

RÈGLEMENT DE TERRAIN DE L'ARMÉE ROUGE – 1936

Chapitre 1 Principes généraux

1. L'Armée rouge sert à protéger l'État socialiste ouvrier et paysan. Sa mission est de garantir l'inviolabilité des frontières et l'indépendance de l'URSS à toutes conditions.

Toute attaque contre l'État socialiste sera repoussée par les forces armées de l'Union soviétique et les opérations de combat seront déplacées sur le territoire de l'ennemi attaquant.

2. Les opérations de combat de l'Armée rouge seront toujours orientées vers l'anéantissement de l'ennemi. L'obtention d'une victoire décisive et la destruction totale de l'ennemi sont les objectifs fondamentaux d'une guerre imposée à l'URSS.

Le seul moyen d'atteindre cet objectif est le combat. Le combat aboutit à :

- a) la destruction des forces vives et du matériel de l'ennemi ;
- b) l'altération de son moral et de sa capacité à résister.

Toute bataille, qu'elle soit offensive ou défensive, a pour but de vaincre l'ennemi. Mais seule une attaque résolue dans la direction principale de l'effort, qui conduit à une poursuite irrésistible, aboutit à la destruction totale des forces et du matériel.

Une envie constante de combattre l'ennemi dans le but de le vaincre doit être la base de l'entraînement et de la conduite de tout chef et soldat de l'Armée rouge. L'ennemi doit être attaqué d'une manière résolue et courageuse où qu'il se trouve, sans que des ordres spécifiques soient donnés à cet effet.

3. Il est impossible d'être fort de manière égale sur tous les fronts. Pour assurer le succès, il est nécessaire de déplacer les forces et le matériel de manière à obtenir un avantage décisif sur l'ennemi dans la zone cruciale. Dans les zones secondaires, seules des forces suffisantes pour contenir l'ennemi sont nécessaires.

4. Cependant, un simple rassemblement de forces et de matériel supérieurs n'est pas suffisant pour vaincre l'ennemi. Il est obligatoire qu'une coopération s'établisse entre toutes les branches du service déployées dans la même zone et à tous les échelons : les opérations de combat des troupes dans différentes zones doivent être coordonnées.

5. Les types d'opérations de combat dépendront du caractère des différentes phases de la guerre. L'Armée rouge doit être prête à briser les contre-attaques ennemis déterminées dans des combats fluides aussi bien que dans des combats localisés.

6. La surprise paralyse. C'est pourquoi toutes les actions de combat doivent être menées avec un maximum de camouflage et de rapidité. La rapidité des opérations de combat, associée à une organisation appropriée, à une bonne mobilité et à une bonne utilisation du terrain, tout en suivant l'activité aérienne de l'ennemi, est la condition préalable de base au succès au combat. Les troupes doivent obéir rapidement aux ordres et se regrouper rapidement en cas de changement de situation, faire une transition rapide après une période de repos, adopter rapidement leur formation de combat et ouvrir le feu, attaquer rapidement et poursuivre l'ennemi.

La surprise est également obtenue en utilisant de nouvelles armes et de nouvelles procédures d'une manière inattendue pour l'ennemi.

De leur côté, les troupes de l'Armée rouge doivent être prêtes à tout moment à répondre à une attaque surprise de l'ennemi par une contre-attaque éclair.

7. Le déploiement d'une branche quelconque du service au combat doit être précédé d'un examen de ses caractéristiques et de ses forces. Toute branche sera utilisée en étroite collaboration avec les autres, en utilisant toutes ses capacités.

L'infanterie, en étroite collaboration avec l'artillerie et les véhicules blindés, décide de l'issue d'un engagement par sa conduite résolue dans l'attaque et par sa position dans les opérations défensives. C'est pourquoi les autres branches qui opèrent conjointement avec l'infanterie remplissent leurs tâches en la soutenant en rendant possible son avancée dans l'attaque et sa fermeté dans la défense.

La mobilité et la capacité d'assaut, appuyées par la puissance de feu alliée, sont les concepts de base du combat d'infanterie.

Parmi toutes les branches terrestres, l'artillerie a la plus grande puissance de feu. Son feu a une force destructrice contre les troupes et les armes ennemis dans des positions ouvertes ou couvertes, contre son artillerie et contre ses véhicules blindés ; elle sert également de défense contre la puissance aérienne ennemie. Les tirs d'artillerie dans l'attaque ouvrent la voie aux troupes au sol ; en défense, elle la ferme à l'ennemi. L'artillerie est un moyen efficace de détruire les installations fortifiées permanentes.

Les chars ont une grande mobilité, une grande puissance de feu et une énorme capacité d'assaut. Cependant, en utilisant ces précieuses capacités de combat, il faut tenir compte des limites technologiques du matériel, de la performance physique des équipages et des installations d'entretien et de réparation.

L'artillerie et les chars facilitent l'avancée de l'infanterie tout en attaquant en neutralisant les mitrailleuses et autres armes ennemis. Lorsque des chars sont utilisés, la tâche principale de l'artillerie est la neutralisation des tirs antichars ennemis. Les chars attaquent principalement les mitrailleuses ennemis. Si les chars ne sont pas disponibles, la tâche principale de l'artillerie est de réduire au silence les mitrailleuses et autres armes ennemis.

Les chars qui soutiennent les équipes de combat sont utilisés, en plus de l'appui de l'infanterie, pour pénétrer la ligne ennemie, dans le but de détruire ses réserves, son artillerie, son quartier général et ses zones de stockage ; aussi, pour rendre les routes de retraite ennemis impraticables.

Dans l'attaque, les chars doivent être utilisés en formations massives.

Dans les opérations défensives, l'artillerie détruit l'infanterie et les chars attaquant de l'ennemi, mène un duel avec son artillerie, ses avions et d'autres armes, et soutient les contre-attaques de l'infanterie et des chars amis.

Dans les opérations défensives, les chars sont utilisés pour les contre-attaques contre les chars, l'infanterie et la cavalerie ennemis.

La « cavalerie stratégique », qui dispose d'une grande mobilité, d'un équipement de soutien puissant et d'une grande force d'assaut, est capable d'actions de combat indépendantes de tout type.

Dans les opérations conjointes avec d'autres branches, la cavalerie est utilisée en liaison opérative et tactique avec des équipes de combat mixtes, avec des troupes motorisées et avec la puissance aérienne. Les opérations de cavalerie sont particulièrement utiles sur les flancs, à la suite d'une pénétration, à l'arrière de l'ennemi, dans les raids et dans les poursuites.

Les attaques de cavalerie doivent être lancées chaque fois que l'ennemi n'est pas préparé à un feu défensif planifié et lorsque son système de feu est affaibli. Les attaques de cavalerie doivent toujours être appuyées par des tirs efficaces d'artillerie et de mitrailleuses et, dans la mesure du possible, par des opérations aériennes et de chars.

Les opérations des troupes montées, en particulier dans les grandes concentrations, doivent toujours être bien protégées contre les menaces aériennes. La grande puissance de feu d'aujourd'hui oblige souvent la cavalerie à combattre à pied. La cavalerie doit donc être capable de combattre à pied.

Les équipes de combat mécanisées composées de chars, d'artillerie automotrice et d'infanterie sur véhicules de transport de troupes sont capables d'accomplir des missions indépendantes, soit séparées des autres branches, soit en coopération avec elles. Elles ont une grande mobilité et une puissance de feu et de pénétration massive. La procédure de combat de base pour une équipe de combat mécanisée est une attaque de char qui doit être soutenue par des tirs d'artillerie planifiés. Les mouvements et les assauts de l'équipe de combat mécanisée doivent bénéficier d'un soutien aérien.

Les unités de l'armée de l'air, en dehors des missions indépendantes, agissent en étroite coordination opérative et tactique avec les équipes de combat mixtes. Elles sont utilisées contre les colonnes, les zones de rassemblement des troupes et du matériel, et contre les installations de transport de toutes sortes (chasseurs et bombardiers légers), contre les ponts (bombardiers), contre les avions ennemis, sur leurs bases aériennes (intercepteurs, chasseurs et bombardiers léger), ainsi que pour la protection des troupes amies (intercepteurs).

Les avions de reconnaissance constituent l'une des ressources de commandement de base pour la reconnaissance opérative et tactique.

Les avions de soutien au sol sont utilisés pour la reconnaissance et l'observation, pour diriger les tirs d'artillerie et pour maintenir la liaison entre les quartiers généraux. Ils peuvent également être utilisés pour des tâches de combat.

Les troupes d'infanterie parachutistes sont utiles pour perturber le commandement ennemi et les services de la zone arrière.

En conjonction avec les troupes qui attaquent en première ligne, elles peuvent jouer un rôle décisif dans la défaite totale de l'ennemi dans la zone concernée.

Les troupes de service spécial : ingénieurs, chimistes, communications, chemins de fer, transports, transports routiers et troupes du service médical soutiennent les opérations des troupes de combat dans leurs zones spécifiques. Ce n'est que si les troupes des services spéciaux fonctionnent de manière indépendante et compétente, en particulier les troupes du génie, des communications et des transports (ferroviaires et automobiles), qu'il est possible de tirer le meilleur parti de la mobilité des forces armées modernes.

Les zones fortifiées, destinées à la résistance à long terme des troupes spéciales et des équipes de combat mixtes qui y sont stationnées, offrent au commandement une liberté de mouvement des troupes et permettent un puissant rassemblement de forces dans le but de porter un coup décisif à l'ennemi.

Les troupes qui doivent s'engager dans des combats dans des zones fortifiées doivent avoir une volonté de résistance inflexible, de l'endurance et de la ténacité.

La Marine se compose de navires de différentes classes qui opèrent conjointement par des unités de manœuvre, de l'aviation navale et du système de défense côtière. Outre ses propres missions, la Marine peut également participer à des opérations de forces terrestres dans les zones côtières.

Les forces terrestres qui doivent agir conjointement avec la Marine doivent être préparées aux opérations de débarquement et à la défense contre les débarquements. Les navires et les aviateurs navals doivent être en mesure de soutenir un groupe d'armées opérant à proximité de la mer.

Les flottilles fluviales militaires composées de différentes classes de navire et l'aviation navale doivent être prêtes à opérer en étroite coopération avec les forces terrestres dans les batailles pour les secteurs fluviaux, les barrières fluviales et les franchissements de rivières.

8. L'armement de l'Armée rouge est en constante évolution et amélioration. Sa connaissance complète et la maîtrise de son utilisation sont les devoirs les plus importants de tous les chefs et soldats. Même pendant le combat, il est important d'explorer l'efficacité d'une nouvelle arme afin de trouver les meilleures méthodes pour l'utiliser pour remporter la victoire. Pour l'accomplissement de la mission de combat, l'instruction des soldats concernant l'objectif de combat et une critique de l'engagement après sa conclusion sont d'une grande importance.

9. Le matériel de combat moderne permet de détruire simultanément l'ennemi à tous les échelons. Il y a une augmentation des options de réorganisation, de mouvements de flanquement surprises et d'occupation des zones derrière les lignes ennemis avec des attaques contre ses voies d'évasion. Lorsque l'ennemi est attaqué, il doit être encerclé et complètement détruit.

10. Les défenses doivent être insurmontables pour l'ennemi, quelle que soit la force de son attaque dans n'importe quelle direction.

La défense doit être basée sur un déploiement en profondeur des armes de tir et des troupes à utiliser dans les contre-attaques.

L'ennemi, affaibli par le passage de la zone de défense en profondeur, doit être détruit par une contre-attaque résolue d'infanterie et de chars, appuyés par des avions et toute l'artillerie disponible. De cette façon, des forces plus petites peuvent remporter la victoire sur un ennemi supérieur.

11. La variété des équipements de combat modernes et les difficultés rencontrées dans leur utilisation coordonnée posent des problèmes de commandement extraordinairement difficiles. Une reconnaissance bien planifiée et une sécurité continue sont des conditions préalables obligatoires au succès au combat. Des tâches clairement et précisément exprimées sont la meilleure garantie de coordination dans les unités et les branches subordonnées des troupes. Une fois qu'une décision est prise, elle doit être exécutée résolument et énergiquement, indépendamment de tout ce qui peut se produire dans la situation de la bataille. Au cours du combat, des difficultés et des conditions imprévues se produiront toujours. Le commandant doit reconnaître tout changement dans la situation et doit immédiatement prendre les mesures appropriées. L'ordre ne doit pas être interrompu ; le commandant doit garder le contrôle de l'action en tout temps. Il doit veiller à ce que tous ses subordonnés soient au courant de ses intentions et qu'ils sachent où se trouve l'ennemi et ce qu'il fait.

L'initiative personnelle des commandants de niveau inférieur qui sont les premiers à faire l'expérience d'un changement soudain dans la situation du combat est très importante. Toute initiative de ce genre, s'il y a lieu, doit être pleinement soutenue par le supérieur et utilisée pour promouvoir l'objectif général du combat. L'initiative appropriée est basée sur la compréhension de la décision du commandement, sur le désir de trouver les meilleurs moyens de la mettre en œuvre et, enfin, sur l'utilisation de toutes les bonnes opportunités dans une situation de combat qui change rapidement.

12. Le service de sûreté protège les troupes contre les attaques soudaines d'avions, de chars, d'opérations de débarquement de tous types, d'agents de guerre chimique, de cavalerie et d'infanterie. De plus le service de sûreté sert les opérations offensives et défensives par l'observation continue de l'ennemi et par la reconnaissance de ses forces et de son matériel. L'augmentation de la puissance des moteurs, l'augmentation de la vitesse de déplacement des unités, des troupes et des équipements modernes, ainsi que les nombreux types d'armes rendent le service de soutien au combat des troupes particulièrement important et exigent une continuité absolue dans l'exécution de ce service dans tous les cas des activités de combat des troupes.

13. La complexité et l'intensité du combat moderne ont élevé le rôle et l'importance du combattant à un grand niveau. Ses forces physiques et morales sont soumises à des exigences exceptionnelles. Le souci du combattant est la responsabilité primordiale d'un commandant et son devoir direct.

Connaître ses subordonnés, avoir une interaction personnelle constante avec eux, prêter attention à leur vie, à leurs besoins et à leurs exploits, les éduquer dans un esprit d'altruisme total dans l'accomplissement d'une mission de combat, et donner l'exemple personnel fournira au commandant la cohésion de combat à l'unité, sa stabilité politique et, par conséquent, une préparation complète au combat et un succès au combat.

Dans la bataille, le commandant est obligé d'exiger tous les efforts de ses subordonnés ; mais il doit se montrer d'autant plus soucieux d'eux. Une alimentation régulière, un repos opportun lorsque la situation le permet, une attention continue aux blessés, ainsi que le maintien de la discipline la plus stricte sont les exigences les plus importantes pour le contrôle des troupes.

Le commandant et le combattant doivent être endoctrinés dans un esprit de haine envers l'ennemi et un désir inébranlable de le détruire au combat. Toutes les actions des commandants et des combattants sont guidées par cette seule volonté jusqu'à ce que l'ennemi dépose les armes et se rende.

Le personnel de l'Armée rouge ouvrière et paysanne (RKKA) est généreux envers un prisonnier ennemi et lui apporte toute l'aide possible afin de le maintenir en vie.

14. Gagner les masses ouvrières et paysannes de l'armée ennemie et la population des théâtres d'opérations militaires au côté de la révolution prolétarienne est une condition très importante de la victoire sur l'ennemi. Ceci est réalisé grâce au travail politique mené à l'intérieur et à l'extérieur de l'armée par tous les commandants et organes politiques de la RKKA.

15. Dans une large mesure, le combat moderne est une lutte de feux entre les belligérants. Par conséquent, il est nécessaire d'inculquer à chaque commandant et combattant de l'Armée rouge la compréhension de la force du feu moderne, la capacité de l'employer et la connaissance des moyens de le surmonter. Sous-estimer la destructivité du feu et ne pas savoir comment le surmonter entraînera des pertes excessives.

16. La situation du combat moderne avec l'artillerie et les armes automatiques entraîne une dépense de munitions exceptionnellement importante. Le respect attentif de chaque obus et de chaque tir au combat doit être la règle absolue pour tous les commandants et combattants de l'Armée rouge. Le degré d'entraînement au feu de toutes les armes de combat en temps de paix est la garantie d'une déroute rapide de l'ennemi dans la bataille. Par conséquent, il est nécessaire d'éduquer chaque commandant et combattant dans la ferme connaissance qu'un feu précis, organisé et discipliné seul vaincra l'ennemi. Et inversement, les tirs aléatoires, en

plus de gaspiller des munitions, ne sont que l'expression de sa propre nervosité et de sa faiblesse.

17. Chaque bataille doit être soutenue par le matériel nécessaire. Même la meilleure décision tactique peut se heurter à l'échec si l'on ne dispose pas du matériel nécessaire. L'organisation de l'appui matériel des actions de combat est donc un devoir des plus importants des commandants et de leurs états-majors.

Le matériel technique et le combat modernes exposent les communications de la zone arrière et les dépôts de remplacement des troupes à la menace constante de l'ennemi. L'attention continue à l'organisation de la zone arrière, à son autodéfense et à sa protection sont donc des conditions préalables obligatoires à la victoire.

L'organisation de la zone arrière doit, à la demande du commandant, être prête à assurer le réapprovisionnement des troupes au combat en toutes circonstances.

Chapitre 2

Soutien opératif des actions de combat

18. Le soutien opératif a pour mission : la reconnaissance continue des forces et du matériel ennemis et la protection des forces amies contre les attaques surprises d'avions, de chars, de différents types d'opérations de débarquement, de cavalerie, d'infanterie ou d'agents chimiques.

Le soutien opératif des troupes sur le terrain doit être continu.

I. Reconnaissance

19. La collecte d'informations sur l'ennemi et la situation générale est le devoir commun de toutes les grandes unités, de tous les états-majors, de tous les quartiers généraux et de tous les soldats en tout temps pendant le combat. Les informations sur l'ennemi peuvent être obtenues de la manière suivante : par l'action de combat des troupes ; par reconnaissance aérienne et terrestre ; par l'observation et l'interception de messages ; des prisonniers et des déserteurs ; par reconnaissance radio ; par l'examen des papiers et documents acquis ; et de la population locale.

Particulièrement :

- a) la reconnaissance par le combat et la reconnaissance terrestre fournissent les informations les plus fiables et les plus complètes sur l'ennemi. Elle est effectuée par du personnel spécial de reconnaissance, par le biais du combat d'unités spécialement déployées à cet effet et, pendant le combat, par tout le personnel ;
- b) la reconnaissance aérienne est la principale ressource pour la reconnaissance opérative et l'une des plus importantes pour la reconnaissance tactique ;
- c) l'observation est effectuée lors de tous les types de reconnaissance aérienne, de cavalerie, motorisée, d'artillerie et d'infanterie, et par des observateurs et des officiers d'état-major spécialement sélectionnés ;
- d) les communications téléphoniques longue distance sont surveillées, soit sur le terrain en combat rapproché avec l'ennemi, soit en écoutant les lignes téléphoniques dans la zone arrière de l'ennemi ;
- e) la reconnaissance radio est utilisée pour obtenir des informations sur l'ennemi ainsi que pour surveiller le travail des transmissions radio amies ;

- f) les documents sont obtenus par les agents et les actions de combat, en particulier dans les zones arrières de l'ennemi (soldats et prisonniers morts, lors d'attaques contre le quartier général, de messagers capturés) ;
- g) les habitants peuvent fournir des informations précieuses sur l'ennemi ; cependant, ces données doivent être comparées à d'autres données de reconnaissance.

20. Organiser l'observation pendant tous les types de combats, en particulier en reconnaissance, est l'une des tâches fondamentales des états-majors. L'observation est nécessaire pour fournir au commandant les renseignements les plus complets, les plus précis et les plus opportuns possible sur les effectifs, l'artillerie, les armes et les activités de l'ennemi, ainsi que sur les conditions du terrain.

Dans l'observation aérienne, l'observation visuelle est complétée par l'interprétation photographique.

21. Pour déterminer la disposition des forces ennemis, des efforts systématiques doivent être faits pour que les troupes de reconnaissance fassent des prisonniers, des pénétrations de reconnaissance sous le couvert de l'obscurité et des attaques limitées.

Les prisonniers sont interrogés brièvement dès leur arrivée. Tous les prisonniers de guerre sont immédiatement relevés de leurs papiers et de leur correspondance personnelle ; les prisonniers sont envoyés au quartier général sous bonne garde, les soldats étant séparés des officiers et des sous-officiers. Les prisonniers n'ont pas le droit de se parler entre eux.

22. La reconnaissance est effectuée à tout moment et sans interruption : avant l'action de combat, pendant l'action et pendant les périodes de repos, conformément au plan général de reconnaissance du quartier général.

Les informations sur l'ennemi acquises par le combat ou la reconnaissance sont examinées quotidiennement et reconfirmées par la reconnaissance.

Pour compléter la situation de l'ennemi avant une attaque ou lorsque la situation l'exige, des informations de reconnaissance sont également demandées par le biais d'actions de combat de détachements spécifiquement utilisés à cet effet.

23. Le commandant sur le terrain annonce les tâches des activités de reconnaissance et détermine le personnel nécessaire à leur mise en œuvre. Le plan de reconnaissance est confirmé par le chef de cabinet et contient les éléments suivants :

- a) l'objectif de la reconnaissance, c'est-à-dire ce qu'il faut reconnaître et jusqu'à quel moment ;
- b) la désignation et les composantes de l'unité ou du détachement de reconnaissance, avec des données concernant les éléments suivants : l'objectif de reconnaissance (la reconnaissance des objectifs les plus importants s'effectue deux fois de deux manières différentes) ; l'avant (ou la direction de l'effort principal) ; le secteur (localisation du point) ; et le délai pour effectuer la reconnaissance ;
- c) l'affectation d'officiers d'état-major (si nécessaire) aux unités de reconnaissance ;
- d) le mode de transmission de l'information à partir des unités de reconnaissance (radio, air, chars, automobile, motocyclette, messager monté ou non) ;
- e) relève de l'unité de reconnaissance ;
- f) les réserves de personnel et de matériel pour les reconnaissances complémentaires qui peuvent devenir nécessaires à la suite de l'action de combat (composition, mission).

Le plan comprend des tâches de reconnaissance pour les branches spéciales, les troupes de service spécial et les responsables politiques.

Au fur et à mesure que l'action de combat progresse, le plan de reconnaissance est complété et développé.

24. La mission des personnes impliquées dans les activités de reconnaissance est établie par le chef d'état-major et comprend les éléments suivants :

- a) les données de l'ennemi ;
- b) les données concernant les troupes de reconnaissance amies et voisines ;
- c) la mission de l'unité de reconnaissance concernée avec des précisions sur les informations à obtenir ;
- d) à qui, où, quand et comment les informations doivent être transmises ;
- e) insignes d'aéronefs ;
- f) mot de passe pour traverser la ligne de front.

La mission de l'unité de troupes n'est communiquée au chef de l'unité de reconnaissance que verbalement et uniquement dans la mesure nécessaire à l'accomplissement de la tâche de reconnaissance.

L'effectif de l'unité de reconnaissance et le matériel à utiliser doivent être adaptés à la tâche et à la situation. La reconnaissance, dans la direction principale de l'effort, doit être capable de pénétration. Il est donc nécessaire de la renforcer de la manière suivante : reconnaissance terrestre avec des détachements motorisés et de l'artillerie ; reconnaissance aérienne avec un avion de chasse (ou reconnaissance par un groupe d'avions).

25. La reconnaissance aérienne pour les équipes de combat mixtes est effectuée par les escadrons de corps et les parties détachées de l'aviation de l'armée. Les avions de liaison de la division, dont la mission principale est la surveillance du champ de bataille et la liaison avec les unités de troupes, observent en outre la situation de l'ennemi, sans toutefois traverser la ligne de front amie. Leur altitude normale au-dessus du champ de bataille peut atteindre 500 mètres. Les avions de liaison ne sont utilisés à des fins de reconnaissance dans l'espace aérien ennemi que dans des cas exceptionnels. Dans les escadrons aériens du corps, un seul avion peut effectuer des opérations d'observation et de reconnaissance : dans l'espace aérien ami, dans une zone de 10 kilomètres sur 12 ; en reconnaissance à distance, sur une bande de 5 à 10 kilomètres de largeur frontale et 100 kilomètres de profondeur ; en reconnaissance d'un secteur de terrain, une bande de 100 kilomètres de longueur. Altitude au-dessus du champ de bataille d'au moins 1000 mètres, pour la reconnaissance à distance d'au moins 1500 mètres.

26. Les bataillons de reconnaissance divisionnaire effectuent des reconnaissances à distance ainsi que des reconnaissances rapprochées dans la zone de combat de la division.

a) En reconnaissance à distance, le détachement de reconnaissance de la division précède la force principale de 25 à 30 kilomètres. Il fait progresser des escouades d'éclaireurs (2-3 voitures blindées soutenues par de l'infanterie dans des camions) et des postes d'observation mobiles d'officiers.

La distance entre les escouades d'éclaireurs et la force principale du détachement de reconnaissance ne doit pas dépasser la portée des tirs de mitrailleuses lourdes. Les postes d'observation mobiles suivent les escouades d'éclaireurs dans des véhicules à moteur.

Le mouvement de la cavalerie et du gros motorisé du détachement de reconnaissance se fait par sections.

Pour surveiller l'action de combat du détachement de reconnaissance, le chef d'état-major de la division lui affecte un officier d'état-major doté d'installations de communication et organise la surveillance aérienne de l'activité de combat.

b) La reconnaissance rapprochée du détachement de reconnaissance (pendant le combat, l'engagement de la force principale de la division avec la principale force ennemie) est effectuée selon les principes généraux de combat ou par des sorties de reconnaissance dans l'obscurité. En reconnaissance d'un secteur de zone de défense, le détachement de reconnaissance est renforcé par de l'artillerie et parfois par des détachements d'infanterie. Une partie d'une position ennemie est occupée, ce qui permet d'avoir une vue approfondie des

installations de défense ennemis. Des efforts doivent également être faits pour faire des prisonniers afin d'obtenir leur confirmation.

En même temps, un puissant bombardement d'artillerie préparatoire est nécessaire dans d'autres secteurs.

L'état-major de la division doit préparer l'organisation des postes d'observation des officiers dans la zone du secteur occupé, à partir de la position de la force principale et depuis les airs. Les pénétrations nocturnes sont menées par des escouades ou des pelotons dirigés par des commandants de « demi-compagnie », sans préparation par l'artillerie ou les mitrailleuses, afin d'assurer la surprise.

27. Si un contact réel est établi avec l'ennemi, le commandant de division peut, en plus du détachement de reconnaissance, déployer un bataillon d'infanterie de l'un de ses régiments pour la reconnaissance d'une opération défensive ennemie. Si possible, ce bataillon est renforcé par deux détachements d'artillerie et des chars (au moins un peloton). Pour un assaut, le commandant du bataillon n'utilise généralement qu'une partie limitée de son infanterie. Dans le cas contraire, le paragraphe 26b s'applique à l'organisation d'activités de reconnaissance.

28. Les régiments d'infanterie effectuent des reconnaissances de l'ennemi par des pelotons de reconnaissance à cheval et des détachements d'infanterie. Le commandant de régiment effectue la reconnaissance d'un secteur de défense ennemi avec les ressources d'un bataillon en attribuant des tâches aux bataillons d'infanterie, à l'artillerie régimentaire, aux ingénieurs et aux détachements de guerre chimique.

29. Les bataillons d'infanterie envoient généralement une équipe de spécialistes de la reconnaissance sélectionnés en avant.

La reconnaissance du bataillon en plein jour est généralement effectuée à partir d'une position couverte à une distance minimale.

Dans l'obscurité, le bataillon de reconnaissance avance dans le but de faire des prisonniers à des fins de « confirmation ».

30. Dans la cavalerie, la reconnaissance est effectuée par des troupes de sécurité et des détachements spéciaux de reconnaissance montés ou motorisés.

Les escouades d'éclaireurs montées et motorisées maintiennent un contact étroit avec l'ennemi.

La reconnaissance à pied s'effectue comme pour l'infanterie.

31. Dans les unités blindées, la reconnaissance est effectuée par les forces de sécurité et par des détachements spéciaux de reconnaissance.

La sécurité assure la reconnaissance par des escouades d'éclaireurs (généralement deux véhicules blindés). La distance entre les escouades d'éclaireurs et la force principale de l'unité ne dépasse pas 2 kilomètres. L'escouade d'éclaireurs est immédiatement suivie par un char d'assaut qui remplit les fonctions d'un poste d'observation mobile.

La brigade avance généralement une compagnie de reconnaissance pour reconnaître l'ennemi ; elle est souvent soutenue par des véhicules spéciaux et des détachements d'infanterie de brigade motorisée. Le bataillon blindé avance un peloton et une escouade d'éclaireurs (2-3 véhicules blindés).

La compagnie de reconnaissance, renforcée par l'artillerie, des chars (1-2 pelotons) et des fantassins à moto, et soutenue par des avions d'observation, peut opérer tout en étant séparée du gros de la brigade par 25 à 35 kilomètres.

La compagnie avance des escouades d'éclaireurs et des observateurs comme indiqué ci-dessus. La majeure partie de la compagnie se déplace à une vitesse moyenne de 10 à 15 km/h. Au contact de l'ennemi, les troupes de reconnaissance se déplacent sous la protection de l'artillerie ou des chars porteurs d'artillerie qui leur sont attribués, qui avancent par sections d'un emplacement camouflé à l'autre.

Les détachements d'infanterie motorisée, les chars d'artillerie et l'artillerie soutiennent l'attaque des véhicules de reconnaissance par des tirs de mitrailleuses dirigés contre les canons antichars ennemis.

32. La liaison entre le commandant de troupe et les troupes de reconnaissance est assurée par radio (en code), par avion, par le personnel de liaison du commandement dans des véhicules blindés, de petits chars, des motos, des automobiles et à cheval.

33. La prise de décision doit être précédée d'une reconnaissance par des officiers d'état-major, par des états-majors de reconnaissance, par des spécialistes et par l'observation personnelle du commandant, dans le but de :

- a) l'obtention d'une image complète pour compléter les données obtenues par d'autres types de reconnaissance ;
- b) acquérir la compréhension la plus claire possible des conditions dans lesquelles l'engagement à venir sera mené.

La reconnaissance est obtenue par l'observation à partir de postes d'observation, d'avions et de véhicules blindés.

34. La reconnaissance à l'aide d'équipements de communication offre l'occasion de :

- a) déterminer l'emplacement des émetteurs radio ennemis en fonctionnement et, par conséquent, l'emplacement du quartier général et la disposition des troupes ennemis (télémétrie) ;
- b) intercepter les commandes radio opérationnelles et les conversations de l'ennemi qui clarifient la situation, ainsi que les informations de la presse (surveillance) ;
- c) intercepter les ordres et les conversations opérationnels transmis par téléphone (exploitation des réseaux ennemis, surveillance).

35. Les supérieurs concernés organisent les reconnaissances spécialisées pour les différentes branches et services.

Toutes les informations sur l'ennemi obtenues par la reconnaissance spécialisée et l'observation des différentes branches et services doivent être immédiatement transmises au commandant de la troupe. Les états-majors et les chefs des différentes branches et services sont tenus d'échanger entre eux des informations particulièrement importantes sur l'ennemi.

II. Sécurité

36. Les troupes doivent toujours bénéficier d'une sécurité appropriée.

En fonction de la situation et des activités de combat des troupes amies, la sécurité est divisée en :

- a) sécurité de la marche ;
- b) sécurité de la sortie ;
- c) sécurité du combat.

De plus, les unités de toutes les branches assurent leur sécurité « immédiate ».

37. Tâches de la sécurité :

- a) prévenir les attaques surprises de l'ennemi au sol et dans les airs ;

- b) obscurcir la disposition des forces amies ;
 - c) lors d'un affrontement avec l'ennemi, gagner du temps pour que les troupes amies établissent leur préparation au combat.
- Ces tâches sont accomplies par des troupes spécialement dédiées à la sécurité et par des troupes de reconnaissance.

38. Selon la situation, les membres de n'importe quelle branche du service peuvent être affectés en tant que troupes de sécurité pour une équipe de combat. Le plan de sécurité est établi par l'état-major de l'équipe de combat (ou de la grande unité) conformément aux dispositions des chapitres VI à XIII.

39. Pour assurer la sécurité du personnel et du matériel, il faut faire preuve d'une stricte économie des ressources disponibles.

III. Défense aérienne de campagne

40. La défense aérienne de campagne comprend les éléments suivants :

- a) le réseau d'avant-postes d'observation aérienne, de compte-rendu et de liaison (service de repérage et d'alerte aériens) ;
- b) artillerie antiaérienne, mitrailleuses et fusils ;
- c) la protection des zones de mouvement et d'hébergement des troupes par des avions de chasse ;
- d) attaques systématiques contre les bases aériennes ennemis ;
- e) déploiement de ballons et de filets de barrage sur le terrain dans certains secteurs ;
- f) camouflage et dispersion soigneux des formations de marche et de bataille.

41. Les quartiers généraux des unités majeures et des équipes de combat sont en charge directe de la défense aérienne de campagne ; ils sont également responsables de l'établissement du plan de défense aérienne.

Le plan de défense aérienne détermine les éléments suivants :

- a) le système du service de repérage et d'alerte des aéronefs ;
- b) la disposition et les tâches des ressources de la défense aérienne active (artillerie antiaérienne, mitrailleuses antiaériennes, avions de combat et action de troupes) ;
- c) mesures spéciales pour l'utilisation des ressources de la défense aérienne passive (camouflage, formation en marche dispersée,etc.).

42. Les avant-postes de repérage et d'alerte des aéronefs (équipés de radios) et les escouades de repérage et d'alerte (patrouilles à cheval ou à pied, équipées de fusées éclairantes et d'équipements de signalisation radio), qui sont détachées des unités de troupes, formeront un lien d'observation continu, à l'avant comme à l'arrière et sur les flancs, afin de s'assurer qu'aucun avion ne passe inaperçu.

Au cours de la marche, les escouades de repérage et d'alerte des avions (ou avant-postes) sont désignées par les troupes de sécurité de la marche, qui défilent avec les forces de sécurité de la marche (sécurité avant, flanc et arrière). De plus, les unités désignent, comme ligne d'observation ininterrompue (3 à 5 kilomètres sur le côté des flancs), des escouades mobiles supplémentaires de repérage et d'alerte des avions, et à l'intérieur de la colonne, des postes de repérage et d'avertissements des aéronefs (dans la compagnie, l'escadron, la batterie), pour l'observation directe, la réception et la transmission des signaux. La distance entre les escouades de repérage voisines ne doit pas dépasser 2 kilomètres.

Pendant le combat, les escouades et les postes de repérage et d'alerte des avions sont déployés à l'avant et à l'arrière. La ligne d'observation la plus avancée est constituée par les

escouades de repérage des bataillons ; à l'arrière, par ceux des régiments, des divisions et des corps.

Au repos, les escouades ou les postes de repérage et d'alerte des aéronefs sont fournis par les troupes de l'avant-poste et positionnés dans la ligne des installations de sécurité de l'avant-poste ; sur les flancs et à l'arrière, les troupes au repos positionnent des escouades de repérage supplémentaires à une distance allant jusqu'à 5 kilomètres des troupes à sécuriser. De plus, chaque unité majeure dispose de postes internes de repérage et d'alerte des aéronefs qui maintiennent la communication avec leurs propres escouades de repérage et d'alerte des aéronefs et celles de leurs voisins. Les escouades de repérage et d'alerte des aéronefs avec les troupes de sécurité sont conçues par les commandants des détachements de sécurité concernés ; les postes internes par les commandants de bataillon.

Les escouades et postes de repérage supplémentaires sont positionnés sur la direction du plus haut commandant des troupes à sécuriser (colonnes de marche, unités principales, équipes de combat).

43. Les escouades et les postes de repérage et d'alerte des avions forment un poste d'observation à 360°, quatre secteurs à 90° chacun.

Un signal lumineux ou radio provenant des escouades d'alerte et de repérage des aéronefs est immédiatement répété par le poste de repérage et d'alerte des aéronefs.

Les signaux radio des postes sont immédiatement transmis par les signaux des détachements de troupes (voix, sirène, sifflet, klaxon, fusée éclairante) sur instruction du commandant concerné.

Le même système sera utilisé dans les opérations offensives comme dans les opérations défensives. Les escouades ou les postes de repérage et d'alerte des avions ont la tâche supplémentaire d'avertir les troupes dès qu'ils remarquent l'apparition de chars ennemis. Un signal d'alarme spécial est utilisé à cet effet (couleur de la fusée éclairante, son spécial ou signal radio).

44. Les stations radio destinées à recevoir les signaux d'alarme constituent un réseau d'alerte radio 24 heures sur 24. Les récepteur et les émetteurs de toutes les stations de radio sont réglés sur une fréquence commune, spécialement désignée, la fréquence d'avertissement.

Le signal radio est diffusé pendant 1 à 2 minutes.

Pour s'assurer que les signaux radio d'alarme sont diffusés en dehors de la portée de réception par les divisions voisines, les états-majors de division ou les colonnes spéciales utiliseront ce qui suit :

- a) deux stations radio pour recevoir des signaux radio pour l'alerte aérienne et l'alerte des chars à grande échelle dans les secteurs ou colonnes voisins ; ces stations radio reçoivent la fréquence d'alerte des troupes voisines et transmettent immédiatement l'information sur leur propre fréquence d'alerte ;
- b) une ou deux stations radioélectriques pour la réception et la retransmission immédiate sur leur propre fréquence.

45. Le signal d'alarme de l'aéronef n'est donné que lorsque trois aéronefs ou plus sont vus.

La transmission radio des signaux d'alerte se fait par le biais de codes préalablement déterminés. Le signal d'alerte aérienne n'est donné qu'en chiffres, les chiffres 1, 2, 3 et 4 signifiant respectivement le nord, l'ouest, le sud et l'est. Les chiffres composés signifient ce qui suit : 12, nord-ouest ; 32, sud-ouest ; 34, sud-est ; 14, nord-est. Les chiffres indiquent la direction d'où l'avion s'approche. Si la lettre T (tank) précède les chiffres, cela indique l'approche des chars ; les chiffres suivant, la direction à partir de laquelle ils se rapprochent.

46. L'ensemble du réseau téléphonique opérationnel doit également être utilisé pour la transmission des signaux d'alerte à partir des postes de repérage et d'avertissement des avions.

47. Dès réception du signal d'alerte aérienne, toutes les armes antiaériennes spécialisées se mettent en état d'action ; les troupes au front font ce qui suit :

a) au cours de la marche, le mouvement se poursuit en formations ouvertes ou dispersées, en utilisant le camouflage. Tout le personnel porte des masques à gaz et des vêtements de protection et les met également sur les chevaux.

Chaque compagnie (ou escadron) nomme un détachement de service spécial qui prépare les mitrailleuses lourdes pour leur emploi antiaérien.

L'observation de l'air est augmentée partout.

Les soldats des détachements chimiques des unités se préparent à l'action et établissent une observation chimique pour déterminer quelles parties du terrain et quelles unités ont été exposées à des agents de guerre chimique.

b) en combat, tout le personnel s'équipe, ainsi que les chevaux, de masques à gaz et de housses de protection, sans interrompre leur activité de combat. Dans chaque compagnie ou escadron, des détachements préalablement désignés préparent des mitrailleuses lourdes pour la défense antiaérienne.

c) pendant le repos, les mesures de protection des hommes et des chevaux et la préparation des armes antiaériennes sont les mêmes que celles en marche et pendant le combat. De plus, les hommes se mettent à l'abri dans des trous de renard préalablement préparés.

Si les troupes se reposent dans des zones habitées ou dans des forêts, des dispositions sont prises pour la lutte contre les incendies.

48. En cas d'attaque aérienne, tous les détachements, à l'exception de ceux engagés dans la défense aérienne et la défense contre la guerre chimique, utilisent rapidement les couvertures disponibles, enfilent des masques à gaz et se couvrent de vêtements de protection (ou, lorsque ces derniers ne sont pas disponibles, de pardessus).

Après la fin de l'attaque aérienne, les officiers rétablissent rapidement l'ordre dans leurs unités et poursuivent leurs tâches. Certains médecins et techniciens médicaux restent sur place pour soigner les blessés.

49. Dans le cadre de la sécurité de la marche, un détachement antiaérien de moyen calibre peut, en utilisant des tirs « à une seule couche », couvrir le parcours de marche d'une colonne sur une distance allant jusqu'à 18 kilomètres ; avec des tirs « à deux couches » jusqu'à 8 kilomètres, ou deux colonnes, à condition qu'elles ne soient pas plus éloignées de 4 à 6 kilomètres.

Un détachement antiaérien motorisé peut couvrir deux secteurs de marche en séquence sur une journée de marche, l'un avant et l'autre après la période de repos principale.

En fonction du mouvement vers l'avant de la colonne de marche, les détachements antiaériens se déplacent soit séparément parallèlement à l'arrière de l'avant-garde, soit à l'extrémité de l'avant-garde elle-même, en se déplaçant d'une position à l'autre par secteurs. Une couverture est prévue pour les batteries qui se séparent de la colonne de marche générale.

Un détachement antiaérien peut sécuriser un défilé d'une largeur allant jusqu'à 5 kilomètres.

Pendant les combats et pendant les périodes de repos, un détachement antiaérien peut sécuriser une zone d'un diamètre de 8 à 11 kilomètres avec un tir à une couche, de 5 à 7 kilomètres avec un tir à deux couches.

50. L'artillerie antiaérienne de petit calibre est utilisée en marche pour couvrir la colonne principale de la division. Elle se déplace par pelotons dans un état constant de préparation au

combat, soit parallèlement ou dans les intervalles entre les éléments de marche individuels de la colonne à sécuriser.

Les mitrailleuses antiaériennes se déplacent à l'intérieur de la colonne de marche ou, si possible, parallèlement à celle-ci, toujours prêtes à ouvrir le feu.

Les avions ennemis en vol à basse altitude peuvent être attaqués avec succès avec des tirs de fusil. Pour cette raison, chaque compagnie doit disposer d'un détachement de service pour tirer contre des cibles aériennes ; il est composé de tireurs d'élite spécialement entraînés à l'aide de munitions traçantes.

51. Dans une opération offensive de corps d'armée, de division ou de régiment, la mission principale des ressources de défense aérienne est la protection de la concentration principale de chars et d'artillerie.

Des efforts doivent être faits pour déplacer les positions des batteries antiaériennes aussi près que possible de la ligne de front, ce qui leur permet d'attaquer les avions d'attaque ennemis et d'éviter la nécessité de changer immédiatement de position lorsque l'attaque commence.

Les tirs antiaériens sont concentrés dans les directions d'approche les plus probables de l'avion d'attaque ennemi.

Le mouvement de bond en avant des batteries antiaériennes dans le but de maintenir un feu constant sont effectuées par échelon, deux batteries restant en place tandis que la troisième s'installe sur une nouvelle position.

La protection des éléments attaquant contre les avions d'attaque ennemis relève principalement de la responsabilité des mitrailleuses antiaériennes régimentaires. Le mouvement vers l'avant des mitrailleuses antiaériennes se fait par échelon.

La cavalerie combattant à pied prend des mesures pour protéger les chevaux de tête contre les attaques aériennes. Elle utilise des détachements spéciaux avec des mitrailleuses. Des mesures similaires sont prises pour les chevaux de trait de l'artillerie et du train de combat.

52. Dans les opérations défensives, les batteries les plus avancées de l'artillerie antiaérienne sont placées de telle sorte que leur portée effective dépasse le bord avant de la zone de combat et qu'elles puissent ainsi entraver les activités des avions de reconnaissance et d'artillerie ennemis.

Les positions de tir de l'artillerie antiaérienne sont établies dans des zones inaccessibles aux chars ou sont protégées par des véhicules blindés.

Lors du choix des emplacements de l'artillerie antiaérienne, il faut maintenir une distance par rapport à ceux de l'artillerie de campagne afin de ne pas révéler son emplacement et de ne pas devenir vulnérable aux tirs au sol de l'ennemi.

Les mitrailleuses antiaériennes sécurisent les forces d'assaut et les positions d'artillerie contre les avions volant à basse altitude.

Des mitrailleuses lourdes et légères, des détachements de tireurs d'élite et des tireurs d'élite individuels sont utilisés en soutien des mitrailleuses antiaériennes.

53. Les avions de chasse assurant la sécurité de l'hébergement des troupes, de la marche et du combat ou ceux de la division ou du corps attaquent les avions ennemis dans les airs, sur la base des informations du réseau de terrain du service de repérage et d'alerte des avions. Les commandants des unités de chasse décident indépendamment des sorties opérationnelles. En possession d'informations de reconnaissance aérienne, les commandants des avions de chasse, d'attaque et de bombardement léger suivent les avions ennemis jusqu'à leurs bases et les détruisent.

54. Dans les transports ferroviaires, les points de chargement et de déchargement des troupes ainsi que les trains en mouvement doivent être protégés par la défense aérienne.

La défense aérienne des points de chargement et de déchargement est établie par le commandement qui ordonne le mouvement du transport.

Des commandants spéciaux de la défense aérienne sont nommés aux points de chargement et de déchargement.

Les commandants des troupes ou des unités en mouvement prennent en outre des mesures de défense aérienne indépendantes.

Si les mesures de défense aérienne font encore défaut aux points de chargement et de déchargement, les commandants de troupes ont la responsabilité de déployer les ressources nécessaires, d'organiser la défense aérienne et de nommer des commandants de défense aérienne pour les points de chargement et de déchargement.

L'organisation de la défense aérienne des trains de troupes en mouvement relève de la responsabilité de l'officier supérieur des troupes ou du matériel transporté (commandant des transports).

La défense aérienne des transports de troupes comprend les éléments suivants :

- a) des escouades de repérage et d'alerte des aéronefs : une sur la locomotive (dirigée par un lieutenant) et une à l'extrémité du train ;
- b) la communication téléphonique entre les escouades de repérage, les canons antiaériens, le commandant du transport et les unités du train ;
- c) les mitrailleuses antiaériennes : 2-3 sur le wagon à charbon, 2-4 sur la plate-forme arrière et deux au centre du train ;
- d) un détachement de tireurs d'élite en alerte (4 à 6 escouades) pour tirer sur les avions volant à basse altitude pendant que le train est à l'arrêt ;
- e) le personnel chimique, les pompiers et le personnel médical.

En route, les signaux d'alerte d'attaque aérienne et chimique sont donnés par un sifflet.

IV. Défense chimique de campagne

55. La mission fondamentale de la défense contre les gaz de combat est la protection directe du personnel contre les agents de guerre chimique et la préservation de sa capacité d'action si l'ennemi utilise des armes chimiques.

56. Dans le rayon d'action des avions ennemis, les commandants des principales unités et des équipes de combat organisent la défense contre les gaz dans toutes les situations de combat.

57. Le plan de défense contre les gaz de combat est élaboré par l'état-major de l'unité ou de l'équipe de combat conformément à la tâche confiée par le commandant. Il s'agit des éléments suivants : reconnaissance chimique, observation chimique, services météorologiques, mesures de protection individuelle et de groupe, préparation à la décontamination de passages ou de secteurs individuels et à la lutte contre les attaques chimiques contre les troupes et les services de la zone arrière, et la lutte contre les incendies.

58. Pour organiser la défense contre les gaz de combat, il faut :

- a) une reconnaissance chimique du terrain, des itinéraires de marche et de l'hébergement des troupes (avec une attention particulière portée aux endroits propices à la contamination par l'ennemi). Les zones ou secteurs déjà contaminés par l'ennemi sont examinés pour détecter la possibilité de faire un détour ou de créer des passages décontaminés ;
- b) fournir du personnel de guerre chimique dans le cadre des détachements de sécurité et de reconnaissance pour détecter les zones contaminées et avertir les troupes. Si des avions ennemis apparaissent, le personnel chargé de la guerre chimique doit observer s'ils libèrent des agents de guerre chimique et, le cas échéant, signaler l'emplacement et l'heure ;

- c) répartir le matériel de décontamination nécessaire entre les formations de marche ou de combat et prendre les dispositions nécessaires pour la décontamination des zones ou secteurs contaminés ;
- d) organiser un service fixe et mobile d'observation météorologique et chimique. Dans les unités mécanisées, des postes d'observation chimique, équipés de dispositifs de signalisation, sont attribués à chaque compagnie ; dans les troupes motorisées, à chaque peloton ;
- e) la mise en place d'un service d'urgence médico-vétérinaire pour les victimes du gaz et l'émission d'ordres pour le déplacement et l'installation de douches et d'installations de décontamination ;
- f) prendre des mesures de protection contre les agents chimiques de guerre affectant les approvisionnements en matériel, en nourriture et en eau.

59. Les principales tâches de la reconnaissance chimique sont les suivantes :

- a) reconnaître les signes que l'ennemi prépare une attaque chimique ;
- b) déterminer le début d'une attaque chimique ; où et avec quels agents chimiques l'ennemi a contaminé le terrain ; les limites des zones touchées, le type et le moment de la contamination, et la disponibilité de toute possibilité de détour ;
- c) choix des zones et des emplacements les plus appropriés pour les postes d'observation de guerre chimique, le matériel de décontamination, etc.

60. Le signal d'alerte en cas d'attaque aérienne sert également de signal d'alerte en cas de menace de guerre chimique.

Le signal d'alerte de guerre chimique « Gaz ! » est donné par les sirènes et tous les moyens de communication. Elle est initiée par les postes d'observation de guerre chimique. Dès l'initiation du signal, les troupes prennent les mesures de défense contre les gaz indiquées aux paragraphes 47 et 48 ; des douches sont préparées pour laver le personnel contaminé ; pendant la marche, elles sont installées sous le vent près du parcours de la marche et bien marquées par des drapeaux et des balises.

61. Les mesures suivantes sont prises après une attaque aérienne ennemie avec des agents chimiques persistants :

- a) les unités de troupes individuelles (bataillons, escadrons, détachements d'artillerie) avancent rapidement afin de quitter la zone contaminée ; les commandants utilisent l'aide de spécialistes médicaux et vétérinaires pour déterminer rapidement le personnel et les chevaux contaminés ;
- b) le personnel et les chevaux légèrement contaminés sont traités immédiatement et restent dans l'unité ; les personnes gravement empoisonnées sont envoyées dans les douches du bataillon sur ordre du commandant de bataillon ;
- c) les détachements de guerre chimique déterminent les limites des zones contaminées, les marquent clairement et établissent des détours ;
- d) en avant-garde, les unités de troupe arrière sont immédiatement informées de la présence d'un secteur contaminé, de la disponibilité d'un détour ; le personnel de guerre chimique reste en service dans le secteur concerné pour diriger le trafic ;
- e) le personnel régimentaire de guerre chimique organise l'ouverture de passages ou la décontamination du secteur, si nécessaire.

62. Le service de guerre chimique utilise ses propres stations d'observation météorologique et les observations météorologiques effectuées par avion et par l'artillerie pour fournir des services météorologiques.

63. Lors d'une attaque contre un ennemi sur la défensive, la tâche principale de la défense contre les gaz est de garantir la poursuite et le succès de l'attaque lors de l'utilisation par l'ennemi d'agents de guerre chimique.

En se fondant sur les renseignements de reconnaissance et sur son jugement de la situation, le commandant de l'unité principale ou de l'équipe de combat donne des directives sur les points suivants :

- a) le nombre, l'emplacement et le temps de préparation pour les passages requis ;
- b) les armes à utiliser pour neutraliser l'ennemi situé dans des positions proches des secteurs jugés contaminés ;
- c) équipement de protection à utiliser par les troupes qui doivent traverser des secteurs contaminés.

64. Ce qui suit est nécessaire pour diminuer l'efficacité d'une attaque chimique de l'ennemi :

- a) toutes les mesures visant à contrecarrer les préparatifs d'une attaque chimique ennemie doivent être par des initiatives amies ;
- b) établir un système d'abris contre les gaz et d'abris de protection auxiliaires sur la ligne de front et à l'arrière pour les troupes, le personnel et les points de soins médicaux ; organiser les communications et prévoir le secours des troupes si les agents chimiques persistent sur la durée ;
- c) fournir aux troupes des dispositifs pour tirer dans la fumée, organiser l'observation sur les flancs, et appuyer le tir par l'observation aérienne, si l'ennemi utilise de la fumée ;
- d) fournir aux troupes un plan d'activité de combat en cas d'attaque chimique de l'ennemi.

65. L'organisation de la défense contre les gaz pour les gares ferroviaires et les zones d'embarquement dans le transport ferroviaire ou motorisé nécessite ce qui suit :

- a) les véhicules à moteur prévus pour le transport de troupes ou de matériel doivent être équipés de bâches ; les denrées alimentaires et les aliments pour animaux à transporter doivent bénéficier d'une protection particulièrement efficace ;
- b) lors de l'embarquement et du débarquement, les troupes doivent rester en état d'alerte au gaz ; elles doivent être informées des signaux d'alerte en vol et en gaz convenus ainsi que de leur conduite en cas d'alerte ;
- c) les installations de douche et de décontamination, sous le vent, doivent être suffisamment éloignées des gares ferroviaires ou des points d'embarquement et de débarquement pour ne pas être simultanément menacées si ces derniers sont attaqués.

66. La tâche principale de la défense contre les gaz dans les zones arrières est le soutien du réapprovisionnement ininterrompu le long de la route de réapprovisionnement, aux gares de débarquement et aux points d'approvisionnement, ainsi que la protection des troupes et des chevaux des services de la zone arrière contre la mort due aux agents de guerre chimiques.

La défense contre les gaz des zones arrières est établie comme suit :

- a) aux points de ravitaillement, par les états-majors des divisions et des corps d'armée ;
- b) les secteurs de ravitaillement routier de la route de ravitaillement en temps de guerre, aux gares de débarquement, aux terminaux ferroviaires, aux zones de rassemblement, aux ponts rail-route, aux centres d'information, etc., par le chef de la route de ravitaillement en temps de guerre et les chefs des secteurs de ravitaillement routier ; la défense contre les gaz des camps les plus avancés est de la responsabilité des chefs de ces camps ;
- c) dans les installations de la zone arrière, par leurs commandants.

67. Les échelons arrière des troupes sont responsables de ce qui suit :

- a) protéger soigneusement les céréales alimentaires et fourragères contre les agents chimiques ;

- b) l'échange de vêtements et d'équipements contaminés ;
- c) la décontamination des armes, du matériel et de tous les types d'équipement ;
- d) le transport et la décontamination des articles contaminés.

V. Défense antichar de campagne

68. La défense antichar doit être assurée par les troupes et les états-majors pour toutes les situations. Il se compose des éléments suivants :

- a) un système d'observation et alerte ;
- b) une distribution appropriée des armes antichars spécialisées ainsi que de l'artillerie régulière et divisionnaire, en mouvement, à la colonne de marche ou au combat ou au repos, selon un système de tir antichar bien pensé ;
- c) une contre-attaque avec des chars amis ;
- d) mesures spéciales à prendre pour protéger les troupes contre une attaque de chars ennemis, en utilisant des barrières de chars naturelles et artificielles.

69. L'observation et l'alerte de la défense antichar relèvent de la responsabilité du personnel de la défense aérienne, de l'aviation et de tout le personnel de sécurité et de reconnaissance. Dès que ces personnels ont détecté un mouvement de chars ennemis, ils donnent le signal « Char » (paragraphes 44 et 45).

70. Au cours de la marche, les troupes font ce qui suit dès qu'elles reçoivent le signal « Char » :

- a) l'infanterie, la cavalerie et les véhicules se dirigent rapidement vers les zones à l'épreuve des chars les plus proches (forêts, fossés, gouffres, zones habitées, etc.). Les mitrailleuses lourdes et les tireurs d'élite occupent des positions bien camouflées à proximité de la couverture de l'infanterie et commencent à tirer sur les fentes d'observation, dès que les chars se sont approchés à moins de 200 mètres. Les lance-grenades occupent des positions couvertes devant l'infanterie.
- b) toute l'artillerie en colonne (sauf la plus lourde) se dirige immédiatement du côté menacé et se prépare à tirer. A l'intérieur des batteries, les canons sont décalés, ce qui permet un changement rapide de feu si les chars viennent d'une autre direction, ainsi qu'un soutien mutuel.

71. En combat, la défense contre les chars doit toujours être prête à l'action. Cela nécessite une observation constante des chars et une préparation au combat continue des armes antichars disponibles. L'artillerie est placée dans des zones à l'épreuve des chars dans la mesure du possible.

Dans l'action défensive, les troupes utilisent des zones naturelles et artificielles à l'épreuve des chars (bois, zones habitées avec des bâtiments en pierre, secteurs protégés par des zones marécageuses, des tranchées profondes, des fossés, etc.) et développent un système de feu, en utilisant les mitrailleuses de gros calibre, les canons antichars et l'artillerie divisionnaire disponibles, en coordination avec les installations de soutien du génie.

Dans les actions offensives et en particulier dans les combats, il est important que l'infanterie ou les chars attaquants soient suivis de canons antichars et que le matériel antichar puissant soit tenu prêt sur les flancs découverts et en réserve.

72. Le bataillon de reconnaissance de l'artillerie divisionnaire (détachements motorisés) et l'aviation divisionnaire sont principalement utilisés contre les mouvements de chars ennemis, avec pour tâche de les guider après un contact armé sur un terrain de chars difficile ou dans une zone particulièrement fortement défendue par des canons antichars.

Les troupes blindées des unités d'infanterie et de cavalerie (ou divisions) sont utilisées pour attaquer les chars ennemis attaquants ou pénétrés. Elles occupent une position camouflée, lancent des tirs surprises contre les chars ennemis en mouvement ouvertement visibles, puis les poursuivent.

L'aviation de l'armée a pour tâche de guider les chars amis dans la recherche de la route la plus avantageuse pour attaquer l'ennemi.

73. Les ingénieurs sont utilisés pour construire des mines et d'autres types de barrières dans des directions particulièrement vulnérables aux chars ennemis.

74. Après avoir repoussé l'attaque des chars ennemis, les troupes reçoivent le signal « Rassemblez-vous », prennent leur ancienne position dans la colonne de marche et continuent la marche.

Chapitre 3

Soutien matériel des opérations de combat

I. Organisation de la zone arrière

75. La mission principale de l'organisation de la zone arrière est l'approvisionnement rapide et continu des troupes avec tout ce dont elles ont besoin pour le combat et la survie.

L'approvisionnement en matériel des troupes est la responsabilité de l'état-major. L'état-major d'une équipe de combat dirige les activités de l'organisation de la zone arrière, sur décision du commandant, par l'intermédiaire d'une section spéciale d'état-major et des chefs des différentes branches et services. Il prescrit les besoins en troupes, la séquence d'émission, de réapprovisionnement et les itinéraires de transport vers l'arrière, et prépare la défense des organisations de la zone arrière.

L'approvisionnement des troupes en tout ce dont elles ont besoin pour le combat, en articles ménagers et en équipement spécial, est la responsabilité des chefs des branches et des services individuels, chacun pour son propre domaine spécialisé.

76. L'organisation de la zone arrière d'une équipe de combat se compose d'unités et d'installations spéciales qui effectuent le ravitaillement et l'évacuation, ainsi que de la zone à l'arrière de l'équipe de combat concernée (services de la zone arrière, zone arrière).

Les zones arrière des équipes de combat sont délimitées comme suit : à l'avant par la ligne de front des troupes, sur les flancs par la limite avec l'unité voisine, et à l'arrière par une limite arrière vers l'échelon supérieur suivant.

Les zones arrière des régiments et divisions d'infanterie pour la « zone des troupes arrière ». Le corps d'armée ne dispose pas de ses propres installations à l'arrière. Il est fourni par le secteur de l'approvisionnement de l'armée.

77. Profondeur moyenne des zones arrières :

- pour les régiments, 10-12 kilomètres ;
- pour les divisions : pour le ravitaillement motorisé 40-50 kilomètres ; pour le ravitaillement hippomobile 25-30 kilomètres (sans la zone régimentaire) ;
- pour les « secteurs de ravitaillement routier » (s'étendant des gares ferroviaires de déchargement à la zone arrière de la division) : 50-100 kilomètres.

Les équipes de combat mécanisées et de cavalerie n'ont pas leurs propres zones arrières lorsqu'elles sont engagées à l'intérieur des limites des grandes équipes de combat ; elles sont plutôt soutenues par les zones arrière de ces équipes de combat.

78. L'organisation de la zone arrière des divisions et des régiments est dirigée par les états-majors des régiments et divisions concernés opérée par les services et les trains réguliers de la zone arrière des divisions et régiments.

79. Le « secteur de ravitaillement routier » est établi pour les livraisons à partir des gares de chemin de fer de déchargement des troupes et pour l'évacuation dans la direction opposée, si la distance entre les gares de chemin de fer de déchargement et le front est supérieure à 60 kilomètres par l'utilisation de colonnes de ravitaillement de division motorisées, et à plus de 40 kilomètres par les colonnes de ravitaillement de division hippomobiles.

A de plus petites distances, les unités de troupes reçoivent leurs approvisionnements en utilisant leurs propres colonnes directement à partir des têtes de rail de déchargement. Si nécessaire, les divisions sont renforcées par des colonnes de ravitaillement de l'armée. La « voie de ravitaillement de base » est l'une des voies du « secteur de ravitaillement routier » qui est équipé de téléphones et de télegraphes et qui est utilisée dans les lieux d'affectation pour le contrôle de la circulation.

A des fins opérationnelles, le chef du « secteur de ravitaillement routier » est subordonné au commandant de corps d'armée concerné, par exemple pour décider de la direction, des quantités, du calendrier et de la séquence du réapprovisionnement.

80. Lorsqu'un « secteur de ravitaillement routier » est établi, l'acheminement des approvisionnements de la tête de ligne de déchargement aux troupes est effectué par les installations de transport du secteur de ravitaillement routier et celles des unités de troupes. Si la distance entre l'organisation de la zone avant et arrière est de 75 à 100 kilomètres, les fournitures sont livrées directement aux points d'approvisionnement de la division sans transbordement. Dans ce cas, la colonne de ravitaillement de la division participe à la livraison à partir de la tête de rail ou est conservée comme réserve de transport et comme inventaire de ravitaillement mobile à la discrétion du commandant de la division.

Si l'organisation de la zone arrière est supérieure à 100 kilomètres, un point de transbordement (point de sortie du corps d'armée) est établi, où le fret routier pour le ravitaillement des colonnes de secteur est remis aux dépôts de division ou de brigade et aux colonnes de ravitaillement. Les échelons individuels des colonnes du secteur du ravitaillement routier peuvent transporter les approvisionnements en vrac jusqu'aux points de distribution de la division.

81. L'endroit où les approvisionnements en vrac sont remis par les colonnes de ravitaillement de l'armée aux colonnes de ravitaillement de la division est appelé « point de distribution du corps d'armée », c'est-à-dire où ils sont remis au « point de distribution divisionnaire » de la colonne régimentaire.

L'entreposage de quantités de fournitures supérieures aux quantités prescrites aux points de distribution n'est autorisé que dans des circonstances exceptionnelles et sur ordre du commandant immédiatement supérieur.

Les points d'émission sont établis sur instruction des états-majors concernés (corps d'armée, division, brigade).

82. Le choix des itinéraires de ravitaillement, leur entretien et le contrôle du trafic, leur défense et leur sécurité, leurs communications et leur service routier, sont de la responsabilité

du chef du secteur du ravitaillement routier, et des états-majors concernés dans la zone arrière des troupes.

A des fins de dissimulation, de simplification et de distribution des mouvements, des itinéraires séparés pour le réapprovisionnement et l'évacuation sont établis dans la mesure du possible.

A des fins de dissimulation, de simplification et de distribution des mouvements, des itinéraires séparés pour le réapprovisionnement et l'évacuation sont établis dans la mesure du possible.

83. Le réapprovisionnement des unités mobiles derrière les lignes ennemis est assuré, si des routes sont disponibles, par des colonnes de camions étroitement protégées par des chars.

En cas d'interruption complète ou sporadique des voies de réapprovisionnement au sol, le réapprovisionnement des unités mobiles en carburant et en munitions se fait par voie aérienne dans des cas exceptionnels.

Si les unités mobiles sont coupées de leurs services de zone arrière, tous les malades et blessés restent avec leurs unités jusqu'à ce qu'ils puissent être évacués par voie aérienne ou terrestre.

Une tâche très importante pour les états-majors et les chefs des branches et services spéciaux est de constituer en temps opportun les stocks nécessaires de fournitures de recharge, médicales et vétérinaires à l'endroit destiné à servir de point de rassemblement pour les unités mobiles après l'achèvement de leur mission.

84. Une tête de rail de déchargement est en règle générale établie pour chaque armée ou corps de cavalerie. Les unités de troupes mécanisées sont généralement soutenues par des têtes de ligne de corps d'armée.

II. Service de réapprovisionnement

85. Ventilé par types et par services spéciaux, le service de réapprovisionnement comprend les éléments suivants : réapprovisionnement en artillerie, en carburant, en nourriture et en aliments pour animaux, forces blindées, ingénieurs, troupes de communication, guerre chimique, aviation, matériel de quartier-maître et matériel de propagande.

86. Mission des services de réapprovisionnement :

- a) fournir les besoins actuels et les inventaires sur le terrain dans toutes les branches de réapprovisionnement ;
- b) réparation de tous types d'armes et d'équipements ;
- c) l'utilisation des ressources disponibles localement ;
- d) surveiller l'entretien et l'utilisation correcte des armes et du matériel.

87. Les ressources auxiliaires disponibles localement dans les zones arrière des troupes ne sont mises à disposition par les habitants que par l'intermédiaire des autorités locales à la demande du commandant.

Dans les territoires ennemis occupés, les ressources locales sont utilisées conformément à des directives spéciales.

III. Services médicaux

88. L'évacuation des blessés et les soins médicaux sont assurés comme suit :

- a) par le régiment : par les services médicaux régimentaires, qui établissent des postes de secours de bataillon (à 1-2 kilomètres en arrière de la ligne de front) et un poste de secours régimentaire (à 3-6 kilomètres en arrière de la ligne de front) ;
- b) par la division (brigade) : par le bataillon médical qui met en place un poste de secours divisionnaire (à 8-10 kilomètres derrière les troupes combattantes) et des postes d'évacuation pour le personnel légèrement blessé (dans la zone générale des points de ravitaillement de la division) ; et par l'hôpital de campagne de la division, qui est installé à la frontière arrière de la zone de la division ;
- c) par le corps d'armée : par les installations de traitement et d'évacuation de l'armée, qui sont établies dans la zone des têtes de rail de déchargement, dans le secteur du réapprovisionnement routier et aux points de ravitaillement du corps (zones de rassemblement pour l'évacuation médicale, zones de rassemblement avancées, hôpitaux pour maladies infectieuses).

89. Les malades et les blessés qui restent dans la zone des troupes et qui ne sont pas transportables ou dont les services médicaux de l'unité de contingents pourront prochainement rétablir leur aptitude à reprendre du service sur le terrain.

Les malades et les blessés modérément malades sont évacués de la zone des troupes à bord des colonnes de ravitaillement de l'armée et de la division ; les malades et les blessés graves sont cependant évacués dans les ambulances spéciales de la division et celles du secteur de l'approvisionnement routier.

IV. Remplacement de la main-d'œuvre

90. Les remplaçants sont envoyés de leurs unités de remplacements à la tête de rail, d'où ils se rendent sur la voie principale de ravitaillement du secteur de ravitaillement routier à l'état-major de l'unité de troupes majeure et, sur l'ordre de celle-ci, à leurs unités. Ils se déplacent en formations de marche ordonnées. Leur approvisionnement en nourriture et autres soins pendant la marche sont à la charge des compagnies d'entretien du commandant de route.

V. Transport à l'arrière des prisonniers de guerre

91. Les prisonniers de guerre sont immédiatement retirés de la zone de combat et envoyés vers les zones de rassemblement via le secteur de ravitaillement routier qui est établi près de la voie ferrée.

Pendant la marche, les prisonniers de guerre sont gardés et nourris par le personnel et les installations des commandants de route.

Les officiers prisonniers et les sous-officiers sont séparés des soldats et placés dans des logements séparés.

En marche, les prisonniers de guerre portent leurs masques à gaz.

VI. Services vétérinaires

92. L'évacuation et le traitement sont assurés par les entités suivantes :

- a) au régiment : par ses services vétérinaires, qui installent un point de traitement vétérinaire avancé (à 5-8 kilomètres en arrière de la ligne de front), et par le dispensaire de chevaux, situé sur ordre de l'état-major de la division ;
- b) au corps d'armée : par le dispensaire des cheveux du corps d'armée, qui place ses éléments constitutifs à la limite arrière de la zone des troupes.

Les chevaux malades et blessés qui sont en mesure de suivre les troupes restent avec leurs unités et ne sont pas évacués vers l'arrière.

Les chevaux évacués sont envoyés dans les dispensaires de chevaux sous la direction du personnel accompagnateur ; généralement à pied, dans des cas exceptionnels sur des véhicules à moteur.

Chapitre 4

Travail politique en soutien à l'activité de combat des troupes (soutien moral)

93. Le travail politique de soutien à l'activité de combat des troupes a pour but de renforcer et d'augmenter la capacité de combat de l'Armée rouge ouvrière et paysanne et d'unir étroitement tous ses soldats autour du parti de Lénine et de Staline et du gouvernement de l'URSS.

Le travail politique a pour but d'éveiller chez chaque chef, supérieur et soldat de l'Armée rouge l'amour de son pays et sa volonté constante d'accomplir jusqu'au bout son devoir sacré de défendre sa patrie socialiste.

Le travail politique est conçu pour faire ressortir chez chaque soldat, chef et supérieur un haut niveau de discipline militaire, de courage et d'abnégation, d'esprit combatif, d'initiative et de détermination, une fermeté irréprochable dans le combat et la volonté immuable d'accepter toutes les privations causées par la guerre.

94. Le travail politique est organisé et mené par des organismes politiques. Chaque officier et supérieur doit s'engager dans un travail politique.

95. Les travailleurs politiques (c'est-à-dire les membres de l'armée engagés dans le travail politique, les dirigeants politiques, les commissaires) doivent être en contact étroit avec les soldats et les officiers, doivent se préoccuper quotidiennement de leur bien-être et doivent connaître l'humeur, les besoins et les préoccupations des soldats de leur unité.

Les travailleurs politiques sont tenus de servir partout et en toute occasion de modèle de conscience politique et de vigilance élevées, de discipline militaire de fer, de constance, de courage, d'initiative et de détermination.

Au combat, les travailleurs politiques devraient être situés partout où il est nécessaire de donner l'exemple de l'abnégation et de l'héroïsme.

96. Les organismes politiques établissent une liaison active et ininterrompue avec les états-majors et un échange mutuel d'informations sur tout changement dans la situation militaire ou politique.

97. Les organismes politiques et les travailleurs politiques ont le devoir de s'occuper quotidiennement de l'entretien de l'organisation de la zone arrière, de la livraison en temps opportun des munitions, du carburant, de la nourriture et des aliments pour animaux, de l'entretien de l'équipement de combat et de la réparation en temps opportun de l'équipement et des véhicules.

98. Les organismes politiques et les travailleurs politiques sont responsables de l'organisation minutieuse des besoins domestiques de leurs unités et doivent veiller quotidiennement et inlassablement à satisfaire tous les besoins matériels des soldats.

Les travailleurs politiques ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les vivres soient livrés en temps voulu et que les troupes soient nourries et qu'ils examinent la qualité de la nourriture.

Lorsqu'ils emménagent dans un logement et pendant les périodes de repos, les travailleurs politiques doivent examiner personnellement la qualité de l'hébergement.

En hiver, les travailleurs politiques doivent, si nécessaire, prendre des mesures ou examiner les dommages causés par les engelures au départ, pendant la marche et pendant les combats. Les travailleurs politiques devraient se préoccuper en temps opportun de l'entretien des chaussures, des uniformes et des sous-vêtements.

Le travail des quartiers-maîtres et des organisations alimentaires doit être constamment observé et inspecté par des organismes politiques.

99. Les travailleurs politiques doivent fournir des soins spéciaux aux blessés, aux gazés et aux malades, en obtenant des services médicaux une organisation opportune et minutieuse des premiers secours, de l'évacuation et de l'alimentation.

100. Les organismes politiques doivent veiller à ce que les journaux soient livrés aux unités sans interruption ; ils s'occupent de livrer rapidement les paquets, les cadeaux et les lettres aux soldats, et veillent à ce que les lettres des soldats soient expédiées à leurs foyers.

101. Les travailleurs politiques devraient mettre en place des activités de loisirs relaxantes pendant les périodes de repos pour les officiers et les soldats - « spectacle de talents de l'Armée rouge » - des jeux d'ombres, des joueurs d'accordéon, des danseurs. Ils assurent un fonctionnement ininterrompu des spectacles de cinéma itinérants, des radios, etc.

102. Les organismes politiques et les travailleurs politiques prennent toutes les mesures de protection nécessaires contre l'espionnage et la trahison.

Ils endoctrinent les hommes à être constamment en alerte, à protéger les secrets militaires, à reconnaître les agents ennemis et à prévenir les rumeurs et les paniques.

Toute activité politique doit respecter la nécessité d'un secret strict en matière militaire.

103. Les organismes politiques doivent établir de bonnes relations avec la population locale et exiger de chaque soldat de l'Armée rouge qu'il respecte les coutumes nationales et ethniques de la population locale.

104. Les organismes politiques, les travailleurs politiques et les commandants militaires mènent également des activités politiques appropriées parmi les prisonniers de guerre. En outre, ils doivent veiller à ce que les prisonniers soient rapidement retirés des lignes de front, à ce que les prisonniers blessés reçoivent rapidement des soins médicaux, à ce que les prisonniers soient soigneusement protégés de tout danger éventuel dû aux gaz ou aux attaques aériennes ennemis, et enfin, à ce qu'ils portent leurs masques à gaz et à ce que ces derniers soient en bon état.

Chapitre 5

Principes du commandement

105. Le commandement des troupes au combat englobe tous les éléments suivants : reconnaissance soigneuse de l'ennemi ; la prise de décisions adaptée à la situation ;

l'attribution des tâches aux troupes et l'organisation de leurs interactions ; la transmission en temps voulu de ces tâches aux organisations concernées et le suivi de leur exécution ; orientation fiable et opportune des subordonnés et des voisins et rapports de situation aux supérieurs ; réaction rapide aux changements de la situation ; faire preuve d'initiative personnelle ; et l'organisation de la sécurité, la liaison de tous types et le fonctionnement des installations de la zone arrière.

106. L'activité des troupes consiste en des mouvements et des actions de combat.

L'ordre de marche doit faciliter, dès le contact avec l'ennemi, le développement le plus rapide possible du déploiement optimal et de la défense contre l'aviation et les forces mécanisées ennemis.

En règle générale, l'ordre de marche se compose d'une ou plusieurs colonnes de marche des forces principales et des troupes de sécurité de la marche qui marchent en avant de toute colonne de marche.

La formation de combat se compose de groupes d'assaut et de neutralisation, qui sont échelonnés en profondeur (en 2-3 lignes). La deuxième ou la troisième ligne assurent la sécurité de l'échelon opératif de la formation de combat.

Les commandements individuels ou les équipes de combat des groupes ne sont pas soumis à un commandement spécial.

Le cas échéant, des réserves appropriées sont constituées pour faire face aux imprévus.

La sécurité des ordres de combat et de marche est assurée par tous les types de forces de sécurité et par des mesures de défense aérienne, chimique et de chars.

107. Le groupe d'assaut est destiné aux opérations dans la direction principale de l'effort de la formation de combat offensive.

Plus le groupe d'assaut dispose d'armes pour contenir l'ennemi, plus l'attaque de l'infanterie devient facile et plus son succès est sûr. C'est pourquoi la majeure partie des armes dont dispose l'unité de troupes pour tenir les actions est concentrée dans le groupe d'assaut. Les unités d'infanterie doivent être suffisamment importantes pour que, appuyées par des chars et de l'artillerie, elles soient capables de détruire les troupes ennemis dans toute la profondeur de leur position défensive. Sinon, une disparition exagérée de l'infanterie entraînerait des pertes injustifiables.

La largeur du front offensif du groupe d'assaut dépend des armes disponibles pour tenir, du type de terrain et des emplacements ennemis, de la capacité défensive de l'ennemi, ainsi que du système et de la force de son tir.

Le groupe d'assaut d'une division d'infanterie déploie généralement ses régiments en un seul échelon. Un régiment d'infanterie attaque en 2 ou 3 échelons (bataillons de première, deuxième ou troisième ligne).

108. Le deuxième échelon (ou le troisième, s'il y en a) des groupes d'assaut reçoit ses affectations de combat en même temps que le premier échelon.

Les deuxièmes échelons consolident leurs gains et soutiennent les premiers échelons par eux-mêmes, sans attendre d'ordres supplémentaires. C'est pourquoi les deuxièmes échelons doivent avancer indépendamment dans la direction principale de la poussée, sans être à la traîne. Leurs dirigeants sont responsables de l'élaboration rapide et résolue d'un soutien aux actions de combat du premier échelon. Le second échelon fait face presque aux mêmes difficultés que le premier et ne doit donc pas s'attendre à pouvoir conquérir la zone aussi rapidement qu'il le souhaiterait. Une fois qu'il a pris du retard, le deuxième échelon devient en règle générale inutile jusqu'à la fin de l'engagement.

Les deuxièmes échelons établissent en temps opportun la liaison avec les détachements et les batteries appropriés de l'artillerie de combat rapproché qui soutient le premier échelon dans la ligne de feu jusqu'à l'arrivée du deuxième échelon.

Les troupes du premier échelon se voient attribuer un secteur de combat, tandis que les échelons suivants reçoivent des directives d'effort.

Un gain dans l'un des secteurs d'attaque doit être consolidé avec toutes les ressources disponibles. Les commandants ont le devoir de concentrer immédiatement les tirs d'artillerie lourde sur ce secteur et de diriger sans délai les troupes du deuxième (ou du troisième) échelon et les réserves vers cette zone afin d'exploiter l'action réussie.

Le chef de troupe procède de la même manière au point d'effort principal si l'ennemi offre une résistance acharnée sur tout le front.

109. La force de maintien dans une action offensive doit contenir les troupes ennemis dans une direction secondaire et monter des attaques secondaires pour empêcher l'ennemi de consolider ses forces contre le groupe d'assaut.

En règle générale, un grand nombre de personnels et d'armes ne peuvent pas être mis à disposition pour de telles attaques secondaires. C'est pourquoi les tâches de combat de la force de maintien dans la première phase du combat sont généralement caractérisées par un front de largeur et de profondeur d'attaques limitées. Dans le cadre d'objectifs aussi limités, des armes nécessaires à l'attaque doivent être mises à disposition. Lorsque la formation de combat ennemie devient chancelante à la suite de l'assaut principal, l'attaque de la force de maintien doit être combinée avec celle de la force principale.

110. Dans les opérations défensives, la force de maintien est chargée d'avoir un impact suffisant sur l'infanterie et les chars ennemis avant qu'ils n'atteignent la ligne de front principale pour émousser leur capacité d'attaque. Si l'infanterie et les chars ennemis traversent la ligne de front principale, la force de maintien doit utiliser des barrières de feu continues et des contre-attaques de diversion pour contrarier l'ennemi et créer des conditions favorables à une contre-attaque du groupe d'assaut.

Le groupe d'assaut dans les opérations défensives utilise des contre-attaques pour détruire les forces ennemis qui ont percé les forces d'attente et rétablit la situation antérieure.

Dans des conditions favorables, l'effet d'un gain obtenu par le groupe d'assaut devrait se transformer en une contre-attaque générale contre un ennemi affaibli et confus.

111. La surprise est l'un des éléments les plus importants de l'opération et du succès du combat. Les armes modernes, qui combinent une mobilité extraordinaire avec une grande puissance de feu et de pénétration, permettent au commandant de troupe d'utiliser des mouvements rapides et surprenants pour amener ses troupes dans une position favorable vis-à-vie de l'ennemi, et de forcer ce dernier à combattre dans des conditions qui lui sont défavorables.

La surprise est basée sur le secret et la rapidité. Il est réalisé par un mouvement rapide des troupes, un rassemblement dissimulé, une préparation dissimulée de tir d'artillerie combinés, son initiation soudaine et un assaut inattendu de l'infanterie (ou de la cavalerie), des chars et de l'aviation.

La surprise peut également être obtenue par l'utilisation inattendue de nouveaux types d'armes et de nouveaux types de procédures de combat.

112. Les armes de neutralisation modernes, principalement les chars, l'artillerie, l'aviation et les unités mécanisées utilisées à grande échelle, offrent la possibilité d'attaquer simultanément toute la profondeur de la formation de combat ennemie avec l'objectif d'isoler, d'encercler et de détruire l'ennemi.

L'encerclement de l'ennemi s'effectue de la manière suivante :

- a) par l'enveloppement d'un ou des deux flancs, pour une attaque décisive contre le flanc ou l'arrière de sa force principale ;
- b) par une percée de chars et d'infanterie sur des véhicules de transport de troupes à l'arrière de l'ennemi dans le but de couper la route de retraite à sa force principale ;
- c) par des attaques aériennes, mécanisées et de cavalerie contre les colonnes ennemis en retraite dans le but d'entraver leur retraite.

113. Les bataillons de chars de division constituent des chars d'appui d'infanterie (chars d'escorte).

Les chars alloués aux unités de troupes (c'est-à-dire les chars fournis par les quartiers généraux supérieurs pour le soutien au-delà des chars de la division organique), selon leur type, sont soit subordonnés à l'infanterie en renfort de ses groupes de chars d'escorte, soit ils constituent le « groupe de chars à longue portée » utilisé pour pénétrer dans la profondeur de la formation de combat ennemie.

Dans les opérations offensives, les chars d'escorte sont généralement affectés aux commandants de troupes d'infanterie en compagnie ou en peloton.

Dans les opérations défensives, le bataillon de chars est généralement sous le commandement direct du commandant de division pour les contre-attaques ou pour combattre les chars ennemis attaquants.

Le groupe à longue portée est généralement subordonnée au commandant du corps ou de la division, selon la situation.

En règle générale, les chars attaquent en plusieurs vagues.

114. La disposition au combat de l'artillerie doit fournir la meilleure solution pour les tâches assignées à l'unité de troupes et être adaptée à la formation de combat de cette dernière. Pour remplir ses objectifs de combat, l'artillerie forme parfois les groupements suivants :

- un « groupe d'appui d'infanterie ou de cavalerie » (groupe d'artillerie à courte portée), dédié au soutien de l'infanterie et des chars qui lui sont alloués. Les groupes d'artillerie à courte portée sont constitués à partir de l'artillerie de toute la division et de toute artillerie subordonnée et soutiennent les régiments d'infanterie, principalement le groupe d'assaut.

C'est une règle générale que l'organisation normale de l'artillerie soit maintenue. Des détachements de groupes à courte portée et des batteries sont affectés au soutien de certains bataillons ou compagnies.

Ces éléments des groupes à courte portée qui soutiennent des bataillons d'infanterie spécifiques sont désignés comme des « sous-groupes à courte portée ». Les commandants des groupes et sous-groupes rapprochés en combat se conforment aux demandes des commandants de troupes d'infanterie qu'ils soutiennent, même s'ils ne sont pas sous leur commandement.

- Le « groupe d'artillerie à effets à longue portée » (groupe d'artillerie à longue portée) est constitué de l'artillerie de corps d'armée et de son artillerie à longue portée subordonnée. Ses tâches sont les suivantes : tirer sur l'artillerie ennemie ; les attaques par le feu sur les réserves éloignées, les quartiers généraux, les cibles importantes dans les zones arrières et les intersections routières, ainsi que l'élimination des batteries antiaériennes ennemis, en particulier lorsque l'aviation amie est en vol.

- L'artillerie de démolition, composée des pièces les plus lourdes, pour la démolition des points d'appui ennemis.

115. Le commandant de corps d'armée a les responsabilités suivantes : donner l'ordre de tirer à l'artillerie qui se trouve à portée de l'artillerie de corps d'armée ; personnellement, ou par l'intermédiaire d'un commandant de division, il appuie des groupes de chars à longue portée

par des tirs d'artillerie ; fournit des ressources d'observation aérienne à l'artillerie ; établit les délais de préparation au tir ; donne des ordres sur le type et la durée de la préparation de l'artillerie et approuve le système de positionnement de tir de l'artillerie du corps d'armée. Le commandant de division s'assure de la coordination entre l'artillerie et les chars et l'infanterie ; distribue l'artillerie de sa division aux groupes d'artillerie à courte portée, tout en conservant l'option du tir combiné ; confirme le système de positions de l'artillerie et l'ordre des changements de position pendant le combat ; et approuve les changements dans la subordination de l'artillerie aux commandants d'infanterie au cours de la bataille.

Le commandant de régiment d'infanterie répartit les détachements (ou les batteries) des groupes à courte portée pour l'appui de ses bataillons ; donne l'ordre de tirer à l'artillerie ; surveille l'utilisation et la subordination de l'artillerie aux bataillons au fur et à mesure que la bataille progresse en profondeur ; coordonne les fonctions de l'artillerie avec les chars d'escorte ; détermine le système d'attribution mutuelle des objectifs ; établit le système d'emplacements de l'artillerie et l'utilisation de l'artillerie régimentaire.

Le commandant de bataillon distribue l'artillerie qui lui est allouée (ou subordonnée) aux compagnies ; donne des ordres de feu spécifiques et adaptés au terrain ; coordonne les fonctions de l'artillerie avec les chars subordonnés à l'infanterie ; surveille le déplacement vers l'avant du commandement de liaison de l'artillerie vers les compagnies ; attribue des tâches au bataillon et à l'artillerie régimentaire subordonnée ; et détermine le type d'attribution mutuelle des cibles et la liaison entre l'artillerie avec l'infanterie et les chars.

116. L'aviation est utilisée pour attaquer les cibles qui ne peuvent pas être détruites par le feu de l'infanterie, de l'artillerie et des autres branches.

Pour atteindre une efficacité de combat optimale, l'aviation doit attaquer en grand nombre d'avions et ses effets doivent être consolidés dans le temps et contre les cibles qui sont de la plus grande importance tactique.

En règle générale, le commandant de troupe confie la mission aux pilotes de combat pour la durée de l'opération, en indiquant dans quelle mesure la capacité opérative doit être utilisée. En fonction de la situation, des tâches pour des sorties spécifiques peuvent ensuite être attribuées pendant le cours de la bataille.

Le succès de la coopération entre les forces aériennes et les forces terrestres doit être assuré par des communications techniques fiables, par l'établissement d'une liaison personnelle entre le commandant des troupes et les commandants des forces aériennes.

Le choix et la préparation des pistes d'atterrissement et des aérodromes, à l'aide du personnel et du matériel des forces terrestres, sont une tâche quotidienne des commandants et de leurs états-majors à tous les niveaux.

117. Les avions de combat ont les tâches suivantes :

- a) ils empêchent l'approche des troupes ennemis sur le champ de bataille et les détruisent dans la zone arrière de rassemblement des troupes ;
- b) ils servent de soutien direct aux troupes amies en attaquant l'ennemi dans les différentes phases de l'opération de combat ;
- c) ils perturbent le commandement et la liaison avec l'ennemi en détruisant les quartiers généraux, les centres de transmission et les fils du réseau téléphonique et radio ;
- d) ils attaquent les opérations de débarquement depuis les airs ou l'eau (rivières) en les détruisant à leurs positions initiales, en route, lors du débarquement et en territoire ami ;
- e) ils perturbent le fonctionnement des services de l'arrière, empêchent les expéditions ferroviaires, détruisent les routes pour le transport de véhicules à moteur, détruisent les approvisionnements stockés dans les dépôts, dans les gares, etc. ;
- f) ils détruisent l'aviation ennemie sur ses aérodromes, détruisent des dépôts et des bases aériennes ;

g) ils participent à la défense contre l'approche d'une grande formation de bombardiers ennemis.

118. Les avions de chasse sont principalement dédiés à la destruction de tous les types d'avions ennemis dans les airs et au sol.

Leurs tâches sont les suivantes :

- a) ils détruisent les avions ennemis dans les airs et sur leurs bases ;
- b) ils protègent les troupes amies et les objets inamovibles contre les attaques aériennes ennemis ;
- c) ils détruisent les ballons d'observation et de barrage ;
- d) ils assurent la couverture de la zone de rassemblement des unités volantes, escortent les unités volantes de l'équipe de combat dans la mesure où leur portée le permet et les accompagnent à nouveau une fois qu'elles ont accompli leur mission de combat ;
- e) au besoin, ils fournissent des photos de reconnaissance et un appui aérien à l'artillerie.

Dans des cas exceptionnels, les avions de chasse peuvent être utilisés de la manière suivante :

- a) pour attaquer les troupes au sol au repos ou en mouvement ;
- b) accomplir des tâches de reconnaissance au profit des commandants au sol ainsi que des commandants aériens.

119. Les bombardiers légers sont utilisés contre les types de cibles suivants :

- a) concentration de troupes ;
- b) les postes de commandement des forces terrestres et les centres de messages ;
- c) dépôts d'approvisionnement ;
- d) transports routiers et ferroviaires ;
- e) l'aviation ennemie sur ses bases aériennes.

En outre, les bombardiers légers peuvent être utilisés pour les tâches suivantes : contre-mesures contre une opération aéroportée et participation à des opérations aéroportées amies.

120. L'aviation de l'armée est principalement dédiée au soutien des forces terrestres en combat. Ses tâches sont les suivantes : reconnaissance, surveillance du champ de bataille, établissement de la liaison, escorte des chars et appui aérien de l'artillerie.

L'aviation de liaison a pour mission :

- a) la transmission des ordres aux troupes et la réception des rapports de ces dernières ;
- b) maintenir la liaison entre les différentes branches et services ;
- c) surveillance du champ de bataille.

121. Les quartiers généraux des unités de troupes contrôlent la coopération entre l'aviation légère de combat qui leur est subordonnée ou qui les soutient, et les suivantes : armes antiaériennes ; l'artillerie de campagne, qui interrompt ses tirs lorsque l'aviation amie survole le front à basse altitude ; avec les détachements d'infanterie les plus avancés qui, sur ordre de leur commandant de compagnie ou de bataillon, doivent afficher des panneaux pour identifier leurs positions. Les signaux d'identification sont prescrits par l'état-major du corps d'armée.

122. Une bonne coopération entre tous les membres du personnel dans toutes les conditions exige une coordination exacte des tâches offensives et défensives de l'infanterie avec celles de l'artillerie et des chars sur le terrain, en particulier au niveau du commandement du bataillon, du détachement d'artillerie, de la compagnie de chars. Un temps suffisant doit être réservé avant le début de l'opération pour la planification par les commandants ; cela profitera à une meilleure situation de commandement et à une réduction du temps nécessaire pour donner des ordres aux états-majors du corps d'armée, de la division et du régiment.

123. Les opérations de combat sont plus réussies lorsque les commandants de tous les grades ont été formés à faire preuve de courage. L'initiative personnelle est d'une importance décisive. L'art du commandement du commandant en chef comprend les éléments suivants : une définition claire et exacte de la tâche ; le choix correct du point d'effort maximal et la concentration en temps opportun d'un nombre suffisant d'armes de neutralisation à ce point ; coordination des efforts de coopération ; l'encouragement et l'exploitation de tout type d'initiative personnelle ; le soutien et l'exploitation de tout succès partiel. Tout commandant ayant pris une décision de sa propre initiative en informe immédiatement son supérieur, ainsi que ses unités voisines.

124. L'organe exécutif du commandant de troupe est l'état-major de l'unité de contingent concernée.

Dans le commandement du combat, la coopération au sein de cet état-major et le travail d'équipe entre le commandant et son chef d'état-major (ou l'adjudant de régiment ou de bataillon) jouent un rôle décisif. Le chef d'état-major doit jouir de l'entièvre confiance du commandant ; à l'inverse, le chef d'état-major doit exécuter sans condition les ordres de son commandant.

Le chef d'état-major dirige le travail de son état-major et adapte le fonctionnement des états-majors subalternes au sein de telle sorte que la transmission des ordres, rapports, messages, etc., puisse se dérouler avec beaucoup de fiabilité et d'exactitude. Cette exactitude, le chef de cabinet l'atteint grâce à une pratique continue et à un contrôle personnel des activités de ses subordonnés.

Dès qu'il se présente une situation qui indique qu'un combat aura lieu sous peu, le chef d'état-major examine l'état de préparation des installations de communication à son niveau ainsi qu'à celui des niveaux subalternes et prend toutes les dispositions nécessaires pour le traitement et la transmission rapides des ordres sur la base de la décision du commandant. Dès l'émission des ordres clés, le chef d'état-major doit s'assurer personnellement que ces ordres sont bien parvenus à leur destinataire. Tout en donnant un exemple personnel de fiabilité et de soin, le chef d'état-major doit exiger la ponctualité, la circonspection et le contrôle constant de son propre personnel et des états-majors des unités subalternes.

125. Lorsqu'il décide d'une offensive, le commandant doit d'abord évaluer la répartition des forces de l'ennemi et la situation du terrain, quant à ses avantages et à ses inconvénients pour les opérations offensives.

Une fois qu'il a acquis une connaissance de la disposition des forces ennemis dans la mesure du possible dans les circonstances, et qu'il a évalué les conditions d'une offensive dans les différents secteurs déterminées par le terrain et les fortifications de campagne ennemis, il décide de l'ordre dans lequel les parties de la formation de combat ennemie doivent être attaquées. L'état de l'ennemi attaqué est d'une grande importance pour la décision, par exemple s'il est en bonne condition et capable de résister, ou s'il est fatigué de la bataille, sans volonté, etc. Le fait que la situation ne soit pas complètement rapportée n'exonère pas le commandant de la responsabilité de prendre des décisions en temps opportun. La pire chose que l'on puisse faire est de ne pas prendre de décision du tout ou de la prendre trop tard. Un manque de données de reconnaissance peut forcer le commandant à fonder sa décision sur la direction de l'effort principal davantage sur des considérations de terrain que sur la situation de l'ennemi. Le commandant choisit la direction de l'effort principal de telle manière qu'il tombe le plus rapidement possible sur la partie de la formation de bataille ou de marche ennemie qu'il veut détruire en premier. Il s'agit de la première phase de la défaite globale de l'ennemi.

Une fois qu'une décision est prise, elle est exécutée sans déviation.

126. Pour choisir le point d'effort principal, le commandant doit tenir compte des éléments suivants :

- a) l'ordre d'importance de la cible choisie pour l'ensemble de la formation de bataille ou de marche ennemie ; il est conseillé de diriger l'assaut contre la partie qui ferait s'effondrer toute la formation de combat ennemie ;
- b) les caractéristiques utiles du terrain pour fournir une couverture à l'infanterie et aux chars en approche, pour les tirs d'artillerie et les postes d'observation, pour un appui au combat ininterrompu et pour la possibilité de couper les routes de retraite de l'ennemi ;
- c) s'il y a des obstacles difficiles pour les chars attaquants en territoire ennemi.

127. Le commandant prend la décision de se préparer à une opération défensive, en évaluant soigneusement les possibilités d'utilisation des caractéristiques du terrain, en plaçant les mitrailleuses et l'artillerie de manière à assurer une couverture fiable de toutes les caractéristiques du terrain favorisant l'ennemi. Il est d'une extrême importance de forcer l'ennemi à attaquer dans une situation de terrain qui entrave une approche couverte de son infanterie et de ses chars et qui ne lui fournit pas de tirs favorables et de postes d'observation pour son artillerie.

Les choix de positions de première ligne et de sécurité ne doivent pas suivre un stéréotype. Les lignes de front doivent suivre des pentes avant et arrière, et la sécurité doit donner une fausse impression de l'emplacement réel de la ligne de front. Dans un secteur, la sécurité peut être placée relativement en avant ; dans un autre, il peut ne pas y en avoir. Il faut éviter une répartition stéréotypée des bataillons et des compagnies en haut lieu, avec des lignes de séparation en bas lieu.

128. Lorsqu'il donne ses ordres, le commandant de troupe doit accorder une attention particulière à la claire et exacte formulation de la mission générale de l'équipe de combat ou de l'unité principale ; il doit indiquer l'idée de base de la décision, c'est-à-dire la direction principale de l'effort vers l'atteinte de l'objectif ultime (par exemple, couper la route de retraite d'une ennemi en encerclant un flanc, le forcer à se heurter à un obstacle, etc.). L'art du commandement exige la capacité d'exprimer l'idée de combat de manière claire, succincte et en quelques mots.

L'ordre (opérationnel) de bataille est produit par l'état-major de l'équipe de combat ou de l'unité principale.

Le paragraphe 1 de l'ordre fournit la description concise de l'activité de l'ennemi et de la disposition générale des forces (sur la base des données de reconnaissance les plus récentes, sans énumérer ces derniers en détail).

Le paragraphe 2 fournit la mission des unités voisines et les lignes de détachement pour leur emplacement.

Le paragraphe 3 décrit l'objectif général de bataille de l'équipe de combat ou de l'unité de troupes et les tâches qui en découlent pour les unités subordonnées, en indiquant les armes de soutien qui leur sont allouées à cet effet et leurs lignes de démarcation avec leur unité voisine de gauche. Ce paragraphe contient également des instructions pour l'artillerie, les chars et les troupes de guerre chimique qui ont été placés sous le commandement direct du commandant concerné.

Le paragraphe 4 donne l'emplacement du poste de commandement le plus élevé et la direction de son mouvement ; cette direction indique en même temps l'axe du réseau de communications.

Le paragraphe 5 : les points d'approvisionnement.

L'ordre est signé par le commandant et le chef d'état-major de l'équipe de combat ou de l'unité principale.

La mission de l'état-major immédiatement supérieur n'est pas indiquée dans l'ordre. Une orientation sur la mission du quartier général immédiatement supérieur est donnée oralement ou par écrit, séparément de l'ordre, à un nombre très limité de personnes. S'il est écrit, le destinataire le détruira immédiatement dès qu'il en aura pris connaissance.

Les instructions relatives aux mesures de reconnaissance, de communication, antichars, antiaériennes et antigaz sont fournies dans des directives distinctes.

Les ordres pour les services de la zone arrière sont basés sur la décision et les instructions spéciales du commandant et sont donnés par le chef d'état-major.

Les commandants de corps d'armée, de division et de régiment donnent généralement leurs ordres par écrit. Les commandants de bataillon donnent normalement des ordres oraux. Pendant le combat, tous les commandants peuvent donner des ordres, oralement ou par téléphone ; cependant, tous les ordres doivent être confirmés par écrit par l'adjudant en service.

Au combat, le chef d'état-major sert d'adjoint au commandant.

129. En complément de l'ordre de bataille principal, sans toutefois retarder la publication de celui-ci, les commandants de corps d'armée et de division peuvent établir un plan d'attaque, qui contient les éléments suivants :

- a) l'estimation du nombre d'heures auxquelles les chars et l'infanterie atteindront certains secteurs ;
- b) la subordination temporaire de l'artillerie aux unités d'infanterie au fur et à mesure que l'action se développe ;
- c) le calendrier des changements d'emplacement de l'artillerie en fonction de l'atteinte de certains secteurs ;
- d) des signaux pour une action coopérative entre les chars, l'infanterie, l'artillerie et l'aviation.

Le calendrier peut prendre la forme d'une esquisse topographique avec des explications marginales.

130. Des fonctions de commandement minutieuses exigent l'émission en temps opportun d'ordres préliminaires qui, d'une part, permettent aux unités de troupes d'effectuer des préparatifs préliminaires et, d'autre part, donnent aux commandants d'infanterie et à leurs troupes de soutien un délai supplémentaire pour étudier la situation de l'ennemi et la zone d'approche et de développement du combat. Les ordres préliminaires donnés au bataillons doivent contenir de brèves instructions concernant la direction de l'attaque (ou, dans les opérations défensives, concernant le secteur de la défense) et concernant les troupes qui doivent soutenir le bataillon.

131. Les ordres de combat sont donnés par les canaux. Si un commandant juge nécessaire de contourner son commandant subordonné suivant lorsqu'il donne un ordre direct, il l'en informe immédiatement. Un subordonné qui a reçu un ordre de ce genre l'exécute et en informe immédiatement son supérieur.

L'exécution de tout ordre de combat doit être surveillée. Le supérieur contrôle la réception et l'exécution de son ordre. Le subordonné lui rend compte de toutes les mesures qu'il a prises pour exécuter l'ordre qu'il a reçu.

Les ordres verbaux sont immédiatement répétés à haute voix à la personne qui donne l'ordre, puis sont exécutés. Si un ordre verbal est transmis par un tiers, ce dernier le répète à sa réception et au retour de sa livraison.

132. Un ordre de combat est organisé et exécuté par l'état-major de l'équipe de combat ou de l'unité de troupes principale.

Un ordre bien planifié doit prévoir ce qui suit :

- a) l'organisation de la reconnaissance et de l'observation de l'ennemi ;
- b) la collecte d'informations et le suivi des mouvements de troupes amies ;
- c) des postes de commandement pour le commandant avec postes d'observation pour son observation personnelle (ou par des observateurs spéciaux) et des postes d'observation auxiliaires pour les secteurs de combat ou de terrain ;
- d) l'organisation des services de communication, sur la base du plan de bataille et de la relation de commandement ; plus précisément : identifier le personnel et les moyens de communication pour toute la profondeur du combat ; maintenir les communications après le déménagement du poste de commandement et assurer la coopération entre les différentes branches pendant les différentes phases de l'action ; l'utilisation des installations radio, le type de transmission des ordres pendant la bataille ; l'utilisation de récepteurs d'ordres, d'un système de signalisation, de moyens pour un contact ininterrompu avec les unités mobiles opérant à l'arrière de l'ennemi ; et des communications ininterrompues avec des services amicaux à l'arrière ;
- e) organisation de la sécurité et de la défense aérienne, chimique et antichar.

133. Les postes de commandement ne sont placés que suffisamment loin à l'arrière des éléments les plus avancés de la formation de combat pour permettre au commandant du régiment ou du bataillon d'assister personnellement au combat de ses troupes dans la direction principale de l'effort à partir du poste d'observation, et pour permettre aux commandants de division et de corps d'armée d'accéder rapidement au secteur de bataille principal.

Pour permettre l'observation de l'ensemble du champ de bataille, des postes d'observation auxiliaires sont installés et occupés par des officiers d'état-major.

134. Les réseaux de communication sont établis comme suit : du supérieur au subordonné (de l'arrière vers l'avant) ; entre les unités voisines de droite et de gauche ; entre les grandes unités de différentes branches d'armes, des troupes spécialisées à l'infanterie (ou cavalerie) ; parmi les troupes spécialisées lors de l'exécution d'une tâche spéciale sur instruction du commandant supérieur qui coordonne leurs actions.

Tout commandant a l'obligation d'établir des communications avec son supérieur et avec ses voisins par tous les moyens possibles, si ces communications n'ont pas encore été établies ou si elles ont été interrompues.

La stabilité des communications doit être garantie par l'utilisation de divers moyens de communication dans la zone concernée.

135. L'utilisation majeure des communications radio, en raison du danger d'interception et de l'emplacement des postes de commandement et de la répartition des troupes par radiogoniométrie, ne sera faite qu'au début de l'attaque et lors de la progression de l'action en profondeur.

L'autorisation de circulation radio ou le silence radio (total ou partiel) est ordonné par le commandant de troupe.

Lors d'un rassemblement, d'un regroupement, de la préparation d'une percée, en position défensive avant une attaque ennemie, les émetteurs radio ne sont généralement pas utilisés.

Dans les cas où les communications radio ne peuvent pas être remplacées par d'autres méthodes (par exemple, pour la communication avec des aéronefs, avec la reconnaissance, pour la défense aérienne, etc.), les principales unités établiront des stations spéciales de réception et d'émission radio.

Les transmissions radio sont généralement effectuées en code, en noms de code, en signaux spéciaux et en dispositifs de décodage.

Pendant le combat, les conversations radio doivent être menées selon les tableaux de signaux radio préalablement établis par l'état-major, à l'aide de cartes de terrain avec des surnoms, des tables de codes d'officiers et des « tables de conversation ».

Si l'on dispose de suffisamment de temps, il est recommandé, au cours des préparatifs d'une opération offensive ou défensive, d'élaborer des croquis d'orientation avec de nouveaux surnoms pour diverses caractéristiques du terrain, afin de faciliter l'orientation sur le terrain par les troupes amies et de rendre plus difficile l'interprétation par l'ennemi de tout ordre ou conversation intercepté.

La transmission radio en clair est permise pour les éléments suivants :

- a) pour le contrôle des tirs d'artillerie ;
- b) par les pilotes aéroportés pour la transmission des ordres de combat et en cas d'avarie ou d'atterrissement d'urgence, lorsqu'il n'y a pas le temps disponible pour l'utilisation de noms de code ;
- c) pour les troupes de chars, transmettre les ordres de combat au sein des compagnies, bataillons et brigades pendant l'action ;
- d) dans les réseaux de communication à partir du niveau de la division et inférieurs si l'attaque se poursuit dans la profondeur de la zone de défense ennemie ;
- e) autrement que dans des cas exceptionnels (attaque d'un quartier général, attaque surprise par des troupes motorisées ennemis).

Lorsqu'ils transmettent en clair, les noms et numéros d'unité, ainsi que l'emplacement des postes de commandement seront désignés par des noms de code préalablement choisis par les états-majors de la division ou de la brigade (par exemple, « bouleau », « lune »).

La transmission radio d'ordres opérationnels et de messages concernant les décisions de commandement de division, de brigades et de quartiers généraux n'est permise que s'il n'existe pas d'autres moyens de transmission, et alors, uniquement en code.

L'usage des radiocommunications au combat est sous la direction du chef des communications, lui-même sous le contrôle du chef d'état-major de l'unité principale.

136. Aux fins d'un système de commande sécurisé, d'autres types de communication doivent être utilisés en dehors des installations techniques, telles que les avions, les véhicules à moteur, les motos, les chars d'assaut et les chevaux.

Les états-majors des équipes de combat et des grandes unités sont responsables de la disponibilité des moyens mobiles pour transmettre des ordres en nombre suffisant.

Il est utile de veiller à ce que le personnel disponible en temps opportun pour recevoir les ordres, peut-être même les officiers des unités, soit disponible.

Tout supérieur est tenu d'indiquer la voie à celui qui reçoit les ordres et de l'assister dans sa fonction de transmission des rapport et des ordres.

137. Les signaux convenus (fusées éclairantes colorées et signaux sonores) sont dédiés à ce qui suit : annoncer le début d'une action de combat ; poser un écran de fumée général ; marquer les secteurs de terrain atteints ; demander des tirs d'artillerie ; donner l'alarme générale d'une attaque au gaz ou aérienne. Un groupe de signaux d'éruption de couleurs distinctes est déterminé à des fins différentes.

Outre les signaux convenus, l'état-major demande, en fonction de la situation, la présentation de rapports périodiques de certains secteurs de combat et de terrain, ainsi que l'envoi d'officiers d'état-major dans les unités de troupes (officiers de liaison) pour transmettre les ordres et clarifier la situation.

138. Les rapports (aux supérieurs) et les notifications (aux unités voisines et aux subordonnés) constituent des références très importantes qui facilitent l'évaluation de la situation et la prise de décision.

Les principales caractéristiques essentielles de tout rapport ou notification sont l'exactitude et la rapidité. Un rapport doit répondre de manière concise aux questions suivantes : a) l'ennemi a-t-il été identifié ou non ; b) quand ; c) où ; d) quel type de force ennemie, comment est-elle organisée ; e) ce qu'il fait, qu'a-t-il déjà fait ; f) l'action ou la proposition d'action de l'agent rapporteur. La source de l'information sera indiquée exactement dans le rapport (observations personnelles, rapports de subordonnés, déclarations d'habitants locaux, etc.). Les rapports et les notifications sont de préférence transmis par écrit. Les rapports et les notifications verbaux doivent être consignés par écrit dès leur réception. La situation détermine le sujet et le moment des rapports ; mais il faut être conscient du fait qu'il est préférable de faire des rapport fréquents plutôt que d'oublier de les faire. Des rapports sont obligatoires sur les points suivants : contact avec l'ennemi ou absence de l'ennemi dans les endroits où l'on avait supposé qu'il se trouverait ; sur l'exécution d'un ordre précédemment reçu ; sur les attaques surprises de l'ennemi. Les rapports dont la soumission est programmée à une certaine heure sont appelés « rapports programmés ». Ils comprennent des rapports reconnaissance opérationnelle et d'autres rapports spéciaux. Le moment et les secteurs de terrain pour la soumission des rapports ou des messages sont déterminés par l'administration centrale supérieure. Le personnel d'une grande unité qui rend un rapport termine par des conclusions basées sur les faits rapportés. Tout message important doit être immédiatement soumis au supérieur immédiat, avec copie au personnel immédiatement supérieur. De plus, les rapports sur l'ennemi sont transmis directement aux unités menacées par une attaque ennemie.

- 139.** Un document opérationnel doit contenir, outre une signature et un numéro de séquence :
- a) le destinataire ;
 - b) l'heure et le lieu de préparation ;
 - c) l'échelle et l'année de publication de la carte utilisée ;
 - d) l'heure d'expédition.

Le destinataire est désigné soit par sa fonction, soit par son nom de famille (si la prudence l'exige). Le moment de la préparation est inscrit par la personne qui signe le document au moment où elle le signe.

Lors de la rédaction d'un document, il faut observer ce qui suit :

- a) Les localités et les caractéristiques du terrain mentionnées doivent être strictement conformes à la carte et ne doivent pas être modifiées ; lors de l'utilisation de cartes étrangères, les noms des localités doivent être indiqués dans le même alphabet que sur la carte, avec la prononciation russe entre parenthèses ; lors de l'énumération de plusieurs localités et caractéristiques du terrain, chacune doit être séparée des autres par une virgule ;
- b) si les mêmes noms de localités se répètent plusieurs fois ou si des points du terrain doivent être désignés sans nom, ils sont identifiés par la ville principale ou la caractéristique du terrain la plus proche figurant sur la carte ;
- c) les itinéraires doivent être identifiés par un nombre suffisant de villes et une indication des intersections ;
- d) les lisières des villes, les secteurs de terrain ou les zones boisées doivent être décrites selon les directions de la boussole, les rives des rivières selon le sens de l'écoulement de la rivière ou les directions de la boussole ;
- e) secteurs de terrain anij[les troupes amies et ennemis sont listées en commençant par le flanc droit des forces amies ;
- f) Les indications de direction sont données principalement selon les points cardinaux plutôt que par « droite », « gauche », etc. Les directions « droite » et « gauche » sont toujours comprises en regardant vers l'ennemi.

Chapitre 6

La Bataille de rencontre

140. La bataille de rencontre découle directement de la ligne de marche contre un ennemi approchant et peut survenir dans des conditions de situation des plus diverses.

La reconnaissance devrait prévenir à l'avance des mouvements et regroupements ennemis.

141. La bataille de rencontre est caractérisée par un déploiement rapide des troupes de la marche à la formation de combat et une attaque immédiate de l'ennemi là où il est rencontré.

Anticiper l'ennemi lors du déploiement, ouvrir le feu et passer à l'attaque est d'une importance décisive dans un affrontement imprévu.

Par conséquent, audace et hardiesse, prise de l'initiative et détermination dans les actions pour vaincre l'ennemi sont exigées des commandants à tous les niveaux.

142. En entrant dans une bataille de rencontre, personne ne devrait s'attendre à comprendre complètement la situation. Les données de reconnaissance ne seront jamais exhaustives et deviendront rapidement obsolètes avec le mouvement de l'ennemi.

Il est normal de disposer d'informations insuffisantes sur le regroupement réel de l'ennemi lors d'une bataille de rencontre.

Celui qui est lent et qui temporise en attendant que la situation se clarifie sera lui-même reconnu par l'ennemi et perdra l'initiative.

Lors d'une bataille de rencontre, la décision sur la direction de l'attaque principale peut parfois être prise en fonction des avantages offerts par le terrain pour porter un coup écrasant à l'ennemi.

S'efforcer de fractionner les colonnes ennemis et de les détruire morceau par morceau grâce à des actions décisives de toutes les armes de combat, coordonnées par cible, lieu et moment, doit être à la base d'une manœuvre lors d'une bataille de rencontre.

143. La bataille de rencontre doit être menée pour l'encerclement et la destruction avec la coordination de toutes les armes.

Ceci est réalisé par :

- a) action aérienne contre les colonnes ennemis ;
- b) les attaquer sur le flanc et à l'arrière avec des unités mécanisées et de cavalerie (*soyedineniye*) ;
- c) déploiement rapide et engagement des unités interarmes attaquant l'ennemi sur le flanc et à l'arrière.

D'après les données de reconnaissance sur l'ennemi, l'importance relative de ses axes de déplacement et les avantages offerts par le terrain pour porter le coup principal, le commandant d'une unité interarmes, avançant en formations de marche sur un front large, décide de la séquence d'orientation des colonnes ennemis. Il dirige la poussée de ses colonnes principales sur l'axe principal et, sur les autres axes, fixe l'ennemi et limite ses mouvements grâce à des opérations aériennes.

Un observateur est posté à partir de chaque position de tir indirect de batterie pour surveiller les approches de la position de tir afin de donner un avertissement en temps utile de l'apparition de chars.

Chaque position de tir de batterie doit satisfaire aux exigences pour tirer sur les chars par visée directe à partir de 800 mètres. Si elle ne satisfait pas à ces exigences, en cas d'alerte,

la batterie se déploie pour tirer par visée directe sur le sommet protecteur, et, dans de rares cas, se déplace vers des positions antichars spéciales sur des affûts à roues.

Lorsqu'on tire sur des chars qui percutent les lignes, il est nécessaire d'éviter de toucher sa propre infanterie.

Toute l'artillerie longue portée et d'appui rapproché, ainsi que l'artillerie des secteurs adjacents qui ne sont pas attaqués par les chars, participe à repousser l'attaque de chars jusqu'au bord avant de la zone défensive.

À partir du moment où les chars franchissent la zone de tir défensive et entrent en contact de feu avec les canons à courte portée, la masse principale de l'artillerie change de tir pour s'attaquer à l'infanterie ennemie et aux canons d'appui rapproché des chars.

Les batteries d'artillerie de soutien rapproché continuent à combattre le personnel ennemi jusqu'au moment où une batterie donnée doit prendre position en antichar pour sa propre défense. Immédiatement après avoir détruit les chars dans la zone de son emplacement, la batterie reprend sa position principale et aide l'infanterie.

Les communications pour ouvrir le feu de défense doivent être transmises par signaux lumineux, pour lesquels l'observation est organisée à la position de tir.

Il est extrêmement important de disposer d'une réserve mobile de canons antichars à la disposition du commandant de division ou des commandants de régiment pour leur utilisation sur l'axe de la principale attaque de chars ennemis.

144. L'ennemi doit être frappé alors qu'il est encore en marche, avant qu'il n'entre dans la bataille de rencontre. La confusion du mouvement de marche de l'ennemi est principalement causée par l'action aérienne.

Les attaques aériennes sur les colonnes ennemis servent de préparation à la défaite de l'ennemi en infligeant des défaites à ses colonnes individuelles.

Les avions de chasse ont un impact maximal grâce à l'utilisation de tirs de mitrailleuses, de bombardements et de la libération d'agents de guerre chimique ; les bombardiers légers, grâce aux bombardements et aux agents de guerre chimique.

Les cibles pour les avions comprennent le personnel ennemi, l'artillerie, les dépôts d'artillerie et les colonnes. Les attaques répétées visent à détruire leur capacité de combat et à interrompre leur ravitaillement depuis l'arrière. L'artillerie ennemie est la cible principale à neutraliser.

145. L'organisation de la formation de marche revêt une importance particulière lorsqu'une rencontre est imminente. La composition de la formation de marche doit être basée sur certaines considérations opérationnelles. Cependant, la formation de marche doit être suffisamment flexible pour permettre un regroupement nécessaire pendant la marche si de nouvelles informations de reconnaissance, par exemple, le rendent conseillé.

146. Les unités mécanisées sont utilisées pour attaquer l'essentiel de cette colonne ennemie particulière que le supérieur hiérarchique a désignée comme cible principale à détruire.

Jusqu'à ce que la décision d'engager l'opération soit prise, la brigade mécanisée se déplace sur des routes ou des itinéraires de colonne séparés, toujours prête à un déploiement rapide.

La brigade mécanisée, précédée par des avions de reconnaissance et des avions de liaison, avance et, conjointement avec les avions de chasse, attaque les principales forces d'infanterie, de cavalerie ou d'artillerie de l'ennemi.

Une bataille de rencontre exige beaucoup des troupes mécanisées et particulièrement de leurs commandants (80 à 100 km de marche pendant la nuit et le jour de combat suivant).

147. Les unités de cavalerie attaquent le flanc et l'arrière de la colonne ou du groupe ennemi ciblé pour l'attaque principale.

La cavalerie ne doit pas être déployée dans des directions où elle renconterait de front des forces d'infanterie puissantes ou où elle pourrait être attaquée par des troupes mécanisées ennemis. Les directions les plus favorables sont celles qui mènent sur le flanc dégagé de l'ennemi et qui permettent une action rapide et un mouvement sans entrave.

La cavalerie n'est pas limitée à certains lieux d'action ; en général, elle reçoit simplement des orientations opérationnelles générales.

Lors d'un combat contre des troupes ennemis motorisées, la cavalerie doit accorder la priorité à lui retirer ses moyens de transport.

148. La division d'infanterie est la plus grande unité qui peut encore déployer ses forces principales lors d'une bataille de rencontre en marche.

Selon l'état des routes, une division devrait avancer en 2 à 3 colonnes. Ce type de marche est le plus adapté pour un déploiement rapide et un regroupement en direction de l'effort principal.

Les troupes mobiles sont mieux placées sur l'aile d'encerclement.

Si une seule route est disponible pour la division, les chars se déplacent sur les itinéraires en colonne. Si aucune n'est disponible, ils effectuent des sauts par intervalles entre le contingent avancé et le contingent principal, ainsi qu'entre l'avant-garde et la force principale.

Toutes les branches marchant dans la colonne sont sous le commandement du commandant de la colonne.

149. La majeure partie de l'artillerie se déplace là où son utilisation pourrait être la plus avantageuse, compte tenu des missions des différentes colonnes de marche et des conditions du terrain. L'artillerie doit pouvoir se déployer et ouvrir le feu rapidement ; pour cette raison, elle se trouve près de la tête de la colonne. L'avant-garde contient suffisamment d'artillerie (y compris des batteries à longue portée) pour lui permettre de dégager la voie pour l'avant-garde, d'attaquer les colonnes ennemis en marche et de soutenir les forces principales alliées au combat.

Selon la situation, jusqu'à 50 pour cent de l'ensemble de l'artillerie peut être affecté à l'avant-garde de la colonne de marche. Des pièces individuelles de l'artillerie régimentaire sont attribuées au détachement d'avant-garde.

L'artillerie de corps et la réserve d'artillerie du commandement de l'armée sont de préférence affectées aux divisions dans la direction de l'effort principal ; l'artillerie lourde, qui reste sous le commandement du chef de l'artillerie de corps, se déplace en colonne séparée.

Sur ordre du commandant de l'avant-garde, les commandants d'artillerie et d'infanterie organisent leur liaison mutuelle tout en restant en marche. Les observateurs avancés de batterie pour l'infanterie marchent avec les unités d'infanterie qu'ils doivent soutenir en entrant dans le combat.

L'artillerie des forces principales précède l'infanterie ; ayant reçu leurs tâches, les batteries envoient leur personnel de liaison aux bataillons ou aux compagnies à soutenir.

150. En prévision d'une bataille de rencontre, la majorité des troupes du génie de la colonne de marche est affectée à l'avant-garde.

La mission des troupes du génie lors des batailles de rencontre est le soutien de la marche des colonnes (enlèvement des obstacles, réparation des routes et création d'itinéraires pour les colonnes) et, si nécessaire, la construction de secteurs de défense et d'obstacles.

151. Si l'artillerie ennemie à longue portée gêne la marche de la colonne sur la route, le commandant de la colonne en marche ordonne le déploiement et la continuation de la marche sous forme de colonnes de marche de bataillon, en utilisant des routes dissimulées.

Si de telles routes cachées sont disponibles, les colonnes de marche ne sont pas déployées davantage.

152. Tous les déplacements des colonnes de marche doivent se faire sous la meilleure dissimulation possible si un engagement par rencontre est imminent.

Les écrans de fumée modernes permettent des opérations couvertes à grande échelle, soit pour retirer des colonnes de marche amies de la visibilité de la reconnaissance aérienne, soit pour donner de fausses impressions à l'ennemi sur des mouvements à des endroits où il n'y en a en réalité aucun.

153. Lorsqu'une rencontre est imminente, nous pouvons toujours nous attendre à des attaques de l'aviation ennemie ou des forces motomécanisées.

Le personnel antiaérien, de défense contre le gaz et antichar dans les colonnes de marche doit être prêt à tout moment à recevoir des signaux et à entrer en action. La reconnaissance doit être renforcée, en particulier sur les flancs ouverts et dans la direction de l'approche probable des troupes mécanisées ennemis. L'artillerie antichar est répartie le long de toute la colonne de marche.

Toute l'artillerie et les chars doivent participer à la repousse d'une attaque de chars, afin de neutraliser la menace en un minimum de temps et de retrouver la liberté de mouvement. Les attaques des avions et des chars ennemis ne doivent pas immobiliser la colonne en marche.

Tous les efforts doivent être consacrés à avancer rapidement et à engager le combat.

154. Une reconnaissance active au sol et dans les airs devrait permettre de fournir des informations en temps utile sur la direction de marche de l'ennemi et la composition de ses colonnes.

La reconnaissance aérienne est l'un des principaux types de reconnaissance lors des batailles de rencontre. Il est recommandé qu'une partie de l'aviation de troupe soit mise à la disposition des divisions à cet effet. Si cela s'avère impossible, l'état-major du corps doit satisfaire aux besoins de la division en matière de reconnaissance aérienne.

La reconnaissance terrestre du détachement de reconnaissance de la division est organisée avant le début de la marche. Elle doit localiser l'ennemi et déterminer la direction de la marche ainsi que la composition de ses colonnes de marche, ainsi que le moment où elles traversent certains secteurs du terrain. La transmission rapide des rapports devient particulièrement importante ; c'est pourquoi le personnel de reconnaissance doit être équipé de moyens de communication rapide (radio, motos, automobiles). Derrière les détachements de reconnaissance, des centres de transmission peuvent être avancés (avec des automobiles, des motos et des émetteurs radio). Si un réseau téléphonique permanent est disponible, les centres de transmission l'utilisent pour la transmission des rapports, mais il convient de veiller à éviter toute interception.

La cavalerie de troupe effectue des reconnaissances à courte distance en utilisant des groupes d'observation individuels à l'intérieur des limites de mouvement de la colonne de marche et sur les flancs ouverts. Ces groupes d'observation de cavalerie doivent traverser le réseau de reconnaissance et de sécurité de l'ennemi et entrer en contact avec les colonnes de marche ennemis.

Indépendamment du déploiement des troupes de reconnaissance par les états-majors supérieurs, chaque commandant de colonne de marche déploie en plus son propre personnel de reconnaissance.

Le personnel de reconnaissance des services spéciaux se déplace avec les forces de sécurité de la marche ou avec des éléments du détachement de reconnaissance de la division.

155. Il est très important de prendre de l'avance sur l'ennemi sur un terrain favorable et d'occuper des points dominants importants. Il faut toujours s'efforcer de sécuriser une caractéristique de terrain souhaitable pour le déploiement et de forcer l'ennemi à se positionner sur des terrains défavorables.

D'une importance particulière est l'occupation d'un secteur qui offre de bons points d'observation pour l'artillerie. La résolution de cette tâche est confiée au détachement de reconnaissance de la division ou à des détachements avancés spécialement constitués.

Un secteur occupé doit être maintenu en attendant l'arrivée de l'avant-garde. Si l'ennemi a été le premier à occuper un secteur de terrain désirable, les détachements avancés doivent, de leur propre initiative, le repousser sans être en contact avec l'avant-garde.

156. L'avant-garde doit agir de manière courageuse, indépendante et résolue et doit détruire l'avant-garde ennemie ainsi que les détachements avancés avant que la force principale ennemie n'ait eu le temps de s'organiser.

À cette fin, l'avant-garde est renforcée par des chars.

Si l'avant-garde ennemie est incapable de s'organiser, elle doit être immédiatement attaquée dans sa formation de marche. À cet effet, des détachements de chars et d'infanterie sont déployés sur les côtés de l'avant-garde amie ; ils attaquent la colonne de l'avant-garde ennemie sur le flanc et à l'arrière, soutenus par l'artillerie rapidement déployée. Une fois détruite, le commandant de la force principale amie attaque la colonne de la force principale ennemie. Cependant, dans certaines circonstances, il peut être souhaitable de détourner l'attention de la force principale de cette colonne de marche après avoir détruit son avant-garde, et d'assaillir à la place un flanc découvert d'une colonne voisine.

En vertu de l'engagement de l'avant-garde, un déploiement réussi de la force principale de la colonne de marche doit être assuré afin d'anéantir rapidement et complètement les forces principales ennemis.

Les avions attaquent principalement l'artillerie ennemie et neutralisent son personnel et ses chevaux grâce au feu de mitrailleuse, aux bombes et aux agents chimiques.

Si l'ennemi, lors d'un engagement en réunion, passe à une opération défensive, l'avant-garde l'attaque depuis la formation de marche, détruit ses troupes de sécurité et reconnaît la ligne de front de la zone de défense.

157. L'artillerie des avant-gardes prend immédiatement position sans chercher à obtenir une position initiale avantageuse et sans attendre les résultats finaux de la reconnaissance d'artillerie. En utilisant des postes d'observation temporaires, elle ouvre le feu sur des objectifs particulièrement nuisibles pour l'infanterie et les chars. L'artillerie à longue portée tire sur les colonnes de marche ennemis et sur l'artillerie, en utilisant l'observation aérienne, pour entraver la marche et le déploiement de l'ennemi.

À la réception de l'ordre de tirer, un détachement d'artillerie exécute l'ordre, les batteries individuelles tirant dans les 10 minutes suivant la réception. Les mesures nécessaires pour réguler la direction de l'artillerie sont prises immédiatement dès le début de l'engagement.

Protégés par le feu d'artillerie, les tanks percent les forces de sécurité ennemis et attaquent le flanc et l'arrière de l'avant-garde ennemie.

L'infanterie avance rapidement ses armes lourdes (mitrailleuses lourdes et pièces de bataillon) et ouvre le feu. Les bataillons progressent à couvert, effectuent un déploiement surprise et passent à l'attaque, soutenus par l'artillerie et le feu des mitrailleuses lourdes tout en contournant et en dépassant les flancs ennemis.

La tête de pont ennemie doit être détruite avant qu'elle ne puisse être soutenue par les forces principales.

158. Lorsqu'un commandant de troupe se rend compte que l'ennemi avance dans une formation ouverte plutôt que dans une formation de marche et décide d'attaquer et d'encercler la concentration ennemie la plus dense, il dirige sa force d'assaut à couvert et en temps voulu contre le flanc ouvert de l'ennemi et la conduit jusqu'à la position initiale pour l'attaque, en utilisant la couverture du terrain.

L'avant de la formation ennemie à attaquer doit être immobilisé par l'engagement de l'avant-garde.

Les troupes mécanisées et blindées, ainsi que la cavalerie, seront déployées contre les flancs ennemis.

159. Lors des batailles de rencontre, la situation qui évolue rapidement peut entraîner une interruption de la fonction de commandement direct du commandant en chef. Pour cette raison, les commandants de colonne doivent faire preuve d'une grande indépendance et initiative et attaquer impitoyablement les flancs des colonnes ennemis qui sont engagées avec les unités amies voisines. Les intervalles entre les colonnes ennemis doivent être pénétrés sans hésitation, afin d'attaquer le flanc et l'arrière de l'une tout en utilisant le couvert uniquement contre l'autre. L'objectif obligatoire de tout commandant dans une bataille de rencontre doit être l'encerclement complet et la confiscation du matériel ennemi.

160. Dès que l'ennemi commence à battre en retraite, une poursuite implacable et irrésistible s'engage. Un avantage particulier réside dans une poursuite dite « en relais » des colonnes en retraite, dont le but est de couper les voies de retraite de l'ennemi et de le détruire complètement.

Tous les chars et troupes motorisées doivent avancer rapidement dans ce but afin d'être les premiers à apparaître sur les routes de retraite ennemis. Les avions attaquant les colonnes ennemis en retraite devraient les disperser complètement.

Lors de la poursuite, les troupes d'ingénieurs sont réparties parmi les unités de troupes.

161. Les fonctions de commandement lors des batailles de rencontre doivent être particulièrement dynamiques et mobiles. Un objectif clair doit être poursuivi à travers des ordres concis et précis.

Les moyens de communication les plus fiables et efficaces, en particulier au début d'une rencontre, sont les officiers de liaison, les messagers mobiles et la radio.

Lors d'une imminente confrontation avec l'ennemi, ces installations de communication se déplacent avec le commandant ou l'état-major de la colonne.

Les installations de communication téléphonique et une partie des ressources de communication mobile accompagnent les unités et détachements pour lesquels elles sont prévues. Les installations de communication destinées à un poste de commandement se déplacent avec le personnel concerné. Les communications radio sont initiées conformément à un plan de communication radio préalablement élaboré dès que l'avant-garde et les forces principales se déploient.

Chapitre 7

Offensive

162. Une attaque contre un ennemi en défense peut se développer à partir de plusieurs conditions différentes. L'attaque peut être précédée d'un mouvement à longue distance contre la zone de défense ennemie. L'attaque peut également commencer depuis un secteur en contact immédiat avec l'ennemi. Elle peut être dirigée contre un ennemi qui a adopté une posture défensive lors d'un engagement de rencontre ou qui interrompt le combat dans certains secteurs et se retire, tout en offrant une résistance continue. L'attaque la plus difficile est celle qui nécessite le franchissement simultané d'un cours d'eau.

163. L'efficacité de la défense dépend du terrain, du temps dont l'ennemi a disposé pour améliorer et équiper son secteur de défense, ainsi que des armes et équipements à sa disposition.

L'efficacité de la défense est également grande même si seulement un temps limité était disponible pour sa préparation.

C'est pourquoi une attaque nécessite une combinaison des personnels et des ressources les plus puissants ainsi que la préparation d'une supériorité écrasante dans la direction de l'effort principal.

164. Dans les opérations conjointes de toutes les branches et services, les opérations offensives doivent avoir pour objectif de submerger simultanément l'ensemble de la profondeur de la défense ennemie.

Cela peut être accompli comme suit :

- a) par des attaques aériennes contre les réserves et les zones arrière des défenses ennemis ;
- b) par des attaques d'artillerie contre toute la profondeur de la « zone de défense tactique » ennemie ;
- c) par la pénétration de chars dans la profondeur de la zone de défense tactique ;
- d) par la pénétration de l'infanterie, accompagnée de chars d'escorte, dans les positions ennemis ;
- e) par l'avance des unités mécanisées et de cavalerie dans les zones arrières lointaines de l'ennemi ;
- f) par l'utilisation à grande échelle de écrans de fumée pour dissimuler les mouvements amis et confondre l'ennemi dans des secteurs moins importants.

De cette manière, l'ennemi doit être immobilisé, encerclé et détruit sur toute la profondeur de sa position.

165. La reconnaissance de la zone de défense ennemie permettra de déterminer en temps opportun la disposition et l'organisation des forces ennemis par le défenseur.

Ceci inclut ce qui suit :

- a) les échelons de défense en profondeur,
- b) l'existence de zones barrières et de secteurs,
- c) l'emplacement des troupes de sécurité,
- d) l'emplacement de la zone principale de combat,
- e) l'organisation des réserves,
- f) la présence d'une zone de défense à l'arrière, et
- g) l'emplacement des voies de ravitaillement.

Lors de l'approche de l'avant-garde et de la force principale à la zone de défense ennemie, la reconnaissance complète ces données conformément au plan. Elle doit déterminer aussi précisément que possible la formation de combat ennemie et le déploiement de

l'artillerie ; elle doit identifier ses flancs découverts ou les secteurs inoccupés ; elle doit examiner la profondeur de la zone de défense, la composition des forces de défense et le type et la solidité des aménagements de terrain réalisés par les ingénieurs.

Il est particulièrement important de déterminer les barrières anti-char, les canons antichars et le système de tir de l'infanterie ennemie.

Cependant, ces données seront incomplètes à moins que des prisonniers ne soient faits.

166. La reconnaissance des équipes de combat mixtes est effectuée par des avions, la cavalerie, des détachements de reconnaissance, des groupes de reconnaissance spéciale, et par l'observation, en particulier par les officiers. Le personnel des services spéciaux réalise des reconnaissances spécialisées. Cela inclut la reconnaissance d'artillerie, de guerre chimique, des communications et du génie. L'utilisation du personnel de reconnaissance et de l'observation personnelle est toujours consacrée à un objectif précis : déterminer ce qui reste inconnu et qui n'a pas été suffisamment clarifié par le personnel avancé ; ou vérifier l'exactitude des rapports précédemment reçus.

La reconnaissance doit recevoir des tâches claires et définies conformément à ses capacités. Une reconnaissance dispersée sur tout le front sans objectifs précis, de manière uniforme et générale, est inutile.

167. Une reconnaissance aérienne bien organisée et axée sur un objectif découvre des réserves ennemis cachées non seulement par l'observation, mais aussi par l'action de combat (bombes et tirs de mitrailleuse). D'une importance particulière est la photographie aérienne de la zone de défense ennemie. Les photographies aériennes sont dupliquées, principalement pour les mettre à la disposition des chars de longue portée, de l'artillerie et des bataillons de la force principale. Les photographies aériennes doivent avoir une échelle de 1:5 000.

168. Devant la zone de défense, l'ennemi est susceptible d'installer, sur un terrain approprié, des zones de barrage constituées d'obstacles d'ingénierie et de guerre chimique, défendues par des détachements d'infanterie et de mitrailleuses.

La mission de la reconnaissance est de déterminer l'emplacement, la profondeur et le type de barrières ainsi que la force en personnel des troupes ennemis défendant.

La reconnaissance détermine l'emplacement des déviations et des zones non contaminées. Des panneaux sont installés et des postes d'observation sont établis à côté des zones contaminées, des champs de mines et des obstacles électriques. Les fils menant aux obstacles électriques sont coupés.

I. Attaquer en avançant

169. Si l'attaque se développe directement à partir de l'avance contre un ennemi en défense, l'avant-garde a les tâches suivantes :

- a) suppression des obstacles et destruction des troupes qui les défendent ;
- b) destruction de la sécurité de combat de l'ennemi ;
- c) reconnaissance de la ligne avancée de la zone de défense ennemie et fourniture de sécurité pour le déploiement au combat de la force principale amie.

Une artillerie puissante doit être affectée aux avant-gardes (deux détachements par bataillon d'infanterie sont souhaitables) ; de plus, des troupes du génie et de la guerre chimique pour un franchissement des obstacles rapide et efficace.

Si le front d'attaque des avant-gardes est trop large, le commandant des troupes déploie un bataillon d'infanterie, renforcé par d'autres branches, avec les mêmes missions et dans la même direction.

Les avant-gardes doivent agir de manière courageuse, énergique et totalement autonome. Les détachements de sécurité ennemis sont encerclés. Les détachements ennemis qui ont réussi à se replier vers la ligne de front de leur zone de défense doivent être suffisamment affaiblis pour ne plus pouvoir participer à l'action de combat décisive.

Poursuivant de près les restes des troupes de sécurité ennemis, les avant-gardes tentent, au moins en partie, de pénétrer sur le champ de bataille principal de l'ennemi en même temps que le reste de ses forces en retraite. Il convient toutefois de noter que l'ennemi cherchera à dissimuler la ligne de front réelle de sa zone de défense en déployant des forces de sécurité plus fortes dans un secteur et des forces plus faibles dans un autre. Seule une action ciblée des avant-gardes peut déterminer l'emplacement réel de cette ligne.

170. Pendant que les avant-gardes affrontent les forces de sécurité ennemis, les forces principales avancent sous couvert dans la zone d'attaque de la division de manière à pouvoir commencer l'attaque dans n'importe quelle direction souhaitée (à 3-4 km du bord avancé de la position ennemie). Pendant cette période, toutes les unités doivent se sécuriser et être prêtes à se défendre contre une contre-attaque ennemie. Les mesures de défense aérienne, chimique et anti-char sont particulièrement importantes ici.

Si l'ennemi lance une contre-attaque au-delà de la ligne de front de sa zone de défense, il doit être anéanti dans un engagement direct et des efforts doivent être faits pour que la force principale pénètre dans sa zone de défense pendant sa retraite.

Pendant que les avant-gardes sont engagées au combat, le commandant de l'artillerie de la division dirige les activités de reconnaissance dans la zone d'attaque de la division et, sur ordre du commandant de division, place son artillerie sous la protection de l'infanterie dans ses positions conformément à la planification d'attaque préalablement établie. L'artillerie doit être prête à soutenir l'engagement des avant-gardes et à repousser une éventuelle contre-attaque ennemie.

171. Si le début de l'attaque a été fixé à l'aube, la reconnaissance doit se poursuivre pendant la nuit afin de déterminer tout regroupement de l'ennemi, d'obtenir des données de reconnaissance plus solides sur les approches couvertes et les obstacles devant la zone de défense ennemie, et de prendre des prisonniers.

Les avions détectent tout mouvement ennemi la nuit grâce à l'utilisation de fusées éclairantes.

La reconnaissance de tous types est effectuée sur un large front afin de ne pas révéler l'emplacement de la direction de l'effort principal.

172. Le plan de bataille, tant pour les attaques sur les flancs que pour la pénétration, ne devrait pas chercher à provoquer une retraite de l'ennemi, mais plutôt un encerclement de son personnel et la confiscation de son matériel.

La condition la plus importante pour une attaque réussie est la surprise. C'est pourquoi toutes les préparations doivent être faites dans le plus grand secret.

173. Les flancs ouverts et les positions de frontière sont les points les plus vulnérables de la défense. Les flancs ouverts doivent toujours être recherchés dans le but de les attaquer immédiatement, car un flanc ouvert n'est qu'une situation temporaire.

Détourner une aile d'une zone de défense ennemie permet de commencer une attaque par un assaut direct contre les positions d'artillerie, les quartiers généraux, les centres de transmissions et les colonnes. Cependant, un ennemi attaqué sur le flanc doit en même temps être attaqué par détachement sur son front.

L'enveloppement exige rapidité et audace, tout en assurant pleinement la sécurité de son aile extérieure.

La disponibilité de chars et d'avions facilite l'enveloppement et rend le succès plus probable.

Lors de l'encerclement d'un flanc découvert, le groupe de chars à longue portée avance contre les principales routes de retraite de l'ennemi et l'attaque par l'arrière ; cette action est ensuite suivie par les forces principales.

Les brigades mécanisées et les divisions de cavalerie sont déployées sur l'aile extérieure de l'encerclement.

Le front de l'ennemi est attaqué par une partie des unités de troupe.

174. Si le défenseur n'a pas de flancs ouverts, le commandant des troupes se prépare à une percée. Une attaque conjointe et coordonnée par l'infanterie, les chars à longue portée et l'aviation, soutenue par l'artillerie, devrait dans ce cas également entraîner la destruction du personnel ennemi et la confiscation de leur matériel.

175. Une supériorité considérable des « armes de neutralisation » doit exister dans le sens de l'effort principal, ainsi qu'une supériorité en nombre de personnel. La largeur du front pour l'assaut principal est déterminée par le nombre d'armes de neutralisation disponibles, par le terrain, ainsi que par les défenses antichars ennemis et les installations défensives construites par les ingénieurs.

Lorsqu'il attaque un ennemi qui a préparé ses défenses à la hâte, un bataillon d'infanterie du premier échelon du groupe d'assaut est soutenu par un détachement d'artillerie et une compagnie de chars ou par deux détachements d'artillerie. Dans ce cas, la largeur de la zone d'attaque d'un bataillon pourrait atteindre 600 mètres.

Si un soutien d'artillerie et de blindés plus important est disponible, le front d'attaque peut être élargi jusqu'à 1 000 mètres.

La largeur frontale du groupe d'assaut d'une division d'infanterie non renforcée peut atteindre 2 000 à 2 500 mètres ; celle d'une division renforcée par un régiment d'artillerie et un bataillon de chars peut aller jusqu'à 3 000 à 3 500 mètres.

La zone d'attaque globale d'une division peut doubler la largeur du front d'un groupe d'assaut.

Dans les zones de combat les plus importantes et dans les secteurs de défense ennemis particulièrement bien défendus, les équipes de combat composites sont principalement renforcées par l'artillerie lourde, les chars et d'autres ressources provenant des réserves du commandement de l'armée.

176. La mission principale de la défense contre l'air, le gaz et les chars en combat offensif est d'assurer la sécurité de l'action de combat dans la zone principale d'effort. Elle se déroule conformément aux directives du Chapitre II.

177. L'organisation de l'arrière et les services de ravitaillement sont d'une importance décisive pour le succès de l'attaque. Plus les moyens de neutralisation peuvent être concentrés, plus la tâche des services de l'arrière devient difficile.

L'organisation d'un approvisionnement ininterrompu en munitions et la sécurité des installations situées à l'arrière contre les avions ennemis sont des conditions préalables essentielles au succès d'une attaque.

178. Le soutien technique de l'attaque revêt également une importance particulière. Il permet une plus grande rapidité d'attaque pour les chars et l'infanterie et facilite le déplacement en avant de l'artillerie.

Les principales tâches du soutien des ingénieurs de combat sont les suivantes :

- a) Reconnaissance ininterrompue du terrain et du système de défense ennemi par les ingénieurs ;
- b) préparation des itinéraires et des routes des colonnes ;
- c) dissimulation des zones de rassemblement des troupes ;
- d) organisation de l'approvisionnement en eau pour les troupes ;
- e) approvisionnement et préparation des réserves en vrac pour surmonter les obstacles lors de l'avancée à l'attaque (échelles, ponts de planches, tapis) ;
- f) élimination et dépassagement des obstacles et barrières ;
- g) consolidation des secteurs de terrain occupés et construction de barrières ;
- h) construction d'itinéraires et de ponts pour le ravitaillement ininterrompu des troupes.

Lors de l'attaque, un contingent de réserve de personnel et d'équipements d'ingénieurs devrait rester sous le commandement du commandant en chef.

179. Lors d'une opération offensive, le service des communications doit soutenir la fonction de commandement de la bataille sur toute sa profondeur, y compris dans des situations particulièrement difficiles et décisives (déploiement des troupes du deuxième échelon, défense contre une contre-attaque, opérations de tir, encerclement de l'ennemi).

Les communications dans les opérations offensives sont organisées par direction principale et par connexions d'interface. La direction principale est orientée le long de la ligne d'avancée du poste de commandement.

Les connexions de l'interface relient les unités subordonnées et mènent à leurs postes de commandement.

Particulièrement importantes dans une opération offensive sont les communications radio, qui permettent le commandement des forces mobiles en profondeur de la zone de défense ennemie. Le contact radio, et en particulier les signaux radio, rendent possibles les opérations conjointes des différentes armes et services.

Les méthodes de communication par avion de commandement et mécanique sont largement utilisées pour transmettre des rapports et des ordres au-delà du champ de bataille afin de superviser l'action de combat en profondeur dans le territoire ennemi.

Le quartier général devrait toujours maintenir une réserve d'équipements de communication afin de pouvoir assurer les communications même lors d'opérations imprévues en profondeur de la zone de défense.

La réserve de matériel de communication se trouve près du poste de commandement.

180. Le commandant de corps prend sa décision d'attaquer sur la base de rapports provenant de tous types de reconnaissance, lesquels ont été vérifiés par des officiers d'état-major à bord d'aéronefs. L'ordre du corps est donné avant que les avant-gardes de la division n'approchent la zone de sécurité ennemie. L'ordre précise les zones d'attaque pour les divisions ; des indications sont fournies sur le secteur de la division où les troupes du corps doivent être déployées ; et l'heure de préparation à l'attaque est donnée.

Après le contact avec la ligne de défense avancée de l'ennemi, le commandant du corps prend sa décision finale, approuve le plan d'attaque final et donne l'ordre d'attaquer.

Les divisions qui doivent envelopper une aile ennemie ne disposent de zones d'attaque que jusqu'à l'aile ennemie. Tout déplacement ultérieur n'est précisé que par une « direction générale » et se développe ensuite en fonction de la situation.

Si un seul groupe de chars à longue portée est disponible, le corps assume normalement la responsabilité de son appui d'artillerie.

Si, toutefois, suffisamment de chars sont disponibles pour former deux de ces groupes, le soutien d'artillerie est transféré aux commandants de division d'infanterie.

Dans ces cas, les divisions sont renforcées par de l'artillerie supplémentaire.

L'ordre d'attaque doit contenir les éléments suivants : la durée de la préparation d'artillerie ; le début de l'attaque par les groupes de chars de longue portée et l'heure de début de l'attaque d'infanterie, qui constitue le point de référence pour tous les autres calculs temporels de l'opération offensive. Il faut tenir compte des périodes de temps nécessaires à l'infanterie, à l'artillerie et aux chars pour se préparer à une action conjointe sur le terrain.

Le commandant de corps devrait avoir un officier de liaison avec un émetteur radio auprès du groupe de chars à longue portée et un officier d'état-major dans les airs qui surveille le champ de bataille et l'activité des chars. Les officiers de division restent avec le commandant de corps pour recevoir ses ordres.

Le commandant de corps et son état-major surveillent constamment le réapprovisionnement en munitions dans la direction de l'effort principal.

181. Le rôle décisif des chars longue portée pour pénétrer une zone de défense ennemie dans toute sa profondeur exige que l'utilisation du groupe de chars longue portée soit réellement en adéquation avec la situation. Le choix du point de pénétration et des mesures de soutien pour le groupe de chars longue portée dépend fortement de la puissance de feu antichar ennemie, de la présence éventuelle d'obstacles pour les chars et des caractéristiques du terrain.

Les groupes de chars à longue portée ont pour tâches de pénétrer à l'arrière des forces principales du défenseur, de détruire ses réserves et ses quartiers généraux, de détruire le groupe d'artillerie principal et de couper les voies de retraite pour l'essentiel des forces ennemis.

Dans la majorité des cas, il est souhaitable de placer l'attaque du groupe de chars de longue portée de manière à ce que l'infanterie et ses véhicules d'escorte puissent exploiter la confusion des feux défensifs ennemis, provoquée par la percée des chars de longue portée dans la ligne avant de la zone de défense ennemie. Raccourcir la distance entre les vagues de chars de longue portée et l'infanterie avec ses véhicules d'escorte rend impossible pour l'ennemi de rétablir son système de tir assez rapidement.

L'infanterie avec ses véhicules d'escorte attaque simultanément sur tout le front.

Si la ligne de défense avant traverse un terrain difficile d'accès pour les chars, l'attaque d'infanterie, soutenue par l'artillerie et les véhicules d'escorte, devrait précéder l'attaque des chars à longue portée. Dans ce cas, l'infanterie occupe la ligne avancée de la zone de défense et établit des passages à travers les obstacles pour chars. Le groupe de chars à longue portée profite des gains de l'infanterie, les dépasse, et pénètre dans la profondeur de la défense.

Un bataillon blindé dans le groupe de chars à longue portée, couvert à l'avant et sur les flancs par des tirs d'artillerie, attaque généralement avec des intervalles et des distances réduits entre les chars individuels et entre les unités en plusieurs vagues. Selon les caractéristiques du terrain, l'artillerie disponible et la profondeur de la formation de bataille, la largeur du secteur d'attaque du bataillon blindé varie entre 300 et 1 000 mètres.

Si les troupes attaquantes enveloppent un flanc découvert des défenseurs, le groupe de chars longue portée est envoyé à l'arrière des défenseurs.

182. Une unité aérienne qui, dans des circonstances particulières, est rattachée au corps est utilisée pendant le combat en cours pour éloigner les réserves avancées et attaquer les troupes qui tentent de percer les encerclements.

Une tâche particulièrement importante pour les aviateurs est d'empêcher l'ennemi de retirer son artillerie du champ de bataille.

Pour permettre aux pilotes de tirer pleinement parti de leurs opportunités, l'infanterie et les chars devraient porter des marques d'identification clairement reconnaissables pour être identifiés depuis les airs (mais uniquement par l'aviation amie).

183. Jusqu'à la fin de l'engagement de l'avant-garde, le commandant de la division doit disposer de documentation suffisante pour prendre sa décision. Il engage donc dès le début du combat avec les troupes de sécurité ennemis des activités de reconnaissance générale, d'artillerie et d'observation spécialisée.

Les opérations conjointes réelles sur le champ de bataille sont menées par les commandants des bataillons, des régiments de cavalerie et des détachements d'artillerie, à qui il faut accorder autant de temps que possible pour cette tâche. C'est pourquoi, lors de la prise de décision, il convient de veiller à prévoir suffisamment de temps avant le début de l'attaque pour le travail de l'état-major de la division, du commandant de l'artillerie, des états-majors régimentaires et, surtout, pour l'intégration effective des bataillons avec l'artillerie et les chars sur le terrain.

Pour produire une coordination réussie, cette dernière doit être protégée pendant plusieurs heures de la journée.

La tâche principale du commandant de division consiste à assurer la coopération des forces d'assaut d'infanterie et des chars avec les groupes d'artillerie de combat rapproché. C'est la tâche à laquelle la majeure partie de la préparation de l'attaque doit être consacrée.

Le groupe d'assaut de la division doit comprendre au moins deux régiments d'infanterie, tous deux à l'avant de l'attaque. Ce groupe d'assaut est soutenu par l'artillerie de division concentrée et l'ensemble de l'artillerie de renfort affectée à la division.

Si nécessaire, le personnel de la division établit un calendrier de combat et le communique pour utilisation immédiate aux unités d'infanterie, d'artillerie et de chars.

Pendant la bataille, le commandant de division surveille les performances des groupes d'artillerie soutenant l'infanterie et dirige le feu combiné de toute son artillerie vers les secteurs cruciaux du combat. Les succès obtenus sont consolidés en déployant la réserve, la partie mobile du détachement de reconnaissance, et toutes les armes de la division jusqu'alors non utilisées.

Le personnel de la division doit assurer l'approvisionnement en munitions d'artillerie pour les moments cruciaux et surveiller l'utilisation ainsi que l'état des munitions avec grand soin.

184. Dans la plupart des cas, le commandant d'un régiment d'infanterie déploiera les bataillons du groupe d'assaut en deux échelons. Dans des secteurs d'attaque étroits, trois échelons peuvent être formés par les bataillons du régiment.

La mission du premier et du deuxième échelon devrait être constituée de manière à ce qu'au climax de la bataille, au cœur de la zone de défense ennemie, le deuxième échelon apparaisse sur le flanc du premier, attaque et entraîne une décision.

Les détachements ou batteries d'artillerie du groupe de combat rapproché sont désignés pour soutenir les bataillons selon les besoins.

Le commandant du régiment d'infanterie joue un rôle crucial en soutenant l'engagement depuis l'arrière avec les troupes d'assaut. Il surveille l'avancée opportune du bataillon du deuxième échelon, conscient du fait que si cette avancée est légèrement retardée, cela pourrait entraver le déroulement de l'action et qu'un bataillon du deuxième échelon en retard pourrait, dans certaines circonstances, être complètement inutile.

L'avancée du deuxième échelon régimental doit être assurée par un soutien opportun de l'artillerie et des chars.

Le commandant du régiment doit protéger l'avancée de sa force d'assaut contre les attaques de chars ennemis. À cet effet, il utilise les chars qui lui sont attribués, ainsi que les canons de l'artillerie du régiment et du bataillon. Ceux-ci doivent suivre immédiatement l'infanterie en progression.

Le commandant du régiment utilise ses officiers observateurs pour surveiller l'évolution de la bataille sans interruption. Il consolide chaque gain partiel avec toutes les

ressources disponibles, assure la sécurité des flancs et de l'arrière des détachements avancés et presse ceux qui restent en arrière d'avancer.

Le commandant du régiment et son état-major doivent, tout au long de la bataille, se préoccuper constamment de soutenir le combat à feu.

En prenant sa décision et en émettant l'ordre, le commandant du régiment doit veiller à fournir à ses bataillons, ses chars et ses détachements d'artillerie le plus grand nombre possible d'heures de jour pour leurs activités devant la ligne de défense avancée de l'ennemi.

185. L'artillerie et les chars devraient ouvrir la voie à l'avancée de l'infanterie jusqu'au combat à la baïonnette et empêcher l'ennemi de lever les yeux et de se défendre contre l'infanterie en pleine charge.

Les chars pare-éclats pénètrent jusqu'aux zones d'impact de l'artillerie amie et protègent l'infanterie attaquante en éliminant les sources de feu ennemis. Dans les combats contre des canons antichars ennemis camouflés, les chars doivent être soutenus sur l'ensemble du front d'attaque par un feu d'artillerie utilisant des obus explosifs et certains obus générant de la fumée.

En présence d'un nombre suffisant de véhicules d'escorte, la tâche principale de l'artillerie à courte portée consiste à neutraliser le système de défense antichar ennemi.

S'il y a trop peu de chars ou pas de chars disponibles du tout, la fonction principale de l'artillerie est de soutenir l'infanterie. Dans ce cas, les chars ne font que compléter la préparation d'artillerie dans certains secteurs lors de la pénétration de la zone de défense ennemie.

186. L'artillerie a les tâches suivantes :

- a. Pendant la préparation d'artillerie : neutralisation de l'artillerie ennemie ; destruction des armes antichars identifiées et tir sur les zones d'assemblage probables ; destruction ou neutralisation des postes d'observation et de certaines fortifications, en particulier les bunkers en béton qui sont invulnérables aux attaques de chars ; neutralisation du système de mitrailleuses dans les secteurs qui ne sont pas attaqués par des chars ou qui ne leur sont pas accessibles ;
- b. pendant l'attaque par les chars à longue portée : appui-feu pour eux en éliminant ou en compromettant de manière significative les défenses antichars ennemis ; neutralisation des batteries ennemis récemment arrivées ;
- c. pendant l'attaque conjointe de l'infanterie et de ses véhicules d'escorte : faciliter leur progression en neutralisant les défenses antichars et les mitrailleuses ; escorter l'infanterie par le feu et les véhicules sur toute la longueur de son attaque jusqu'à la défaite complète de l'ennemi.

187. En utilisant au moins 30 à 35 canons par kilomètre de front d'attaque (sans artillerie de longue portée), et en utilisant deux bataillons blindés par division d'infanterie, la préparation d'artillerie peut être réduite à 1 heure et demie.

Si un nombre insuffisant de chars est disponible, la préparation d'artillerie peut durer jusqu'à 3 heures ; si la zone de défense ennemie est bien retranchée, elle peut durer encore beaucoup plus longtemps.

Des situations peuvent se présenter (par exemple, si l'effet de surprise est souhaité ou si la position ennemie est insuffisamment fortifiée) où il est utile de réduire la préparation d'artillerie pour une attaque de feu durant 10 à 15 minutes contre la ligne avancée de la zone de défense ennemie, si l'attaque est fortement soutenue par des chars et de l'artillerie, de manière à ce que les avancées ultérieures des chars puissent être accompagnées par un tir de barrage dirigé.

Si l'artillerie est prête à tirer le soir, il est parfois utile de commencer la préparation d'artillerie pendant la nuit et de laisser les attaques de chars et d'infanterie commencer à l'aube. La préparation d'artillerie pendant la nuit est dirigée contre les zones de défense supposées des chars, les centres de résistance, les réserves et les postes de commandement.

Le temps nécessaire pour le soutien-feu au groupe de chars à longue portée n'est pas considéré comme faisant partie de la préparation d'artillerie.

188. Le soutien d'artillerie pour le groupe de chars à longue portée est mieux assuré par un tir de barrage mobile couvrant toute la profondeur de la défense antichar ennemie. La relocalisation rapide du tir dépend de la vitesse réelle des chars dans le terrain concerné.

Le tir d'artillerie contrôlé fournit une protection fiable aux chars, à condition qu'un détachement d'artillerie soit placé tous les 300 à 400 mètres de largeur et de profondeur (protection des flancs).

À part le barrage de feu contrôlé, des consolidations de tirs séquentiels ou une combinaison de telles consolidations avec des barrages de feu contrôlés peuvent être utilisées.

De telles concentrations de tirs sont utilisées lorsque les positions des canons antichars ennemis sont bien reconnues. Leur organisation nécessite un temps de préparation considérable. En revanche, si le système de défense antichar ennemi a été insuffisamment reconnu, le tir de barrage contrôlé est utile.

Dans tous les cas, l'attaque des chars contre la ligne de défense ennemie doit être assurée par le soutien de l'artillerie. Il ne doit pas être permis qu'elle ait lieu sans ce soutien, ni dans les opérations de force principale, ni lors des reconnaissances.

Dans une attaque des chars à longue portée contre un flanc ennemi découvert, un appui d'artillerie par tir radial doit également être fourni, car les armes antichars motorisées du défenseur pourraient aussi contrer un encerclement de chars grâce à un système de défense planifié.

Ayant terminé son activité de soutien pour le groupe de tanks longue portée, l'artillerie retourne au soutien de l'infanterie et de ses véhicules d'escorte.

189. La coordination étroite entre les véhicules d'escorte et l'artillerie qui soutient l'infanterie consiste généralement à ce que les sous-groupes de combat rapproché dirigent leur tir devant les véhicules d'escorte qui appuient le bataillon concerné ; en particulier contre des zones de défense antichars connues ou suspectées.

Les compagnies blindées qui appuient les bataillons concernés neutralisent le système de mitrailleuses de défense sous la protection du feu d'artillerie.

Les commandants des détachements ou batteries d'artillerie s'accordent avec les commandants des compagnies blindées sur des signaux simples à utiliser pour déplacer ou interrompre le tir d'artillerie.

De plus, les compagnies de reconnaissance ou les observateurs avancés des compagnies d'infanterie rendent compte de l'avancement des chars, de la rencontre d'obstacles pour les chars et des retards rencontrés.

Lorsque les chars d'attaque sont obligés de s'arrêter et ne peuvent plus escorter leurs troupes d'infanterie, ces dernières poursuivent leur attaque avec le soutien direct de l'artillerie. En utilisant ses compagnies de reconnaissance et ses observateurs avancés, toute l'artillerie doit être prête en permanence à fournir un soutien direct aux unités d'infanterie qui en dépendent. Le lien entre l'infanterie et l'artillerie ne doit en aucun cas être interrompu, pas une minute, même pendant un soutien massif aux chars.

190. L'artillerie régimentaire et de bataillon, en particulier les lance-mines, les mitrailleuses lourdes et légères, doit soutenir l'attaque des chars de toutes les manières possibles.

À partir de l'inventaire d'artillerie du régiment et du bataillon, certaines armes d'escorte de chars sont mises à disposition pour la percée du char dans la ligne de défense avancée ennemie. Leur mission est de combattre les canons antichars ennemis dans les secteurs spécifiquement attribués à chaque pièce.

Le chef de pièce d'une telle arme doit être familiarisé avec le plan de bataille et les missions des tanks.

Pendant l'attaque en profondeur de la zone de défense, les canons de l'artillerie régimentaire et de bataillon avanceront avec la formation de combat de l'infanterie et soutiendront l'infanterie et les chars par leur tir.

Un soutien direct aux chars peut être assuré par certains des canons mobiles qui, par des mouvements soudains, occupent des positions dissimulées et neutralisent les canons antichars ennemis.

L'arrivée de nouvelles armes antichars ennemis doit être rapidement repérée par les observateurs aériens et immédiatement signalée aux troupes attaquantes.

191. Les véhicules d'escorte accompagneront directement l'attaque d'infanterie et dégageront la voie pour sa progression.

Si deux échelons de véhicules d'escorte sont disponibles, le premier peut être utilisé pour attaquer les mitrailleuses lourdes ennemis déployées en profondeur dans la zone de défense.

Les commandants des unités de véhicules d'escorte et des véhicules individuels doivent constamment se conformer aux affectations de cibles données par les chefs de troupe d'infanterie et neutraliser les sources de feu qui entravent l'avancée de l'infanterie à ce moment précis.

L'allocation des cibles par les commandants de troupe d'infanterie est particulièrement importante. Conformément à celle-ci, chaque char doit à son tour avancer, reculer ou se déplacer latéralement.

L'unité la plus petite des formations blindées est le peloton de chars. Il peut être subordonné ou recevoir pour mission de soutenir l'infanterie. Même dans ce dernier cas, il a l'obligation de se conformer aux demandes de combat du commandant de troupe d'infanterie.

192. L'utilisation d'agents de guerre chimique lors de l'attaque, si elle se fait en quantités considérables, peut infliger des dommages importants à l'ennemi. L'utilisation de divers types d'agents persistants et non persistants, d'irritants ou de fumée toxique est ordonnée par le commandant en chef.

Lors des préparatifs de l'attaque, il est recommandé d'utiliser des agents de terrain persistants pour provoquer l'attrition de l'ennemi.

Dans des conditions de vent favorables et particulièrement pendant l'obscurité, des fumées et des nuages de gaz toxiques peuvent être utilisés lors des préparatifs de l'attaque pour gêner l'ennemi.

Les avions larguent des bombes aériennes au gaz contre des installations de défense particulièrement importantes et contre le personnel ennemi.

Le personnel de guerre chimique est utilisé pendant l'attaque pour masquer les forces d'attaque avec des écrans de fumée et pour décontaminer le terrain.

193. L'approche des bataillons d'infanterie se fait le long de routes dissimulées pour préserver l'effet de surprise, protégée par le feu d'artillerie, jusqu'au plus près possible de la ligne de front ennemie.

L'approche a lieu en plein jour si l'attaque doit avoir lieu le jour même ; la nuit, si elle ne doit avoir lieu que le lendemain.

Le développement d'un bataillon depuis une couverture commence dès que l'artillerie a pris ses positions, que l'ensemble du système d'observation et de rapport de l'artillerie est prêt et que les canons sont prêts à tirer. Il est préférable de commencer le développement après que l'artillerie a commencé à tirer.

Le commandant du bataillon, accompagné des commandants des compagnies, de l'artillerie de soutien et des chars, reconnaît personnellement son secteur d'attaque, protégé par un détachement de sécurité avancé.

Le commandant du bataillon joue un rôle crucial dans la coordination entre l'infanterie, l'artillerie et les chars lors de l'attaque.

L'ordre pour le bataillon d'attaquer n'est donné qu'après l'achèvement de la reconnaissance personnelle et la clarification de tous les problèmes de coordination avec l'artillerie et les chars sur le terrain.

194. Une fois la formation de bataille déployée, l'infanterie, protégée par l'artillerie, les lance-mines et le feu des mitrailleuses lourdes, tente d'atteindre rapidement un secteur en sautant et en rampant de couverture en couverture, à partir duquel elle peut lancer une charge à la baïonnette contre l'ennemi à un moment prédéterminé.

Les soldats d'infanterie doivent porter suffisamment de munitions pour fusil afin de combattre en profondeur dans la zone ennemie.

195. Pendant l'attaque, le masque à gaz est porté prêt à l'emploi, la cape de protection est portée dans la poche. En cas d'attaque aérienne ennemie, les soldats enfilent le masque à gaz et les capes et poursuivent leurs activités de combat.

Certaines détachements désignés ouvrent le feu sur les avions ennemis.

Les soldats qui ont été blessés par des attaques aériennes au gaz ou en entrant dans des zones contaminées utilisent leurs kits de protection contre le gaz.

Le service de protection contre les gaz (reconnaissance et désignation des zones contaminées, décontamination préliminaire, collecte et élimination du matériel contaminé) est assuré par les officiers appropriés du service de guerre chimique (officiers de division spécialisés dans les gaz, etc.) avec l'aide des équipes de gaz régimentaires et des troupes de décontamination de division.

196. Le signal pour l'assaut de l'infanterie est généralement la pénétration des chars d'escorte dans la zone de défense avancée ennemie. Lorsque cela se produit, les officiers d'infanterie conduisent leur personnel à l'assaut de leur propre initiative.

Si les chars ne sont pas disponibles, l'assaut commence sur le signal du commandant du bataillon (fusée) ou des commandants de compagnie, dès que l'artillerie a avancé son tir dans la profondeur de la zone de défense ennemie au moment prévu pour la percée.

197. Après la pénétration de la ligne de défense avancée de l'ennemi, le contrôle des mitrailleuses lourdes, des lance-mines et des autres armes de neutralisation du bataillon n'est en règle générale possible qu'en tant que partie des compagnies d'infanterie. Pour cette raison, le commandant de bataillon subordonne ces armes aux compagnies d'infanterie suffisamment à l'avance.

La pénétration réussie à travers toute la profondeur de la zone ennemie, tant par l'avant que par les flancs, dépend principalement de l'activité, de l'ingéniosité, du courage et de l'action résolue des commandants de bataillon, des chefs de compagnie, de peloton et d'escouade ainsi que de celle des soldats individuels.

Le commandant de régiment influence le déroulement de l'action de combat par le déploiement opportun du deuxième échelon du groupe d'assaut ainsi que par des ordres supplémentaires destinés à l'artillerie de soutien et aux chars.

Les troupes du deuxième échelon doivent, sur la base des missions qui leur ont été précédemment assignées, pénétrer dans le secteur d'attaque de manière opportune et indépendante et doivent assurer la victoire en attaquant courageusement le flanc et l'arrière de l'ennemi, même si elles n'ont reçu aucun ordre supplémentaire pendant que la bataille est en cours.

198. Toute brèche ouverte dans la défense ennemie doit être immédiatement exploitée pour approfondir la pénétration au cœur de l'ennemi. Les commandants à tous les niveaux sont obligés de percer à travers chaque brèche, qu'elle les mène ou non dans une direction nouvelle, différente de celle précédente. Des attaques, même par de petits groupes, contre les flancs et l'arrière de formations ennemis encore résistantes peuvent déterminer l'issue de la bataille. Lors d'actions de combat en zone profonde, l'hésitation, l'attente d'ordres ou la préoccupation des voisins sont extrêmement dangereuses. Le courage et l'avance téméraire désorientent la défense et impactent la capacité de résistance de l'ennemi. Il incombe aux niveaux de commandement supérieurs de soutenir les unités individuelles qui ont percé et d'exploiter leur succès.

199. Si les chars sont arrêtés, cela ne doit pas empêcher l'avancée de l'infanterie. Si les chars sont arrêtés par n'importe quel type d'obstacle, les commandants d'infanterie poursuivent l'attaque sans la moindre hésitation. Pour cela, ils doivent maintenir une liaison étroite et continue avec les services de liaison de l'artillerie.

Pour fournir un soutien efficace à l'infanterie et aux chars en profondeur de la zone de défense ennemie, les batteries déplacent successivement leurs postes d'observation et positions de tir vers l'avant selon des plans préétablis et passent sous le commandement du chef de l'infanterie.

Des signaux à fusée de couleur préalablement convenus sont utilisés par l'infanterie pour assurer une coordination ininterrompue entre l'infanterie et l'artillerie lors des combats dans le cœur de la zone ennemie. Les avions de la division peuvent également être utilisés à cette fin, pour déterminer la ligne avancée des détachements d'infanterie dans la zone en profondeur. L'infanterie informe les pilotes de sa position en affichant des panneaux de signalisation.

200. Les contre-attaques ennemis doivent être affrontées par un feu consolidé de l'artillerie et des armes d'infanterie.

L'ennemi qui entreprend une contre-attaque doit alors être immédiatement attaqué par l'infanterie et les chars et être détruit dans une attaque de rencontre. Les chars doivent jouer un rôle décisif dans cela. Une contre-attaque ennemie, qu'elle soit soutenue par des chars ou menée uniquement par des chars, doit faire face aux chars des troupes attaquantes ainsi qu'aux canons d'artillerie régimentaires et bataillons. Ces derniers avancent toujours avec la formation de bataille de l'infanterie.

201. La formation de combat de l'infanterie et des chars doit parcourir toute la profondeur de la zone de défense jusqu'à ce que l'ennemi soit totalement vaincu et que son artillerie soit capturée dans ses positions.

L'infanterie occupe la zone de défense sans relève. Le deuxième échelon ne fournit pas de relève, mais renforce plutôt le premier et contribue à la capacité d'attaque depuis l'arrière.

Le groupe de tanks à longue portée et les groupes de véhicules d'escorte poursuivent leurs actions de combat jusqu'à la destruction totale de l'ennemi. Ils doivent éviter de se retrouver dans les zones de rassemblement à l'intérieur de la zone de défense ennemie.

202. Si des unités mécanisées et de cavalerie sont avancées à travers une brèche, les troupes attaquantes sont responsables d'assurer la sécurité complète du franchissement du front percé.

Il s'agit d'une mission pour les échelons supérieurs du commandement (corps et division). Leurs responsabilités sont les suivantes :

- a) dépêcher immédiatement des détachements avancés prédéterminés à travers la nouvelle brèche afin d'occuper des points, des passages et des voies importants ;
- b) étendre sans retard l'attaque contre les flancs et l'arrière ouverts dans le but d'élargir le front de pénétration ;
- c) utiliser le feu d'artillerie pour neutraliser les sources de feu de la défense sur les flancs de la brèche ;
- d) préparer la fermeture du secteur de pénétration sur les flancs avec des rideaux de fumée séparateurs ;
- e) utiliser des aéronefs contre les réserves ennemis se dirigeant vers le point de pénétration ;
- f) diriger le feu d'artillerie à longue portée contre des cibles connues en profondeur de la pénétration ;
- g) initier les actions nécessaires pour réparer toutes les routes et ponts détruits dans la zone de pénétration.

203. Après l'anéantissement de l'ennemi dans la zone de défense, la poursuite implacable des troupes ayant échappé à l'encerclement ainsi que la confiscation des installations de l'arrière et des véhicules de transport de l'ennemi doivent commencer immédiatement.

La reconnaissance de tous types doit établir ce qui suit :

- a) dans quelle force et par quelles routes l'ennemi se retire ;
- b) dans quels secteurs et avec quelle force ses arrière-gardes offrent une résistance ;
- c) comment l'ennemi se réorganise pendant sa retraite (renfort des réserves, direction de retraite des colonnes, préparation des secteurs de défense et leur dotation en personnel).

Les forces ennemis qui ont échappé à l'encerclement ne peuvent être détruites que par une poursuite implacable. Cela est effectué de manière indépendante par les unités de chars et d'infanterie dès qu'un retrait d'une partie des forces ennemis devient évident. La poursuite se fait en utilisant toutes les forces disponibles, avec la pleine discrétion de leurs commandants quant à leurs actions. Pendant la poursuite, il est interdit d'attendre que les voisins en retard rattrapent leur retard. Même le plus petit détachement d'infanterie ou de chars peut porter le coup final à l'ennemi grâce à une action courageuse.

204. Le commandant d'une équipe de combat dirige la poursuite en faisant avancer rapidement le personnel et les armes disponibles afin de couper les voies de retraite de l'ennemi le plus rapidement possible.

Pour maintenir une pression constante sur les flancs de l'ennemi, la poursuite se fait sur un large front. Les commandants des forces de poursuite protègent leurs flancs contre les avancées surprises de l'ennemi grâce à la sécurité et à la reconnaissance.

Les unités mécanisées qui pénètrent entre les troupes ennemis en retraite les attaquent par l'arrière et coupent leurs voies de repli.

Les avions de poursuite et les bombardiers légers attaquent les colonnes ennemis en retraite, en particulier dans les passages et les gorges. L'utilisation d'agents de guerre chimique persistants pendant la poursuite ne se produit que très en arrière de l'ennemi, le long de ses voies de retraite.

Les avions de chasse sont utilisés en fonction de la situation pour assurer la sécurité des activités des avions de poursuite et des bombardiers légers et pour protéger les colonnes de poursuite contre les attaques aériennes ennemis.

La guerre chimique et les détachements du génie doivent accompagner les avant-gardes et la tête des troupes de poursuite. Les fournitures de décontamination doivent être amenées en avant. Toutes les zones ou passages contaminés rencontrés doivent être contournés si possible.

Dès le début de l'action de poursuite, la réparation et la réhabilitation des routes dans le territoire occupé commencent immédiatement.

Au fur et à mesure de la progression de la poursuite, le commandant de troupe forme des seconds échelons, les renforce avec de l'artillerie et les déplace vers le point d'effort maximal, éventuellement pour faire face aux réserves arrivant depuis l'arrière.

205. Seul le haut commandement est autorisé à interrompre la poursuite, en tenant compte de la capacité de combat des unités de troupe et de l'état de leurs armes, de la situation générale des approvisionnements et des éventuels rapports de rencontre avec de nouvelles forces ennemis. Jusqu'à ce qu'il reçoive l'ordre de mettre fin à la poursuite, chaque commandant doit consacrer toutes les forces à sa disposition pour s'efforcer de provoquer la défaite finale de l'ennemi.

II. Attaquer depuis un secteur de terrain adjacent à l'ennemi

206. Une attaque depuis un secteur de terrain adjacent à l'ennemi permet une reconnaissance plus détaillée de la zone de défense, de l'emplacement de la ligne avancée de défense, du système de tir et d'obstacles, de la disposition de l'artillerie, des réserves et des positions limites de la formation de combat ennemie. Les rapports sur l'organisation ennemie sont généralement vérifiés de manière systématique à l'aide de photographies. La reconnaissance terrestre se poursuit sans interruption, principalement par des incursions nocturnes, afin d'obtenir plus de détails sur la disposition des forces ennemis, de localiser les positions limites et de capturer des prisonniers pour vérification.

La reconnaissance de la ligne de défense avancée se déroule conformément à la section 26, paragraphe b.

207. Garder les préparatifs secrets est l'une des principales conditions de succès. C'est la raison pour laquelle l'ensemble de la préparation de l'attaque et de l'assaut par les unités déjà en contact immédiat avec l'ennemi est effectué par reconnaissance d'officier pour les nouvelles commandes et forces qui doivent participer à l'attaque. Les formations de troupes et les détachements de forces spéciales arrivant en renfort se déploient après une reconnaissance préalable par les officiers et occupent la position de départ pour l'attaque ou l'assaut pendant la nuit précédant l'attaque.

208. Le renforcement de l'artillerie est effectué sous couverture dans les zones qui lui sont destinées, où elle est protégée des impacts directs de l'ennemi. La reconnaissance officielle permet de préparer en temps utile les emplacements de tir et tous les documents de référence pour le tir (tables de tir, calendriers de planification, etc.). L'occupation des positions de tir et leur préparation se fait généralement de nuit, en utilisant toutes les opportunités de dissimulation. Les postes d'observation sont désignés et occupés immédiatement après la réception des missions de combat.

209. Les chars ou formations mécanisées qui sont amenés en renfort se rassemblent dans des zones de rassemblement situées à des distances les protégeant du feu d'artillerie et de l'observation aérienne ennemis. La reconnaissance des itinéraires de marche, des positions initiales et du secteur d'attaque, ainsi que la préparation de la coopération avec l'artillerie et l'infanterie, se fait à l'avance par la reconnaissance des officiers. Les itinéraires de marche et

les positions initiales sont préparés par les ingénieurs. Les chars occupent leurs positions de départ pour l'attaque ou l'assaut pendant la nuit, immédiatement avant le début de l'attaque ou de l'assaut. Pendant le rassemblement des chars et de l'artillerie mécanisée, des mesures sont prises pour atténuer le bruit ainsi généré. La tâche principale de l'aviation est d'empêcher la reconnaissance aérienne ennemie au-dessus de la zone de rassemblement.

210. Au-delà de cela, l'attaque depuis un secteur de terrain en contact direct avec l'ennemi se déroule conformément au Chapitre VII, Partie 1 (Attaque en avançant).

211. Si l'ennemi dispose encore d'une position de défense arrière, le plan pour sa destruction est élaboré en même temps que le plan d'attaque contre la première zone de défense. Les avions doivent surveiller le moment où l'occupation de la position arrière par les réserves ennemis commence, et doivent les attaquer dès leur arrivée.

L'artillerie à longue portée gêne l'ennemi dans l'occupation de la position arrière prévue par le feu d'artillerie avec observation aérienne.

III. Attaque des zones fortifiées

212. Dans la guerre moderne, il y aura des occasions où l'attaquant devra occuper non seulement des zones fortifiées individuelles, mais aussi des zones entières contenant des fortifications en béton armé extrêmement solides.

La méthode de prise des zones et des secteurs fortifiés dépend de l'étendue de leurs installations de type forteresse, du nombre et de la puissance de leur armement ainsi que de leurs dimensions en longueur et en largeur.

Le contenu en artillerie des formations attaquantes est accru. L'artillerie de gros calibre, les chars moyens et lourds, les bombardiers et les troupes du génie sont avancés. Des reconnaissances précises au sol et dans les airs sont effectuées.

Des réglementations spéciales s'appliquent aux attaques contre les zones et les secteurs fortifiés.

IV. Attaque entravée par des obstacles d'eau

213. Les emplacements les plus avantageux pour traverser les rivières sont :

- a) se courbe vers l'attaquant, ce qui permet le tir de flanc et le tir croisé contre l'ennemi et favorise la dissimulation des troupes de franchissement ;
- b) une rive de rivière avec une hauteur dominante, offrant une bonne observation de la profondeur de la formation ennemie et des voies d'approche dissimulées ;
- c) des segments de rivière avec des bas-fonds, des îles, des endroits propices pour établir des ponts et des fonds favorables.

214. Ce qui suit est requis pour une traversée réussie :

- a) traversée par surprise, secret et dissimulation complète des préparatifs ;
- b) plusieurs traversées simultanées, si possible ;
- c) tromper l'ennemi par des traversées prétendues ;
- d) préparation soigneuse du passage et disponibilité de matériel de passage adéquat ;
- e) allocation d'armement destructeur aux troupes traversantes suffisant pour neutraliser les armes ennemis sur la rive adverse ;
- f) couverture aérienne bien préparée pour la traversée.

- 215.** Ce qui suit doit précéder une attaque à travers un obstacle aquatique :
- a) reconnaissance en temps utile du fleuve et du terrain adjacent ;
 - b) dégager les unités ennemis avancées de la zone côtière amie ;
 - c) amener et préparer tout le matériel de franchissement au point de passage (à l'abri des regards ennemis ; de nuit, si possible) ;
 - d) élaborer un plan de franchissement.

216. La reconnaissance préliminaire d'un point de franchissement possible s'effectue sur la base de photographies aériennes, de descriptions géographiques, d'études cartographiques et de déclarations des habitants locaux. Cependant, aucune de ces mesures ne remplace la reconnaissance par les officiers d'état-major et la reconnaissance spéciale des ingénieurs directement sur l'obstacle aquatique. Tout d'abord, la rive amie doit être débarrassée des troupes ennemis et du personnel de reconnaissance et, si elle est contaminée par l'ennemi, elle doit être décontaminée.

Toutes les autres branches de troupes effectuent leur propre reconnaissance ainsi que la reconnaissance générale et spéciale des ingénieurs.

217. Il est souhaitable d'avoir au moins deux ou trois points de franchissement par secteur de division ; cependant, la coopération mutuelle des troupes de franchissement doit être assurée. La condition principale pour décider du nombre de points de franchissement est la disponibilité d'une artillerie et de matériel de franchissement adéquats. Le commandant de la force ou de la formation qui franchit le point concerné est le directeur du franchissement. Tous les ingénieurs, l'artillerie et les autres armes sont placés sous son contrôle.

Le commandant du détachement du génie sert de directeur technique du franchissement. Le commandant de l'unité du génie qui assure le franchissement devient le commandant du point de passage.

218. Le plan d'action de combat sur la rive opposée est basé sur l'exécution de la traversée.

Le plan de transport par ferry est élaboré par le personnel de la formation, avec l'aide du commandant de l'artillerie, du chef ingénieur et du personnel de reconnaissance.

Ce plan devrait prendre en compte les éléments suivants :

- a) la composition et l'armement des troupes à traverser ;
- b) la capacité des ferries par traversée ;
- c) le temps nécessaire pour chaque voyage ;
- d) la distance entre les secteurs de terrain devant être occupés sur le rivage ennemi pour assurer le déploiement de ponts légers et la construction de ponts pour toutes les branches de troupes ;
- e) le temps requis pour chaque déploiement de pont de ce type ;
- f) franchissement de véhicules de combat amphibies ;
- g) utilisation des bas-fonds.

Le plan de franchissement est communiqué à toutes les troupes impliquées dans le franchissement selon un calendrier, qui contient les éléments suivants :

- a) répartition des troupes et des ferries entre les points de passage ;
- b) ordre de traversée des troupes par échelons et leurs lieux de débarquement ;
- c) temps consacré à la traversée de chaque échelon.

219. Une surprise spéciale peut être obtenue pour les traversées en les effectuant sous le couvert de l'obscurité.

Profitant de l'obscurité, des détachements d'infanterie bien armés traversent rapidement la rivière sur de légers ferries et occupent les sources de feu ennemis les plus avancées. Ils sont immédiatement suivis par des détachements composites de toutes les

branches. L'artillerie de la division interdit l'accès à la zone occupée lors de l'attaque nocturne par un tir de barrage.

220. Si le franchissement a lieu en plein jour, la préparation d'artillerie devient particulièrement importante. Elle est menée conformément aux principes généraux du combat offensif. La neutralisation de l'artillerie ennemie, des postes d'observation et des sources de tir qui dominent directement les points de franchissement revêt une importance particulière ici. Toutes les armes lourdes d'infanterie devraient également participer à la préparation du franchissement : mitrailleuses, canons régimentaires et de bataillon, qui sont amenés sur la rive à cet effet. En coordination avec l'avance des troupes ayant traversé, l'artillerie soutient la progression de l'infanterie et de ses chars d'appui sur la rive ennemie, presque jusqu'à l'emplacement de l'artillerie ennemie.

221. Protégés par la préparation d'artillerie, les premiers à traverser l'eau sont les véhicules de combat amphibies et les détachements d'infanterie avancés, sur de légers ferrys, vers l'autre rive. Leur tâche est de neutraliser les sources de feu ennemis avancées que l'artillerie n'a pas touchées.

Immédiatement après, le premier échelon (avant-garde) traverse sur un front suffisamment large et occupe une tête de pont pour sécuriser la zone de franchissement contre les tirs de mitrailleuses ennemis et l'observation de l'artillerie.

Les tanks, l'artillerie régimentaire et de bataillon ainsi que l'A.V. Ko avancé [abréviation non précisée] fourni par la division et l'artillerie subordonnée sont transportés par ferry avec le premier échelon.

Protégées par le premier échelon, les forces principales traversent ensuite immédiatement et, sur le rivage ennemi, commencent sans délai l'attaque prescrite par la décision du commandement.

L'artillerie est transportée en échelons avec la force principale de manière à ce que son volume puisse soutenir sans interruption le passage et l'action de combat sur l'autre rive par son feu. Les chevaux traverseront généralement à la nage. Les éléments d'artillerie qui ont été transportés sont placés sous le commandement des chefs d'infanterie.

La construction du ponton commence après l'occupation de la rive opposée par le premier échelon.

222. La couverture aérienne est particulièrement importante pour les traversées.

La zone de franchissement doit être efficacement protégée par l'artillerie antiaérienne et les mitrailleuses, ainsi que par des écrans de fumée contre la localisation précise des points de franchissement. Cependant, ces écrans de fumée ne doivent pas révéler l'emplacement des points de franchissement ; il est donc utile de les installer sur des points de franchissement fictifs.

Certaines des mitrailleuses antiaériennes atteignent la rive opposée même avant le déploiement du pont.

Les avions de chasse protègent les ponts et les troupes qui les traversent.

Les bombardiers de chasse attaquent l'artillerie ennemie et les réserves en avance.

223. Il existe des cas (pendant la poursuite, en l'absence de vigilance de l'ennemi, lors de manœuvres défensives rapides de l'ennemi), où la rivière peut être traversée immédiatement dès qu'elle est atteinte. Tout d'abord, il faut occuper les ponts que l'ennemi n'a pas eu le temps de détruire ; de petites détachements d'infanterie traversent immédiatement la rivière par leurs propres moyens ou en utilisant d'autres bateaux rencontrés à différents points et sur un large front ; l'artillerie interdit les points de passage avec ses tirs et neutralise l'artillerie

ennemie ; les pièces du régiment et du bataillon détruisent les sources de feu ennemis par tirs directs depuis la rive.

Le succès est principalement obtenu par une avance téméraire des troupes qui ont franchi la ligne, et par une attaque courageuse des flancs et de l'arrière du défenseur.

Chapitre 8

Défense

224. La défense a les objectifs suivants :

- a. préservation des forces sur un large front au profit de l'attaque dans la direction cruciale ;
- b. gagner du temps pour préparer les forces en vue de l'attaque ;
- c. gagner du temps dans des secteurs moins importants jusqu'à ce que l'attaque dans le secteur crucial ait réussi ;
- d. conserver la possession d'une zone (des zones, des secteurs de terrain et des routes) ;
- e. affaiblissement progressif de l'ennemi attaquant en attendant le passage des forces amies à l'attaque.

Le point fort de la défense réside dans l'exploitation optimale de la puissance de feu, du terrain, des troupes du génie et des agents de défense chimique.

Une défense combinée à une avancée quasi-attaquante ou suivie d'une attaque, en particulier sur le flanc d'un adversaire affaibli, peut mener à une victoire totale sur ce dernier.

225. Dans les conditions modernes, une défense doit résister à des forces supérieures qui attaquent l'ensemble de la profondeur de la position défensive par une seule attaque ; c'est-à-dire qu'elle doit être construite de manière à détruire l'infanterie avançant vers la ligne de front de la défense ;

- a) l'ennemi ne pénètre pas dans la profondeur de la défense avec ses chars ;
- b) en cas de pénétration d'un char, celui-ci doit être détruit par les défenses antichars, dans l'idée de séparer l'infanterie qui avance avec eux et de la maintenir sous le feu des mitrailleuses et des fusils dissimulés ;
- c) les chars qui ont déjà pénétré dans la profondeur de la défense doivent être détruits par le feu de l'artillerie et une contre-attaque de chars ;
- d) l'infanterie qui a pénétré dans la profondeur de la défense avec les chars doit être dispersée par le feu et détruite par des contre-attaques.

226. La défense moderne est principalement une défense antichar, consistant en un système de tir des troupes et de l'artillerie antichar en conjonction avec un système d'obstacles pour chars naturels et artificiels, établissant rapidement des champs de mines et d'autres barrières artificielles.

Le courage des défenseurs, la bonne utilisation du terrain en conjonction avec un tir croisé des fantassins armés de fusils et de mitrailleuses, certaines des mitrailleuses étant positionnées dans des « zones de défense antichars », créent les conditions préalables à la destruction certaine de l'infanterie attaquante et à sa séparation de ses chars d'escorte.

Selon le développement et les améliorations de la zone de défense, les éléments suivants doivent être prévus pour les défenseurs :

- a) aménager des emplacements pour se protéger contre les tirs de mitrailleuses et d'artillerie ;
- b) installations de protection contre les gaz.

227. Une zone de défense qui est préparée sans impact ennemi ou pendant le cours d'une retraite consiste généralement en les éléments suivants :

- a) une zone-barrière construite par des ingénieurs ou chimique devant la véritable zone de défense, qui est défendue par de petits détachements d'infanterie avancée avec de l'artillerie.

La distance entre le bord avant de la zone-barrière et la ligne de front de la défense peut atteindre jusqu'à 12 km, selon les conditions du terrain;

b) soutien direct au combat (avant-garde de combat) et points forts individuels renforcés situés à environ 1-3 km devant la ligne de front principale ;

c) la zone de défense principale (champ de bataille principal), incluant les groupes d'assaut de la division (réserve de la division) ;

d) la zone de défense de l'arrière, à 12-15 km derrière le champ de bataille principal.

228. La mise en place de la zone de barrières techniques et chimiques ainsi que le déplacement en avant des détachements pour sa défense se fait sur ordre des commandants de division et de corps d'infanterie.

La position des zones de barrage est conçue pour tromper l'ennemi sur l'emplacement de la ligne de front principale ; ainsi, les zones de barrage ne doivent pas être parallèles au front du secteur de défense.

Les détachements avancés, ainsi que les groupes de soutien, devraient en contournant forcer l'ennemi à approcher du champ de bataille principal en angle.

229. Les principales unités de troupe occupent les zones de défense suivantes : un corps d'armée et une division d'infanterie, une zone de défense ; un régiment d'infanterie ; un secteur composé des zones de bataillon.

Une division d'infanterie défend une zone avec une largeur de front de 8 à 12 km et une profondeur de 4 à 6 km ; un régiment, un secteur avec une largeur de front de 3 à 5 km et une profondeur de 2,5 à 3 km ; un bataillon, une zone avec une largeur de front de 1,5 à 2,5 km et une profondeur de 1,5 km. Les lignes de frontière des zones des bataillons de première ligne coïncident.

Ces normes sont susceptibles d'évoluer, devenant plus grandes ou plus petites en fonction de la mission, du terrain et de la disponibilité des armes antichars.

L'ennemi doit être trompé sur l'emplacement de la ligne de front principale, la répartition des forces, les zones de défense antichars et la profondeur de la défense. Ce qui suit est nécessaire pour cela :

a) la ligne de front principale doit être placée sur les pentes avant ou arrière des hauteurs, en évitant tout relief important ou stéréotype ;

b) dans certains secteurs, surtout ceux où la situation favorise les attaques ennemis, organiser les mesures de sécurité de manière à créer une fausse ligne de front afin de soumettre l'ennemi ayant percé à un tir croisé ;

c) choisir une ligne de front devant laquelle il y a peu de possibilités d'approche couverte, peu de postes de tir et d'observation pour l'artillerie et aucun secteur de terrain pour un développement dissimulé de l'infanterie et des chars ;

d) placer la ligne de front dans un secteur de terrain ayant le plus grand nombre possible d'obstacles naturels pour les chars et favorisant l'installation d'obstacles artificiels ;

e) ne pas rendre la zone de défense d'une profondeur égale partout ;

f) construire des installations et obstacles de défense factices ;

g) camoufler toutes les activités avec soin ;

h) ne pas déployer les troupes comme des îlots strictement limités sur des secteurs et points de terrain très visibles, mais plutôt construire des tranchées factices.

230. La ligne de front, les zones du groupe d'assaut et les emplacements d'artillerie sont choisis en tenant compte de la défense antichars (secteurs de terrain et zones inaccessibles aux chars, positions de tir sur les flancs, etc.).

Dans la zone principale du champ de bataille, des « zones antichar » sont créées, occupées par des troupes d'assaut et qui offrent un abri pour les emplacements d'artillerie et les postes de commandement.

Les zones antichars devraient, dans la mesure du possible, être efficaces dans un cercle complet et les couloirs entre elles devraient se situer dans la zone de tir direct des canons antichars.

L'artillerie antichar du front est protégée par des obstacles pour chars ; en profondeur de la zone, elle est déployée dans les zones antichars. Une partie des canons antichars est nécessairement déployée derrière des pentes tournées à l'opposé de l'ennemi et d'autres abris.

Les tranchées, champs de mines et autres obstacles doivent se trouver en dehors du champ de tir des canons antichars, tout en étant dissimulés à l'observation directe de l'ennemi.

Les principales zones antichars sont désignées par le commandant de division ; des zones supplémentaires peuvent être ainsi désignées par les commandants de régiment.

231. L'infanterie et l'artillerie antichar devraient être réparties dans la zone principale du champ de bataille de manière à rendre plus difficile pour l'artillerie ennemie de reconnaître les positions des bataillons et des compagnies, et pour les chars ennemis de reconnaître les obstacles naturels et artificiels.

La force de l'infanterie en défense réside dans des tirs meurtriers à courte portée contre l'infanterie ennemie. Pour conserver leurs armes jusqu'au moment décisif, les fantassins et les mitrailleurs légers ne doivent pas révéler l'emplacement de leurs positions trop tôt. Les armes légères de l'infanterie découvertes prématûrement peuvent être détruites par l'artillerie ennemie. Pour cette raison, les échanges de tirs à longue distance ne sont effectués que par les mitrailleuses lourdes depuis la profondeur de la zone principale du champ de bataille.

Étalée en largeur et en profondeur, l'infanterie devrait être déployée sur des pentes qui font face au ennemi ainsi qu'à celles qui lui tournent le dos. Le meilleur moyen de défense de l'infanterie est le feu croisé provenant des sources de tir en première ligne, soutenu par le feu de l'infanterie du deuxième échelon.

Pour séparer l'infanterie ennemie de ses chars, des mitrailleuses camouflées et dissimulées sont déployées dans les zones antichars, utilisant un tir de flanc contre l'infanterie ennemie suivant les chars. L'infanterie engagée dans la défense contre les chars doit être pleinement consciente du fait qu'un char ne constitue qu'une menace minimale tant qu'il est couvert dans ses tranchées. En revanche, l'infanterie est capable de combattre avec succès les chars ennemis en utilisant ses propres armements (grenades et autres matériels de combat rapproché). Mais l'infanterie doit toujours garder à l'esprit que la principale menace à laquelle elle est confrontée provient de l'infanterie ennemie qui suit les chars. C'est pourquoi, lors d'une attaque de chars, elle doit disperser ses forces et son matériel de manière à pouvoir, après avoir attaqué les chars et sans avoir inutilement révélé sa présence, assaillir l'infanterie attaquante avec toute sa puissance de feu.

L'infanterie doit se rappeler que les chars ont une capacité d'observation très limitée et qu'ils ont de grandes difficultés à maintenir la liaison avec l'infanterie. Il doit donc être principalement du ressort de l'infanterie en défense d'exploiter ce fait, séparant ainsi l'infanterie attaquante de ses chars et la détruisant avec sa puissance de feu.

Une zone de bataillon doit être prête à l'action défensive dans toutes les directions.

232. La coopération entre les groupes d'artillerie à courte portée et l'infanterie est organisée de la même manière que lors des actions offensives.

Dans les secteurs de défense de division mesurant plus de 8 km de largeur de front et dans un terrain accidenté de largeur de front plus réduite, les groupes d'artillerie de courte portée sont généralement placés sous le commandement des régiments d'infanterie.

L'artillerie est échelonnée en profondeur dans les actions défensives.

Lors du choix des positions de tir pour l'artillerie à courte et longue portée, il faut veiller à profiter de toutes les possibilités de protéger les batteries avec des barrières naturelles et artificielles contre les chars, des mines et des obstacles difficiles à identifier en tant que tels.

233. L'unité et les blindés attachés sont inclus dans le groupe de frappe.

Les bataillons de chars doivent avoir une excellente connaissance des zones de manœuvre pratiques, étudier et marquer avec des signes conventionnels les champs de mines et les fosses camouflées, et savoir où se trouvent les canons antichars et les batteries.

S'il y a du temps, des fosses spéciales doivent être préparées pour les chars afin de les positionner de manière cachée dans la zone de regroupement pour la contre-attaque.

234. La sécurité locale de bataille est déployée devant la zone défensive. La mission de la sécurité de bataille est d'empêcher une attaque surprise de l'ennemi et de contrer sa reconnaissance, en général, sans s'engager dans un combat sérieux avec de grandes forces ennemis. Les secteurs où le commandant des armes combinées prévoit de leurrer l'ennemi sur la véritable configuration de la ligne avancée de la zone défensive constituent une exception. Le commandant de l'unité de sécurité dans ce secteur reçoit l'ordre approprié et reçoit des armes antichars ainsi qu'une section de liaison avec des fantassins de l'artillerie dans la zone défensive. Le retrait de la sécurité dans ces secteurs ne doit être effectué que sous la pression de grandes forces ennemis et doit être couvert par des tirs d'artillerie et de mitrailleuses lourdes afin que l'ennemi ne puisse pas la détruire et pénétrer dans la zone défensive sur les épaules des unités en retraite.

235. Par ordre du commandant de corps, une zone de défense arrière peut être aménagée derrière la zone principale de défense. La distance de la zone arrière par rapport à la zone avant est déterminée par la portée de l'artillerie ennemie, la présence de lignes défensives appropriées, en particulier antichars, dans la zone arrière, ainsi que par la nécessité de tenir une partie déterminée du territoire. Un groupe de frappe du corps ou la réserve est stationné dans la zone de défense.

236. Les tâches d'ingénierie en défense comprennent les points suivants :

- a) soutien aux activités des troupes de reconnaissance et de sécurité en conjonction avec les troupes de guerre chimique ;
- b) installation d'une zone de barrière devant la zone principale du champ de bataille et soutien aux activités des troupes avancées déployées sur place ;
- c) préparation des zones antichars, obstacles et champs de mines sur toute la profondeur ;
- d) construction de positions de tir et de positions alternatives pour les fantassins, les mitrailleuses et l'artillerie ; dégagement du champ de tir ; installation de postes de commandement ; préparation des obstacles pour l'infanterie, des chemins couverts, des abris et des structures factices ;
- e) création de zones et secteurs factices ;
- f) préparation de la séparation des secteurs, de la position arrière et de la défense des installations de l'arrière ;
- g) réparation et nouvelle construction de ponts, réparation et construction de routes, construction de sites d'atterrissement, préparation de camps, creusement de puits, etc. ;

h) camouflage des installations de défense, des troupes déployées, des installations, des routes, etc.

Les activités de modification du terrain par les ingénieurs se déroulent normalement dans la séquence suivante :

Première priorité : construction de tranchées de combat et factices, avec dégagement du champ visuel et de tir ; installation de postes de commandement et d'observation, d'obstacles artificiels (en particulier contre les chars), établissement de passages couverts de liaison dans les secteurs les plus importants, déploiement de projecteurs.

Deuxième priorité : construction de chemins de communication vers l'arrière ; construction d'abris de différents types ; poursuite des tâches de première priorité.

Troisième priorité : construction de routes pour le combat et le ravitaillement personnel des troupes, ainsi que l'amélioration des routes existantes ; poursuite des tâches de première et deuxième priorité.

L'efficacité du camouflage des activités des ingénieurs doit être testée en prenant des photographies aériennes.

Simultanément aux tâches défensives, des distances sont mesurées entre différentes caractéristiques du terrain et des secteurs particulièrement adaptés pour rencontrer l'ennemi par le feu.

En cas de défense de longue durée, la zone de défense est renforcée par des bunkers en béton armé et des obstacles en fil barbelé profonds.

La préparation des zones de défense est une fonction des troupes qui doivent les occuper. Les troupes du génie sont utilisées pour la construction de projets particulièrement difficiles et importants. Les troupes de l'arrière et les habitants locaux sont utilisés pour la construction des positions arrière et pour la réparation des routes dans la zone des troupes.

Les ingénieurs de troupe (et le commandant du peloton de camouflage des ingénieurs) élaborent des plans pour les missions des ingénieurs qui doivent être approuvés par les commandants des formations et des corps d'armée.

La préparation du génie pour la défense antichar consiste en la construction de divers obstacles, par exemple :

- a) inondation du terrain devant la ligne de front principale et dans la zone principale du champ de bataille ;
- b) rendre les pentes plus abruptes afin d'empêcher l'accès des chars ;
- c) creuser des tranchées, si possible camoufler de la vue aérienne ;
- d) établir des champs de mines, etc.

Ces obstacles doivent être complétés par des installations factices.

237. Le commandant d'un corps d'armée décide des éléments suivants : le moment d'occuper une zone de défense ; le tracé général de la ligne de défense avancée ; les segments de division ; la subordination de certaines parties de l'artillerie du corps à la division pour leur utilisation en tant que groupes d'artillerie longue portée ; s'il faut établir et où établir des zones de barrières d'ingénierie et chimiques ; ainsi que le moment et les ressources nécessaires à la construction d'une position arrière.

238. Le commandant de la division fait ce qui suit :

- a) précise plus exactement l'emplacement de la ligne de défense avancée ;
- b) détermine les secteurs régimentaires et les groupes d'artillerie d'appui rapproché ;
- c) forme le groupe d'assaut ;
- d) forme les zones antichars ;
- e) décide des emplacements où des postes avancés de combat et des troupes de sécurité renforcées seront stationnés afin de tromper l'ennemi sur l'emplacement de la ligne de défense avancée ;

- f) détermine les zones pour la préparation des tirs de barrage contrôlés contre les chars, les missions d'artillerie en préparation des contre-attaques par les groupes d'assaut et l'organisation des postes d'observation d'artillerie à l'intérieur de la zone principale du champ de bataille pour le soutien de la contre-attaque ;
- g) donne des instructions pour les travaux de construction d'ingénierie de la position de la division.

239. Sur la base de sa reconnaissance personnelle, le commandant de régiment doit faire ce qui suit :

- a) déterminer exactement l'emplacement de la ligne de front, des postes d'avant-garde de combat et des zones antichars ;
- b) ordonner l'emplacement des zones des bataillons pour la force de maintien et le groupe d'assaut ;
- c) coordonner l'activité du groupe d'artillerie de proximité avec celle des bataillons et donner des ordres à l'artillerie pour le soutien des postes avancés ;
- d) désigner la zone pour le tir de barrage d'artillerie stationnaire en avant de la ligne avancée et dans les directions menacées par les tanks ; donner également des instructions au commandant du groupe d'artillerie de combat rapproché pour l'organisation du tir antichar avec des canons sélectionnés de l'artillerie du régiment et des bataillons ;
- e) préparer les missions à l'intérieur de la zone principale du champ de bataille pour le bataillon du groupe d'assaut de deuxième échelon et les missions de l'artillerie en contre-attaque ;
- f) organiser les améliorations de l'ingénierie dans son secteur de défense.

240. Sur la base de sa reconnaissance personnelle, le commandant du bataillon du premier échelon doit faire ce qui suit :

- a) attribuer des zones de défense aux compagnies de fusiliers et déployer des avant-postes ;
- b) donner des instructions à la compagnie de mitrailleuses pour créer des positions de tir couvertes ;
- c) préparer le tir de la compagnie de mitrailleuses devant la ligne de front et donner des instructions aux mitrailleuses dissimulées ;
- d) désigner les zones de tir pour les compagnies de fusiliers ;
- e) donner des tâches aux sous-groupes d'artillerie à courte portée, aux lance-mines et aux canons antichars ;
- f) donner des tâches à la compagnie de mitrailleuses et à la compagnie du deuxième échelon pour le combat dans le champ de bataille principal et établir des positions de réserve pour la compagnie du deuxième échelon au cas où une défense dans toutes les directions deviendrait nécessaire.

241. Lors de la préparation d'une action défensive, tous les commandants doivent s'assurer que, dans les zones de tir attribuées à leurs troupes, aucune zone unique d'un rayon de 400 mètres ne reste sans couverture de feu.

Chaque point du terrain dans une bande de 400 mètres de large devant la ligne de front doit être couvert par le feu—principalement par des tirs sur les flancs et en biais. Dans les zones de jonction, le feu doit être particulièrement intense.

Un haut niveau de discipline de tir doit garantir que le feu n'est ouvert qu'à des distances rapprochées, particulièrement efficaces.

Les sources de feu et les canons antichars qui ont révélé leur position lors des combats avec le personnel de reconnaissance ennemi et les troupes avancées doivent changer de position.

242. Pour contrecarrer une préparation d'attaque ennemie en cours, le commandant de corps peut décider d'exécuter une « contre-préparation d'artillerie ». Elle serait dirigée contre les troupes ennemis prêtes (infanterie en position d'assaut initiale, chars en positions de départ, quartiers généraux connus et centres de transmission). Elle se déroule sur un secteur frontal relativement étroit dont la largeur est déterminée par l'artillerie disponible. Elle devrait englober au moins le secteur d'un groupe d'assaut ennemi d'au moins une division d'infanterie (jusqu'à 2 km).

La « contre-préparation d'artillerie » doit toujours avoir lieu avant la préparation d'artillerie ennemie.

L'artillerie utilisée à cet effet tire depuis des positions alternées.

243. Après son engagement avec les troupes de sécurité lors de sa préparation à l'attaque, l'ennemi peut montrer certains moments de faiblesse. Dans ce cas, le commandant de division, s'il dispose de données de reconnaissance, peut lancer des engagements actifs par un ou plusieurs détachements pour repousser les troupes avancées de l'ennemi et perturber ses préparatifs d'attaque. De telles opérations réussissent mieux dans l'obscurité.

L'avance et le retour de tels détachements devraient être couverts par le feu d'artillerie de la division.

244. Des postes de commandement sont établis à des endroits où les conditions pour les liaisons de communication, la direction des troupes et le contrôle d'une contre-attaque sont les plus favorables sans avoir à changer de localisation. Pour compléter les observations faites par les postes de commandement, des postes d'observation auxiliaires pour observer le champ de bataille par les officiers d'état-major sont établis. Des postes de commandement de rechange doivent être prévus à temps en cas de percée ennemie.

L'organisation des communications dans les actions défensives doit satisfaire aux exigences suivantes :

- a) un réseau téléphonique profond et entièrement fonctionnel, qui établit tôt les communications entre les postes de commandement et les circuits alternatifs ;
- b) une réserve de ressources de communication en cas de contre-attaque ;
- c) protection contre l'interception des communications téléphoniques et télégraphiques.

Pour prévenir toute interception dans une bande de 3 à 4 km derrière la ligne de front, toutes les lignes téléphoniques doivent être installées en double et, dans les zones les plus importantes, enterrées.

Les communications radio dans les opérations défensives sont utilisées uniquement pour la réception. Elles ne transmettent pas avant le début de l'action de combat et pendant l'action sur le champ de bataille principal.

Le trafic radio non restreint ne sera utilisé que dans les cas suivants :

- a) par les troupes de reconnaissance ;
- b) en interne par l'artillerie pour la direction du tir ;
- c) pour la communication avec les avions et entre eux ;
- d) pour la communication avec le char, et en interne entre les unités de chars lors des contre-attaques ;
- e) pour la défense aérienne.

Les stations d'interception et le renseignement radio interceptent les conversations téléphoniques, télégraphiques et radio de l'ennemi.

Pour restreindre et camoufler toutes les conversations amicales, toutes les mesures de protection doivent être strictement observées (utilisation de « tableaux de conversation », codes, signaux radio, etc.)

245. Les tâches de reconnaissance aérienne et terrestre sont les suivantes : décourager la force et la composition des forces ennemis, en particulier le calibre et les types de ses canons lourds, chars et autres armements ; la détermination de la direction de l'effort maximal de l'ennemi, l'organisation de l'artillerie ennemie, les points d'assemblage et de départ des chars, les troupes de guerre chimique et de lance-mines, les postes de commandement et d'observation ainsi que les emplacements où l'infanterie, les troupes de second échelon et toute troupe mobile se rassemblent à l'arrière de la formation de combat ennemie. À chaque occasion, surtout pendant la nuit, des attaques surprises avec des chars et de l'infanterie doivent être lancées contre des formations de combat ennemis dans le but de capturer des prisonniers et de capturer des documents.

246. Le commandant d'un bataillon d'infanterie défend sa zone, toujours prêt à assurer la défense du périmètre. Il mène des contre-attaques avec son groupe d'assaut uniquement sur de courtes distances. La mission de base d'un bataillon de premier échelon est la défense inconditionnelle de sa zone en utilisant la puissance de feu maximale contre l'infanterie ennemie et celle des canons antichars contre les chars ennemis.

Le commandant du bataillon reste en communication constante avec son artillerie de soutien et tente, par un tir combiné des mitrailleuses et de l'artillerie, de séparer l'infanterie attaquante de ses chars d'appui.

247. Le commandant de régiment dirige le combat des bataillons de la force de maintien en combinant le feu d'artillerie contre la force principale ennemie.

En cas de percée des chars ennemis à travers la ligne de front, le commandant du régiment les oppose avec sa réserve antichar mobile (si elle est sous son commandement). L'infanterie qui a pénétré et avance dans la zone de profondeur est attaquée par le commandant du régiment, qui arrête son avance avec un barrage de feu lors d'une contre-attaque menée par son groupe d'assaut soutenu par des chars.

Les armes antichars ne quittent pas leur zone antichars et la défendent dans toutes les directions.

248. Le commandant de la division concentre le feu de barrage de son artillerie contre la force principale dans le but de séparer l'infanterie de ses chars.

Au cas où les chars ennemis réussiraient à pénétrer en profondeur dans la zone de défense, le commandant de division envoie sa défense antichar mobile contre eux et les attaque avec ses propres chars. Après avoir repoussé les chars et dispersé l'infanterie, il prépare une attaque conjointe, en s'appuyant sur les contre-attaques de ses régiments, attaque avec son propre groupe d'assaut et rétablit la situation.

Toutes les forces disponibles doivent être utilisées pour la contre-attaque.

Il doit être poursuivi jusqu'à ce que la ligne de front soit réoccupée.

Si l'ennemi a percé sur tout le front et si l'ensemble du système de défense a été affaibli, il est plus utile de ne pas lancer de contre-attaque et de commencer à défendre les positions préparées sur la ligne des groupes d'assaut.

La décision de renoncer à une contre-attaque ne peut être prise que par le commandant de division, avec un rapport immédiat au commandant de corps.

Le commandant de la division surveille en permanence le déroulement de l'action de combat à l'aide de ses aéronefs.

249. Le commandant de corps dispose, en règle générale, uniquement de réserves (c'est-à-dire, pas de groupe d'assaut). Ce n'est que si une percée ennemie particulièrement dangereuse se produit qu'il forme un groupe d'assaut à partir de ses réserves, des forces de réserve des niveaux de commandement supérieurs placées sous son commandement, et de parties des

divisions de front qui, selon la situation de combat, peuvent être retirées et utilisées pour une contre-attaque dans les zones menacées à temps. Ces forces sont utilisées pour la contre-offensive. L'ennemi qui a percé doit être détruit et la zone de défense rétablie.

Dans le cas où il n'y a qu'une réserve de corps faible ou un manque de chars et aucune possibilité de les obtenir en les retirant des divisions, la réserve du corps peut être utilisée pour renforcer les divisions ou pour résister temporairement à un développement ultérieur de l'attaque ennemie dans le combat actif.

250. Si les troupes mécanisées ennemis ont réussi à percer jusqu'à l'arrière des défenseurs, le commandant de corps doit faire tous les efforts possibles pour refermer la brèche, séparer les troupes ennemis avancées du soutien du deuxième échelon qui les suit et empêcher qu'elles ne se dispersent vers les flancs. Toutes les installations et commandements arrière doivent être prêts à se mettre à l'abri dans les points ou zones les plus résistants aux blindés et à se défendre avec leurs propres moyens.

La destruction des troupes rompues par les forces mécanisées est la tâche des réserves de l'armée et de l'aviation.

251. Le combat contre les troupes aéroportées ennemis arrivantes est mené par des détachements spéciaux formés par les commandements de corps et d'armée. Les avions attaquent les troupes aéroportées en vol et lors du débarquement, suivent leurs mouvements et dirigent les forces de sécurité arrière contre elles.

252. Les chasseurs-bombardiers et bombardiers légers qui ont été placés sous le commandement du corps au début de l'offensive ennemie participent à la contre-offensive, attaquent l'artillerie et les chars, coupent les seconds échelons, attaquent les troupes aéroportées qui ont déjà débarqué et dirigent les forces de sécurité de l'arrière contre elles.

Tout avion de chasse attribué au corps a pour mission principale le combat contre les avions ennemis et le soutien des activités de chasse-bombardier et de bombardier léger.

253. L'utilisation des agents de guerre chimique en action défensive peut avoir les objectifs suivants :

- a) contaminer certaines parties des zones de rassemblement de grandes unités ennemis et de matériel se préparant à une attaque ;
- b) contaminer les voies d'approche ennemis couvertes menant au front ;
- c) contaminer les zones des emplacements d'artillerie ennemis et des postes d'observation ; également neutraliser ces derniers par la fumée ;
- d) attaquer les concentrations de troupes et les réserves ennemis en approche avec des agents chimiques.

En action défensive, les troupes de guerre chimique sont utilisées pour créer des écrans de fumée, pour attaquer l'ennemi avancé avec des lance-flammes, devant le front ainsi que dans la zone principale du champ de bataille, et pour la décontamination.

254. Les points suivants doivent être observés dans la défense des rivières :

- a) en général, la rive amie est choisie comme première ligne, en particulier si la rivière elle-même constitue un obstacle sérieux pour les chars ;
- b) la transition ultérieure vers l'attaque est assurée en conservant plusieurs points de passage sur un large front.

L'organisation d'une défense active devrait devenir évidente à partir du plan de la transition prochaine de l'attaque. Les points de passage sont sélectionnés de manière à ce qu'une attaque depuis chaque emplacement conduise les troupes vers une coopération tactique efficace.

L'assaut dans la direction principale de l'attaque doit être favorisé par le plus grand nombre possible de franchissements. Tous les méandres avantageux de la rivière doivent être utilisés à cet effet. L'utilisation de l'artillerie doit être consciente du plan de transition vers l'attaque, du tir contre les flancs d'une attaque ennemie dirigée contre la tête de pont, et du soutien aux contre-attaques amies depuis les ponts voisins.

Le meilleur emplacement pour construire un pont se situe sur un méandre de la rivière qui se projette en arrière dans la zone principale du champ de bataille. Les emplacements de tête de pont sont conçus pour protéger le pont contre le tir de mitrailleuses et l'observation d'artillerie, et devraient faciliter la préparation des troupes pour la transition vers l'attaque. Cependant, un avancement excessif des emplacements de tête de pont affaiblit la défense du fleuve. Les emplacements de tête de pont sont soutenus par des tirs de flanc provenant de mitrailleuses et d'artillerie depuis la rive amie.

Les ponts doivent être camouflés pour échapper à l'observation depuis le sol et protégés par des canons antiaériens.

La zone de défense le long de la rive devrait être équipée de chemins couverts et d'un réseau de communication permettant les déplacements des troupes pour les contre-attaques ainsi que pour la transition générale vers l'attaque.

255. La défense sur un large front (défense par groupes) est utilisée lorsqu'un front est attribué à une force pour la défense et qu'il est considérablement plus large que d'habitude.

Dans ces cas, aucune zone de défense continue n'est établie ; la défense repose plutôt sur la résistance de zones individuelles dans les zones d'attaque probables de l'ennemi, ainsi que sur leur coopération entre elles et avec le groupe d'assaut prêt en arrière.

La base de la défense sur un large front est la zone du bataillon, dont la mission est de repousser l'ennemi par le feu ou de ralentir sa progression en attendant l'arrivée du groupe d'assaut. L'artillerie est répartie entre les secteurs régimentaires et les zones du bataillon.

Les espaces ouverts entre les zones de défense sont camouflés avec des installations de sécurité (avec des mitrailleuses) et des positions factices, afin de tromper l'ennemi à leur sujet grâce au déploiement de l'infanterie.

De plus, les espaces ouverts devraient être soumis au feu croisé des mitrailleuses et de l'artillerie des zones voisines.

Les zones ouvertes peuvent être contaminées par des agents chimiques de terrain.

256. La défense mobile est utilisée pour gagner du temps et pour préserver les forces si les considérations opérationnelles indiquent qu'une partie du terrain peut être sacrifiée.

La défense mobile représente une série d'engagements défensifs incomplets, tout en se désengageant de l'ennemi et en prenant position dans de nouveaux secteurs de défense.

Dans la défense mobile, la force de maintien est plus petite que d'habitude. La direction de l'artillerie de la division est généralement décentralisée ; l'artillerie est répartie entre les régiments et les bataillons.

Le mouvement rétrograde d'un secteur à un autre peut être accompli en sautant de secteur en secteur ou sous la protection d'une arrière-garde.

Dans la défense mobile, on fait largement usage de barrières d'ingénierie et chimiques ainsi que d'un petit nombre d'avions.

Il faut profiter de toutes les occasions possibles pour réaliser des avancées limitées contre les formations déployées de l'ennemi et pour tendre des embuscades.

257. Une force ne peut se replier que sur ordre du niveau de commandement supérieur. Un commandant de force peut, de sa propre initiative, retirer uniquement certaines parties de sa formation afin de constituer une formation plus avantageuse pour poursuivre l'action conformément à sa mission en cours.

S'il est prévu d'interrompre le combat, la force de maintien de la formation est progressivement réduite en puissance. Le retrait de certaines parties de la force de maintien s'effectue par une manœuvre de mouvement, combinée à un déplacement rétrograde ultérieur vers une position arrière. L'arrière-garde doit disposer d'une grande puissance de feu.

Les troupes des forces mécanisées et de la cavalerie de l'armée — si elles sont disponibles — sont utilisées pour des attaques sur les flancs et l'arrière des colonnes ennemis en marche. Les unités de cavalerie peuvent également être chargées de fournir une couverture pour la retraite de l'infanterie dans certains secteurs en défense mobile.

Les avions soutiennent la garde arrière dans la tenue de l'ennemi avancé et protègent la retraite des forces principales contre la reconnaissance et les attaques aériennes.

Le commandement de l'artillerie est généralement décentralisé.

Les régiments d'infanterie se déplacent de manière autonome vers une position arrière indiquée par le commandant de la division. Lors de la retraite vers des secteurs intermédiaires, les commandants de régiment prennent des mesures pour assurer la sécurité des flancs de leurs voisins et les tenir informés de l'avancée de leur retraite.

Lors du désengagement, les bataillons sont les unités de base parmi les différentes formations de troupes. Ils combattent en tirant le maximum parti de tous les types de feu et de mouvement.

Compte tenu des possibles attaques aériennes ennemis contre les troupes en retraite, une défense aérienne doit être établie en temps utile (retrait de l'artillerie antiaérienne et des mitrailleuses, renforcement de la défense aérienne dans les défilés, éviter les rassemblements de troupes, d'artillerie et de convois sur un terrain découvert, etc.).

Si la situation le permet, il est préférable d'entamer un désengagement et une retraite dans l'obscurité.

Lors d'un désengagement et d'une retraite sous couverture de l'obscurité, la protection peut être limitée à de petites équipes de reconnaissance et d'observation, soutenues par des mitrailleuses. Ces détachements de couverture restants continuent de se battre comme ils le faisaient avant la retraite, afin de tromper l'ennemi.

Pour retarder la poursuite de l'ennemi, les ponts, routes et installations sont détruits conformément à un plan général, préalablement élaboré et approuvé par le commandant en chef de l'armée. Le plan contient une liste des objectifs à détruire ainsi que le calendrier de destruction et le nom de l'officier ayant donné l'approbation. Pour la démolition des gares ferroviaires et de leur équipement, passages et voies, des détachements spéciaux provenant de la force principale sont utilisés si le transport ferroviaire des troupes n'est pas disponible. Les ponts que la garde-arrière doit franchir restent intacts, mais sont préparés pour la démolition. Des commandos laissés sur ces ponts les font sauter après le passage de la garde-arrière. De petits détachements peuvent être renvoyés sur l'autre rive en empruntant des ponts légers, si le grand pont avait dû être détruit plus tôt.

Lorsqu'on se retire du combat, il doit y avoir une grande flexibilité dans l'utilisation des ressources de communication, afin que l'une puisse être remplacée par une autre dont l'utilisation serait plus compatible avec la situation de combat du moment.

Des centres de communication et des points de rapport sont établis le long de l'axe de déplacement du poste de commandement ; leurs emplacements sont communiqués aux états-majors des troupes.

Le contact radio est principalement maintenu sous forme de signaux radio.

Une attention particulière doit être portée au maintien de la liaison entre les gardes arrière et le commandant des troupes ainsi qu'à la liaison pour la coopération entre les gardes arrière et les armes subordonnées qui les soutiennent.

- 258.** Des zones fortifiées sont établies en temps opportun pour les objectifs suivants :
- a) maintenir la possession de points ou de zones importants sur le plan économique, politique ou stratégique ;
 - b) sécuriser une zone pour le développement et les déplacements ;
 - c) couvrir les flancs des unités qui attaquent dans la direction de l'effort principal et préserver leur liberté d'action.

La mission d'une zone fortifiée est de forcer l'ennemi à lancer une attaque frontale nécessitant une consolidation longue de forces importantes et un grand feu de destruction, de l'affaiblir par le feu provenant d'ouvrages permanents et de le détruire en attaquant ses flancs avec des troupes de campagne.

Les formations de troupes d'un secteur de la zone fortifiée utilisent une partie de leur personnel pour occuper la zone de défense permanente, une autre partie pour occuper les installations de défense de campagne qui accroissent la force et la profondeur de la défense, et avec le personnel restant, elles forment le groupe d'assaut.

- 259.** La défense aérienne est menée comme suit :

- a) dans l'infanterie de la force de maintien, avec une zone de défense équipée d'armes organisationnelles ;
- b) dans les groupes d'assaut d'un régiment, d'une division (et d'un corps, s'il y en a un) avec les armes de l'infanterie appartenant à ces groupes, et par les troupes antiaériennes du régiment, de la division ou du corps ;
- c) dans l'artillerie, par ses propres armes antiaériennes et celles de la division et du corps.

Les sentinelles ou patrouilles d'observation et d'alerte aérienne sont déployées de manière à garantir une observation à 360 degrés. Elles sont placées par les détachements avancés, les avant-gardes de combat, avec chaque bataillon, avec les états-majors régimentaires, divisionnaires et de corps d'armée, ainsi qu'avec toutes les troupes spéciales.

- 260.** La défense contre le gaz dans les opérations défensives devrait fournir toutes les mesures générales et spéciales pour le combat, y compris contre les attaques de gaz ennemis de longue durée, telles que :

- a) la construction d'abris étanches aux gaz ;
- b) le secours des troupes exposées à des attaques chimiques de longue durée ;
- c) la mise en place de positions alternatives en cas d'évacuation d'une zone contaminée ;
- d) l'attaque des principales sources d'offensives de guerre chimique.

Chapitre 9

Opérations de nuit

- 261.** Dans les conditions modernes, les opérations de troupes nocturnes ne sont pas inhabituelles.

Les déplacements de troupes et les services de l'arrière en pleine obscurité facilitent la confidentialité des intentions opérationnelles et permettent d'éviter les pertes, en particulier celles causées par l'aviation. L'obscurité offre la meilleure opportunité pour des actions surprises. Des opérations audacieuses de nuit déstabilisent l'ennemi. C'est pourquoi les troupes doivent être entraînées et exercées aux marches nocturnes et aux combats de nuit.

Cependant, l'obscurité entraîne des difficultés dans le commandement des troupes en combat, l'observation, le tir efficace, l'utilisation des chars et des aéronefs. L'obscurité accroît la nervosité, en particulier chez les troupes attaquées.

262. La simplicité de la tâche et un ordre bien pensé des actions de combat et des mesures de soutien sont obligatoires pour les opérations nocturnes.

263. Dans la mesure du possible, l'obscurité devrait être utilisée pleinement pour les fins suivantes :

- a) s'approcher d'un ennemi ou préparer la position de départ pour l'assaut ;
- b) conclure une attaque commencée de jour par un assaut nocturne sur la zone de défense ennemie ;
- c) attaquer des points individuels de la zone de défense ;
- d) réoccuper une bande de terrain ou un emplacement récemment pris par l'ennemi (contre-attaque) ;
- e. pour des embuscades courageuses et limitées, infliger des pertes à l'ennemi et lui causer un inconfort physique et psychologique ;
- f. pour des assauts visant à capturer des prisonniers ;
- g. se dégager du combat et battre en retraite (si nécessaire).

Les mouvements de troupes et des services de soutien arrière non impliqués dans l'action de combat devraient se dérouler principalement la nuit.

264. Une limite est imposée à la taille des déploiements de troupes pour les opérations nocturnes en raison des difficultés de commandement et de déplacement.

Les attaques de nuit sont exécutées par des bataillons, parfois par un régiment d'infanterie. Une attaque par une division d'infanterie est un cas exceptionnel. Un objectif limité est fixé pour une attaque de nuit contre une zone de défense (pas plus profond que les zones de bataillon ennemis) et l'attaque est planifiée de manière à ce que la pénétration en profondeur et le suivi de l'action réussie aient lieu en plein jour.

Lors d'une attaque de nuit contre une position défensive, il faut éviter les mouvements complexes. Les troupes attaquent en ligne droite.

265. L'attaque de nuit doit être précédée d'une reconnaissance du terrain effectuée par des officiers en plein jour, sur la base de laquelle l'approche dans l'obscurité et la préparation de la position de départ ont lieu.

Les objectifs de cette reconnaissance sont les suivants :

- a) détermination des secteurs de départ pour le développement et l'attaque ; désignation des itinéraires d'approche pour chaque compagnie avec des repères, afin de permettre aux instructeurs tirés des détachements individuels à des fins de reconnaissance de mener les troupes sans hésitation jusqu'aux positions de départ dans l'obscurité ;
- b) détermination de l'emplacement exact de la position de départ pour chaque détachement ;
- c) recherche et suppression de tout obstacle pouvant être rencontré (mauvaises routes, ponts, zones de terrain contaminées).

266. L'infanterie joue le rôle principal dans les opérations de nuit. L'artillerie doit être prête à la soutenir. Elle commence à tirer immédiatement lorsque l'ennemi le fait.

L'artillerie prépare le plan de tir pour les tirs nocturnes la veille. Une importance particulière est accordée au feu de barrage d'artillerie, destiné à isoler la zone d'attaque et à neutraliser les batteries ennemis qui ont été repérées.

Si l'ennemi a érigé des obstacles en fils de fer barbelé, les chars peuvent être utilisés pour créer des passages. Dans cette tâche, ils précèdent immédiatement l'infanterie. L'emplacement et la direction des passages sont déterminés par reconnaissance de jour. Lors de la décision d'empêcher ou non l'emploi des chars pour cette tâche, il faut se rappeler que leur apparition compromettrait plus ou moins l'élément de surprise de l'attaque et que leur activité lors des attaques de nuit se limite à créer des passages.

Les préparatifs pour une attaque nocturne et leur calendrier doivent rester secrets.

267. Aucun tir n'a lieu pendant l'attaque jusqu'au contact avec l'ennemi. Tout observateur ennemi ou troupe de reconnaissance est capturé ou tué à l'arme blanche.

L'infanterie avance en formation à intervalles réduits.

Les troupes avancent rapidement et silencieusement jusqu'à la ligne de front et attaquent l'ennemi. Leurs flancs doivent être couverts par des mitrailleuses lourdes.

Dès que l'ennemi commence à tirer, l'artillerie et les mitrailleuses lourdes dirigent un feu écrasant contre l'adversaire conformément au plan de tir préparé.

Lors du déclenchement du feu par l'ennemi, la zone d'attaque peut être éclairée par des projecteurs et des fusées éclairantes d'artillerie.

La demande et le déplacement du tir d'artillerie lors des opérations nocturnes sont principalement initiés par des signaux lumineux colorés.

268. Le plan pour une attaque de nuit contient ce qui suit :

- a) tâches pour la reconnaissance de la zone d'attaque ; pour tromper l'ennemi, elle doit se dérouler sur une vaste zone ;
- b) choix de la direction de l'attaque, des points de départ et des objectifs à atteindre (ces derniers étant définis par les caractéristiques du terrain) ;
- c) force et composition de la force attaquante ;
- d) tâches pour les services subordonnés et de soutien ;
- e) actions et personnel nécessaires pour le suivi d'une action réussie ; actions contre les positions ennemis qui couvrent la position à attaquer par flanquement ;
- f) établissement de liaisons de communication, coordination des signaux prédéterminés, mots de passe, etc.

269. Avant de quitter la zone de rassemblement, tous les participants de l'attaque doivent être informés des éléments suivants :

- a) direction de la manœuvre, objectif et sujet de l'attaque ;
- b) type de déplacement vers la position de départ pour l'attaque et ordre de bataille pour l'attaque elle-même ;
- c) manière d'ouvrir le feu ;
- d) mot de passe et signaux convenus.

270. La défense contre une attaque ennemie nocturne est exécutée conformément à un plan préalablement établi qui prévoit ce qui suit :

- a) position des troupes de sécurité à avancer pendant la nuit ;
- b) choix des positions nocturnes pour les mitrailleuses lourdes et légères et préparation de leur tir avec et sans éclairage artificiel ;
- c) emplacement pour le déploiement nocturne des groupes d'assaut ;
- d) préparation de l'éclairage du terrain avec des projecteurs et des fusées éclairantes ;
- e) mesures à prendre pour se défendre contre une attaque chimique ;
- f) préparation du tir d'artillerie contre des secteurs spécifiques ;
- g) secteurs supplémentaires de fil de fer barbelé et autres barrières.

Les troupes de reconnaissance et de sécurité d'infanterie sont avancées, ces dernières consistant en postes d'écoute et d'observation (avec des chiens de garde). La reconnaissance doit maintenir un contact étroit avec l'ennemi. Le retour des troupes de reconnaissance et de sécurité s'effectue de manière à ne pas gêner le tir des mitrailleuses amies.

L'artillerie prépare tous les plans de tir pour ouvrir le feu en plein jour.

Le feu contre l'ennemi attaquant est ouvert dès réception des signaux (fusées de couleur), qui sont ordonnés par le commandant de la division et lancés par le secteur sous attaque réelle.

L'éclairage artificiel est assuré par des fusées-signal, des fusées éclairantes et des projecteurs. L'éclairage par projecteur commence dès la réception des signaux demandant le tir d'artillerie.

En cas de percée dans la zone de défense, les groupes d'assaut doivent contre-attaquer immédiatement et repousser l'ennemi sans lui laisser le temps de s'installer.

271. Le brouillard, surtout à l'aube, devrait être largement utilisé pour lancer des attaques surprises. Selon la densité du brouillard et la visibilité disponible, la préparation d'une attaque ou d'une attaque se déroule de la même manière que prévue pour les opérations de nuit.

Chapitre 10 **Opérations d'hiver**

272. L'opération de combat hivernale diffère des autres en raison de la présence de neige, du froid et des courtes heures de lumière du jour.

Les opérations de combat en hiver imposent une responsabilité particulière aux commandants et aux services de l'arrière en ce qui concerne la protection du personnel, le maintien de la santé et de l'activité combative des soldats, ainsi que l'utilisation optimale des armes et des équipements.

Les opérations de combat en hiver :

- a) augmenter l'importance des localités habitées pour le repos et le cantonnement des troupes, augmentant ainsi également leur valeur pour les opérations de combat ;
- b) entraver les déplacements hors route de l'infanterie sans skis, de la cavalerie, de l'état-major roulant, de l'artillerie et des chars ;
- c) en raison de la courte durée du jour et de la nécessité d'utiliser principalement les routes pour les déplacements, augmenter le nombre de marches et de combats de nuit.

La mobilité et la manœuvrabilité des troupes en hiver dépendent entièrement de leur entraînement, de leur équipement hivernal et du terrain du champ de bataille en hiver. Des troupes non entraînées et insuffisamment équipées pour les opérations hivernales perdent rapidement leur capacité de combat, et un équipement non adapté à l'utilisation en hiver ne fait que devenir un fardeau pour elles. Si de telles lacunes sont détectées chez l'ennemi, elles doivent être utilisées avec résolution et persévérance pour le vaincre.

Les rivières, les lacs et les marais gelés sont plus faciles à traverser en hiver.

273. Pendant la marche, des reconnaissances terrestres et aériennes sont effectuées afin de déterminer la disponibilité et l'état des routes. Lors de la planification de la marche, il faut tenir compte des conditions hivernales ; elle dure généralement au maximum 6 à 7 heures. La marche d'une journée doit se terminer dans des villages habités, dans les forêts ou dans des zones offrant une protection contre le vent et la disponibilité de bois de chauffage. La taille et la composition d'une colonne de marche sont fonction de la capacité de combat indépendant attendue et de la facilité avec laquelle ses bivouacs (ou villages) peuvent être occupés. En règle générale, aucune longue période de repos n'est prévue et les courtes sont abrégées, selon le froid. La longueur de la colonne peut être réduite en faisant marcher des détachements entiers d'infanterie sur skis le long de l'itinéraire de marche de part et d'autre. La reconnaissance pendant la marche est effectuée par des skieurs, des cavaliers, des chars et des véhicules tout-

terrain ; la sécurité étant préférentiellement assurée par des troupes à skis. Les troupes du génie améliorent les routes en tassant la neige et en préparant les itinéraires de la colonne.

274. Les attaques dans la neige profonde se font généralement le long des routes. De puissants groupes d'assaut composés d'infanterie sur skis, de chars et d'artillerie tentent d'attaquer les flancs et l'arrière de l'ennemi. La nuit est utilisée pour des assauts audacieux des détachements de skieurs et pour la destruction des avant-postes ennemis. À la lumière du jour, cela est suivi par l'approche et le déploiement de l'infanterie sur un terrain découvert et, dans la neige profonde, sur des skis, dissimulés par des écrans de fumée. Sur un terrain couvert, il faut tenir compte des conditions tactiques modifiées en raison de la saison hivernale (rivières, lacs, marais, forêts, broussailles, etc.) pour l'approche et l'abri. Des conditions spéciales de camouflage hivernal doivent être respectées aussi bien en marche qu'au combat (draps et capes blancs).

L'artillerie est placée sur des traîneaux. Au fur et à mesure que l'attaque progresse, l'escorte de l'infanterie par le feu et les roues (ou traîneaux) est assurée par une plus grande décentralisation du commandement et, si possible, par le remorquage des canons derrière des véhicules à chenilles.

Si l'épaisseur de la neige est inférieure à 30 cm, les chars participent à l'attaque.

Les flancs des troupes attaquantes doivent être sécurisés contre une contre-attaque des forces ennemis mobiles par des échelons avancés de détachements de ski et par l'aviation.

Pour les manœuvres d'encerclement en poursuite, des détachements spéciaux de skieurs sont utilisés. La vitesse et la conservation de l'énergie des troupes sont favorisées par le remorquage des troupes à ski sur les routes (ou sur terrain plat et faible couverture de neige, même hors des routes) par des cavaliers et des chars.

Pour « attaquer depuis une position défensive en contact immédiat avec l'ennemi », les règles générales seront respectées.

275. Le froid rend les zones habitées attrayantes pour la défense. Il est important de chasser l'ennemi des villages, forêts et bosquets, et de les sécuriser pour le camp ami, tant sur la ligne avancée que dans la zone principale de combat. La ligne de front est placée, si possible, derrière un terrain qui en hiver est difficile d'accès pour l'infanterie et les chars (ravins, neige profonde, rivières et ruisseaux avec une mince couche de glace, etc.).

L'utilisation des troupes pour la défense et du système de tir doit couvrir toutes les routes et approches praticables en hiver vers la ligne de front et les flancs. Des raids effectués par des troupes à skis sous le couvert de l'obscurité peuvent être utiles.

Les améliorations du terrain par les ingénieurs prennent plus de temps en hiver et nécessitent du matériel supplémentaire. Si le temps disponible est insuffisant, des tranchées dans la neige sont creusées avec des remparts de 2 à 4 mètres.

Une grande prudence doit être exercée dans le camouflage des troupes et des installations défensives. Dans les obstacles fluviaux, de grands espaces larges sans glace sont créés en brisant la glace à des températures modérément glaciales et si la couche de glace est mince.

276. Pour les liaisons de communication en hiver, tous les moyens de communication sont utilisés, et en plus des traîneaux à hélice. Les lignes téléphoniques sont posées par des troupes à skis et depuis des traîneaux. Des coureurs à skis sont utilisés de manière intensive.

277. En hiver, il faut prendre en compte le fait que les agents chimiques ont une plus grande persistance et qu'il est plus difficile d'utiliser les équipements de protection contre les gaz.

278. Les exigences imposées aux avions en hiver sont plus importantes en ce qui concerne la couverture des marches en plein jour (surtout par beau temps) et des zones d'hébergement des troupes. En même temps, ils ont davantage d'occasions d'attaquer l'ennemi en marche et au repos.

Les principes de base de la défense aérienne restent valables en hiver. Lorsque l'alerte aérienne est donnée, les détachements de skieurs doivent se déployer rapidement et largement des deux côtés de l'itinéraire de marche.

Pour les formations qui ne sont pas sur des skis, pour les colonnes de marche de la cavalerie, de l'artillerie et des troupes motorisées, une dispersion en profondeur serait plus appropriée. Les canons antiaériens devraient être utilisés principalement pour la protection des formations qui ne sont pas sur des skis.

279. Le devoir le plus important des dirigeants et des officiers de tous grades dans des conditions de combat hivernal est de veiller à la santé et à la capacité de combat de leurs troupes. Si la situation le permet, des campements et des repos nocturnes doivent être prévus dans des zones couvertes. Si les troupes doivent camper en dehors des zones habitées, les sites de campement doivent être choisis avec beaucoup de soin dans des endroits abrités du vent ; des trous de tir doivent être creusés chaque fois qu'une position défensive est occupée. Toutes les occasions doivent être utilisées pour construire des abris et fournir aux troupes au moins les installations de chauffage rudimentaires et du bois de chauffage. Pendant les redoux, des mesures préventives contre les engelures doivent être prises : distribution en temps voulu de vêtements chauds, distribution de pommades à appliquer sur les parties du corps les plus exposées ; séchage des chaussettes, enveloppement des pieds dans du papier, protection des étriers, etc. Il fait partie de l'entraînement que chacun veille sur un autre pour éviter les engelures. Chaque homme doit être clairement instruit sur ce qu'il faut faire en cas d'engelure.

Une discipline stricte et une direction bien raisonnée des marches sont d'une importance particulière en hiver ; il faut veiller à prévenir les retards, à s'échauffer par des exercices de gymnastique, à interdire de s'asseoir pendant les pauses, etc.

Dans la cavalerie, l'artillerie et le train, il est recommandé que le personnel soit ordonné de descendre à intervalles réguliers et de conduire leurs chevaux à la main.

280. En hiver, il faut veiller à ce que les commandants de missions situées de manière indépendante reçoivent régulièrement des bulletins météorologiques.

Chapitre 11

Opérations dans des conditions spéciales

I. Opérations en montagne

281. Le caractère des opérations en montagne est déterminé principalement par les spécificités du terrain montagneux et du climat.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- a) le petit nombre d'artères de circulation, en particulier celles adaptées aux véhicules ; le nombre encore plus petit de routes de liaison latérales ;
- b) un terrain accidenté qui exige des efforts plus importants de la part des troupes que le terrain plat ;

- c) la densité généralement faible et irrégulière des habitations ainsi que l'extrême rareté des infrastructures locales ;
- d) la différence entre les conditions climatiques à différentes altitudes ; e. l'impact significatif des saisons et du temps.

282. Une formation spéciale, des exercices et l'adaptation des troupes aux opérations en montagne, ainsi qu'une organisation et un armement appropriés des troupes et des fonctions de soutien, augmentent les chances de succès. Les troupes peu habituées aux conditions de montagne doivent être renforcées dans les opérations en montagne par des officiers ayant de l'expérience dans les opérations en montagne avec des troupes ou dans les états-majors et doivent tout faire pour s'adapter rapidement aux opérations en montagne.

283. Les actions de combat en montagne sont généralement menées par de petites unités composites. Étant donné qu'elles opèrent fréquemment de manière indépendante, le regroupement initial et l'orientation des efforts pour les troupes et le matériel revêtent une importance particulière. On s'attend à ce que chaque commandant fasse preuve de grande initiative et d'énergie pour accomplir ses missions. Les détachements doivent être constitués de manière à leur permettre d'agir de façon autonome.

284. L'action en montagne vise principalement à occuper les hauteurs dominantes, les cols, les crêtes, les passages et les intersections de routes.

L'infanterie est particulièrement adaptée aux opérations en montagne ; dans les secteurs difficiles, les troupes de montagne sont déployées.

La cavalerie combat à pied dans un véritable terrain montagneux.

L'artillerie de montagne (animale de bât) facilite l'action de l'infanterie et de la cavalerie sur tout type de terrain souhaité. Le commandement de l'artillerie est décentralisé par principe. Les lance-mines sont particulièrement efficaces en montagne. Si des routes adéquates sont disponibles, l'utilisation des obusiers automoteurs tirés par des chevaux ainsi que motorisés est appropriée.

Sauf dans les terrains particulièrement difficiles et sans pistes, les chars peuvent être utilisés en montagne en formations allant jusqu'à la taille d'un bataillon avec un bon effet. Leur vitesse est réduite et ils nécessitent davantage de carburant. En défense, les routes pour permettre l'approche des chars doivent être améliorées.

Les avions sont une arme puissante dans les opérations en montagne (bombardiers) et sont largement utilisés pour la reconnaissance, le transport et les missions de liaison. Les avions de reconnaissance sont largement utilisés comme observateurs d'artillerie, pour la photographie aérienne, pour préparer le tir d'artillerie et pour la correction des cartes du terrain montagneux, qui sont en général inexacts. Les troupes au sol sont responsables du choix, du dégagement et de la préparation des pistes d'atterrissement en montagne. Les lacs de montagne peuvent être utilisés par les hydravions. En raison des conditions particulières existant lors des vols en zones montagneuses, le personnel doit avoir une formation appropriée ou, en tout cas, être pleinement informé des conditions de vol.

Les troupes chimiques et du génie sont en règle générale subordonnées à chaque détachement combattant de façon indépendante. Les principales tâches des troupes du génie en montagne sont le dynamitage et la construction de routes.

285. Lors de la préparation d'une marche en terrain montagneux, le type et l'état des routes doivent être soigneusement reconnus ; les calculs de temps et un profil de l'itinéraire de marche doivent être établis en fonction de la carte, et la composition de l'ordre de marche de la colonne doit être déterminée selon la situation.

La vitesse de marche des colonnes : sur des routes accessibles aux véhicules avec des pentes allant jusqu'à 20 degrés, 2-4 km/h ; avec des pentes supérieures à 20 degrés, le temps nécessaire est calculé en prenant l'altitude verticale et en estimant un temps d'ascension à raison de 300-350 mètres/heure ; durée de marche : maximum 10 heures/jour. Les colonnes sont divisées en échelons (compagnie avec mitrailleuse). Les échelons avancés sont renforcés par l'artillerie, les sapeurs, les troupes chimiques et le train de combat obligatoire, généralement sur des animaux de bât. Il est souvent utile de répartir l'artillerie pendant la marche par batteries ou par pièces individuelles parmi les compagnies. Pour éviter que les colonnes arrières ne heurtent celles de tête, un intervalle de temps de 10 à 15 minutes est prévu entre les échelons en fonction de la vitesse de marche. La cavalerie et les chars se déplacent en échelons de marche séparés. Une période de repos importante est prescrite pour les marches durant plus de 6 à 7 heures ; de petits temps de repos de 10 minutes toutes les heures (après 50 minutes de marche). De plus, dans les montées raides, un court arrêt de 2 à 3 minutes est fait toutes les 15 à 20 minutes.

Marcher en montagne nécessite un rythme régulier, souple et mesuré, surtout pour les troupes transportant du matériel.

Pendant les longues périodes de repos, les animaux de bât sont libérés de leurs fardeaux.

Pendant les descentes, l'artillerie et les véhicules de transport avancent plus lentement que l'infanterie. Sur les pentes raides, des mesures doivent être prises pour freiner les canons et les véhicules. Les charges animales doivent être bien attachées et les animaux soutenus avec des cordes et des sangles.

286. La sécurité de la marche est assurée par ce qui suit :

- a) l'avant-garde ;
- b) la couverture des flancs mobile et fixe ;
- c) la garde arrière.

Un détachement avancé est envoyé en avant en fonction de la composition de la colonne, ou s'il existe une probabilité de confrontation avec un ennemi actif et fort, ainsi que de l'existence d'embuscades importantes le long de l'itinéraire de marche.

La distance entre le détachement de tête et la force principale n'est pas prédéterminée, même pas lors d'une marche en plein jour, mais dépend de la nécessité de sécuriser les points élevés dominants le long de l'itinéraire de marche pour la sécurité de la force principale.

Il est utile d'inclure dans le détachement avancé de petites unités de cavalerie, et en tout cas de l'artillerie (parfois des pièces individuelles) ainsi que des troupes chimiques et du génie.

D'une importance particulière lors des marches en montagne est la sécurité des flancs. Des détachements de sécurité des flancs stationnaires (avec des mitrailleuses, parfois aussi avec des canons individuels de 97) sont avancés à temps et par bonds pour l'occupation des points hauts dominants le long de l'itinéraire de marche. Ils laissent passer la colonne puis la rejoignent à son extrémité. Si la situation et le terrain le permettent, la sécurité peut se limiter à une couverture mobile des flancs.

Si un flanc est menacé, les détachements de la sécurité du flanc sont déployés avant même que le détachement avancé ne commence à se déplacer.

287. On cherche généralement un abri dans des bivouacs par groupes de marche, approximativement dans l'ordre de la colonne de marche. La garde est assurée par des postes de garde individuels situés sur des hauteurs dominantes d'où l'on peut surveiller la zone des troupes au repos.

288. Une attaque en montagne a pour but de pénétrer sur les flancs et dans l'arrière de l'ennemi en lui privant des hauteurs dominantes, des cols, des passages et des intersections routières, en l'encerclant et en le détruisant. Toute mission d'attaque doit être abordée par un mouvement d'encerclement.

Pour occuper les cols et les vallées, il faut prendre les hauteurs dominantes et initier rapidement un encerclement, même avec de petites forces, de l'autre côté de la crête, dans le dos du défenseur.

Simultanément, la force de maintien doit attaquer le passage vigoureusement de front. Pendant ce temps, les flancs amis doivent être protégés par une reconnaissance et une sécurité soigneuses.

289. La défense en montagne doit couvrir toutes les routes provenant du côté ennemi, ainsi que les hauteurs stratégiques. Les endroits où l'ennemi pourrait contourner la défense et les intervalles entre les zones à défendre sont occupés par de petites unités (peloton, compagnie, escadron) et étroitement surveillés par la reconnaissance. Des barrières sont érigées devant la zone de défense, obligatoirement sur toutes les voies d'approche venant du côté ennemi. Le tir de l'infanterie et de l'artillerie est préparé comme un système coopératif de tir frontal et de flanc de manière à assurer la couverture des voies d'approche et des zones mortes. En montagne, le tir à haute inclinaison des armes d'infanterie et de l'artillerie, l'organisation d'un tir multi-niveau ainsi que l'utilisation de grenades à main et à fusil et de mines revêtent une importance particulière. Un système antichar efficace doit attaquer les chars lorsqu'ils montent les pentes.

La force et la zone de rassemblement des groupes d'assaut dépendent des opportunités d'encerclement de l'ennemi et des avantages du terrain pour une contre-attaque. Il y a un avantage à attaquer en descendant.

Les groupes d'assaut doivent être soutenus par des chars. Les réserves devraient se trouver aux croisements de routes.

290. Les communications en montagne sont assurées par radio, fusées éclairantes, signaux sonores et optiques, ainsi que par avion, cavaliers, coureurs, automobiles et motos.

291. La défense aérienne en montagne est soumise à toutes les règles générales. L'observation et l'alerte se font depuis les hauteurs qui permettent une surveillance optimale et un effet de tir maximal. Une couverture prioritaire doit être accordée aux intersections routières. La mitrailleuse antiaérienne est une arme efficace. Les marches, en particulier celles de la cavalerie, des chars et du train à travers les ravins et les cols, sont couvertes par des avions de chasse. Le personnel doit être entraîné à se mettre rapidement à couvert et à pénétrer dans les zones protégées des avions, qui sont abondantes en montagne.

292. L'organisation de l'arrière est d'une importance décisive pour le succès des opérations en montagne. Une tâche particulièrement importante pour les troupes et les services de l'arrière est la réparation et l'amélioration immédiates des routes, derrière les troupes attaquantes ainsi que derrière les positions défensives. Si des routes améliorées sont disponibles, le ravitaillement par animaux de bât est remplacé par des véhicules tractés et des automobiles.

II. Combat forestier

293. Les facteurs suivants doivent être pris en compte dans la guerre en forêt : la taille de la forêt, la hauteur et la densité des arbres ; la facilité de passage à travers elle ; le type de sol ; la présence de marais. Certaines petites zones boisées sont utilisées comme écran, comme zones antichars ou bases, et pour le rassemblement des réserves. Cependant, les troupes occupant

de telles zones boisées sont vulnérables aux attaques aériennes, aux attaques chimiques, au danger d'un incendie de forêt ou à un blocus.

294. Les marches dans la forêt sont sécurisées par une reconnaissance minutieuse (avec des ingénieurs et des troupes chimiques), qui occupe le bord opposé de la forêt et en sort ; par la reconnaissance des routes ; par la surveillance de tout le périmètre, et par un contrôle strict de la circulation. Toutes les routes secondaires doivent également être reconnues. Une dispersion de l'avant et la dissimulation de la marche sont obtenues en faisant emprunter à certaines parties de la colonne des chemins non battus dans les bois, tout en restant à vue de la colonne principale. Pour faciliter le déploiement rapide des différentes parties de la colonne (bataillons, compagnies), elles reçoivent des batteries individuelles, du personnel d'ingénieurs et chimique, ainsi qu'une partie des ressources de communications et du train de combat. Les troupes de sécurité doivent être suffisamment fortes pour surmonter seules les obstacles et faire face à des embuscades importantes.

L'avant-garde n'entre pas dans la forêt tant que les troupes de reconnaissance ou le détachement avancé ne sont pas en possession de ses sorties. La force principale entre à la lisière de la forêt la plus proche de l'ennemi. Les marches à travers de grandes étendues forestières sont sécurisées par l'occupation préalable des sorties de la forêt par des détachements mobiles.

Les marches à travers la forêt se font à des intervalles réduits. Les difficultés liées à l'observation de la défense aérienne nécessitent un service renforcé d'observation et d'alerte aérienne.

295. La prise d'une vaste zone forestière étendue nécessite une supériorité planifiée sur l'ennemi à la lisière de la forêt grâce à un tir d'artillerie combiné et à une attaque d'infanterie, avec un soutien occasionnel des chars. Les zones forestières en saillie sont les premières à être attaquées.

Dans certaines circonstances, il est utile de brûler des zones forestières fortement défendues.

Le combat à l'intérieur de la forêt est mené par des bataillons renforcés (compagnies) agissant individuellement, soutenus par des ingénieurs et des équipements de protection contre le gaz. D'une importance particulière sont le courage et l'initiative des petites unités d'infanterie et leur détermination à avancer à la baïonnette et à la grenade. Les troupes doivent être capables de maintenir leur orientation au compas et d'éviter tout type de regroupement sur les sentiers, dans les clairières et les lisières.

En sortant de la forêt, la force principale doit disposer de suffisamment de temps pour rétablir l'ordre normal de bataille et la coopération avec toute l'artillerie et les chars pour la poursuite de l'attaque.

296. La défense en forêt repose sur la coopération entre des secteurs forestiers individuels fortement protégés, dont certains ont été préparés en dégagent la ligne de feu, ce qui permet l'utilisation de la puissance de feu, l'installation d'un système de barrières étendu et des contre-attaques résolues contre les troupes ennemis qui ont percé et sont épuisées par le combat en forêt. Il est utile de ne pas placer la ligne de front le long du bord de la forêt ; elle s'étend soit au-delà du bord, soit est légèrement reculée à l'intérieur de la forêt. Le commandement de l'artillerie est décentralisé.

297. L'observation aérienne limitée, les difficultés de développement sur le front et le risque d'embouteillages nécessitent une attention particulière à la défense aérienne et chimique, telle que :

- a) déploiement en temps utile de l'artillerie antiaérienne et des mitrailleuses sur les secteurs particulièrement étroits et menacés de l'itinéraire de marche ;
- b) couverture par des avions de chasse pour ces secteurs ;
- c) augmentation de l'approvisionnement en équipements de protection contre le gaz et leur distribution à la colonne de marche pour une élimination rapide de la contamination des routes par les gaz.

298. Les liaisons de communication dans la forêt sont assurées par le téléphone, la radio, les messagers et les chiens. Dans une réserve forestière, on peut également utiliser des bicyclettes, des véhicules à moteur et des cavaliers.

III. Combat de steppe

299. Les caractéristiques communes des steppes sont :

- a) faible densité de population ;
- b) mauvaise disponibilité des ressources auxiliaires ;
- c) peu d'eau ; celle qu'il y a se trouve dans des puits très éloignés les uns des autres ;
- d) en été, températures diurnes extrêmement élevées.

La direction des combats dans la steppe est donc généralement déterminée par les routes qui relient les puits et les oasis.

300. Tous les types d'armes sont utilisés dans la guerre des steppes ; les forces et commandements motorisés et mécanisés ainsi que les avions sont utilisés à bon escient. L'approvisionnement en eau et la construction de routes et d'aérodromes relèvent de la responsabilité des troupes du génie.

301. La marche est sécurisée par une reconnaissance aérienne et terrestre étendue (par l'infanterie motorisée et la cavalerie avec des chars), par l'exploration et le balisage des itinéraires de colonne avec des repères de route, et par une forte sécurité sur tout le périmètre. La possibilité de marcher en dehors des routes établies permet le développement en avant, mais rend indispensable que chaque colonne dispose d'un guide connaissant le terrain. S'il n'y a aucune garantie que l'eau puisse être acheminée derrière les troupes, la désignation de l'itinéraire de marche et la longueur d'une étape dépendent des points d'eau existants et de la possibilité de trouver de nouveaux puits. La force et la composition des colonnes de marche ou des détachements sont déterminées par la nécessité d'une capacité de combat autonome et par la disponibilité des moyens de transport.

Les véhicules de transport se déplacent à la fin des colonnes de marche. S'ils circulent dans une colonne à part, ils nécessitent une couverture spéciale. L'utilisation d'avions pour couvrir les troupes et les colonnes de transport est particulièrement importante lors des marches en steppe.

Tous les commandants doivent accorder une attention particulière, pendant la marche, à la préservation de la force de leur personnel et à une supervision stricte du rationnement de l'eau potable.

302. Lors de l'attaque, il est utile de mener l'assaut principal par l'infanterie, soutenue par l'artillerie concentrée, les chars et l'aviation, contre le flanc du défenseur, après avoir d'abord repéré les flancs et l'avant-garde de la position défensive ennemie et avoir retenu l'ennemi par une attaque frontale. Des attaques simultanées par les aéronefs et les unités mobiles contre les réserves et l'arrière de l'ennemi peuvent conduire au succès.

L'attaque principale sur un flanc peut être utilement combinée avec un mouvement d'encerclement dans une direction moins importante.

303. La défense est basée sur l'action défensive de la force de maintien dans toutes les directions, le déploiement flexible du feu et les contre-attaques de groupes d'assaut puissants soutenus par l'artillerie, les chars et l'aviation. Une réserve mobile est établie pour la protection de la zone arrière.

304. À des fins de communication, on utilise la radio, les avions, les véhicules à moteur, les dispositifs clignotants et des messagers à cheval.

305. Les opérations dans la steppe nécessitent une exécution attentive des programmes d'alimentation des troupes, une protection des activités des services de l'arrière et une attention particulière aux sources d'approvisionnement en eau.

Il est particulièrement important de protéger les puits, les aliments et les aliments pour animaux contre les agents chimiques de guerre.

Les opérations dans la steppe, en particulier les opérations offensives, doivent être soutenues par des services motorisés de l'arrière et par des avions de transport.

IV. Batailles pour des zones habitées

306. Les zones habitées offrent un abri aux troupes lors des combats contre l'observation et le tir d'armes légères, mais elles attirent le feu de l'artillerie ennemie et les attaques des bombardiers. Elles peuvent néanmoins être facilement transformées en bases fortes ou en zones antichars, surtout si les bâtiments sont construits en pierre.

307. Lors de la préparation d'une bataille pour des zones habitées, il faut observer ce qui suit :

- a) la taille du village, son contour, le type et la solidité des bâtiments, et le terrain environnant ;
- b) la présence d'installations communautaires et gouvernementales, d'entreprises industrielles, de dépôts (en particulier d'armements) et d'abris à gaz ;
- c) la disponibilité et l'état des moyens de transport locaux, des gares, des liaisons ferroviaires, etc.

308. Avant d'attaquer une zone habitée, il faut déterminer ce qui suit par reconnaissance minutieuse et photographie aérienne : la présence de structures en pierre solide ; réseau routier ; un système de défense à la limite du village et à l'intérieur ; la présence de centres de résistance préparés. En préparant l'attaque de l'infanterie, tous les bâtiments solides et autres doivent être détruits si possible, s'ils peuvent avoir une quelconque valeur pour la défense. Pour éviter un mouvement ennemi de flanc, les parties saillantes de la zone sont attaquées en premier. En cas de combat à l'intérieur de la zone habitée, la coopération avec les troupes combattant à l'extérieur doit être assurée, ces dernières encerclant le village et attaquant le flanc et l'arrière de l'ennemi. La force principale des troupes combattant à l'intérieur attaque dans les cours arrière et les cours, tandis que le long des routes, seuls de petits détachements sont en action. L'infanterie est renforcée avec des armes lourdes, quelques canons d'artillerie et du personnel du génie, et est bien équipée d'explosifs et de grenades à main. Il doit également avoir accès aux commandements de liaison de l'artillerie lourde.

Une attaque réussie repose sur la destruction de bâtiments solides occupés par l'ennemi par l'artillerie lourde et les avions. Les gares, centrales électriques, installations d'approvisionnement en eau, bureaux de télégraphe ont la priorité pour leur occupation.

Une fois prise, la zone habitée est équipée pour la défense, soigneusement fouillée, et le personnel ennemi est éliminé. Ces tâches incombent au deuxième échelon des troupes attaquentes et aux réserves.

309. La défense d'une zone habitée est menée de manière à garantir le maintien absolu de la coopération tactique avec les troupes combattant à l'extérieur. Ces dernières défendent les hauteurs surplombant le village et les éléments de terrain qui couvrent les flancs et l'arrière du défenseur du village. Pour la défense d'une zone habitée, seules les forces absolument nécessaires d'infanterie avec mitrailleuses, ainsi que l'artillerie de bataillon et de régiment, doivent être déployées. Les bâtiments les plus solides, en particulier ceux situés aux intersections des rues, sont préparés pour une défense opiniâtre dans toutes les directions en tant que points d'appui mutuellement flanquants. Des obstacles pour chars et des obstacles d'infanterie sont placés sur les voies principales.

Les bastions sont équipés d'abris solides et disposent de matériel de lutte contre l'incendie. Si l'ennemi réussit à pénétrer dans le village, les défenseurs défendent chaque maison, même après un encerclement complet, rendant ainsi possible une contre-attaque depuis les secteurs voisins.

La préparation du village pour la défense se déroule dans toute sa zone. Il est préférable de ne pas placer la ligne de front au bord du village, mais légèrement à l'intérieur, ce qui permet de conserver une rangée de bâtiments comme obstacles pour les chars et comme protection.

Les villages doivent être protégés par de l'artillerie antiaérienne et des mitrailleuses ; plusieurs bâtiments doivent être équipés pour servir d'abris anti-gaz. Un service de lutte contre les incendies est préparé.

310. La radio, les automobiles, les motos, les bicyclettes et le téléphone sont utilisés pour les communications. Pour faciliter le déplacement du personnel, il est recommandé que certaines voies principales soient élargies dans certaines parties du village.

V. Coopération entre les forces terrestres et navales

311. Les forces navales ou les navires isolés peuvent accomplir les tâches suivantes en coopération tactique avec les forces terrestres :

- a) soutien des troupes de terres le long de la côte par le feu des canons navals ;
- b) déploiement de troupes de débarquement tactiques pour des assauts sur les flancs et l'arrière de l'ennemi afin de soutenir les forces terrestres alliées ;
- c) protection des troupes terrestres alliées déployées le long de la côte contre le bombardement naval ;
- d) prévention d'une opération d'atterrissement ennemie ;
- e) soutien des troupes terrestres par l'aviation navale.

312. Les relations de commandement ou le support mutuel entre les commandants terrestres et navals sont déterminés par des ordres des états-majors supérieurs.

Lors du processus de prise de décision concernant le déploiement tactique des forces navales subordonnées ou de soutien, le commandant des forces terrestres est informé des idées du commandant naval sur les possibilités de déploiement de la force navale.

Il en va de même pour un commandant naval sous le commandement duquel des troupes de forces terrestres sont placées. L'échange d'officiers de liaison, de personnels et d'armes et services spéciaux (artillerie, communications) est obligatoire, tout comme une étroite liaison entre les forces terrestres et le quartier général naval.

313. L'utilisation de l'artillerie navale fait partie du plan général de tir d'artillerie du secteur concerné.

L'artillerie navale reçoit des missions spéciales pour tirer sur des cibles qui sont hors de portée des canons terrestres. Les calibres intermédiaires des canons navals sont utilisés en

fonction de la situation et contre des cibles situées dans la profondeur de la formation de combat ennemie.

Lors de l'attribution des tâches à l'artillerie navale, le commandant des troupes doit être conscient des éléments suivants en plus de la situation sur terre :

- a) la situation opérationnelle en mer et dans les airs ;
- b) les conditions hydrographiques et topographiques ; profondeurs minimales auxquelles les navires peuvent s'approcher, visibilité des cibles depuis le large, conditions météorologiques, etc. ;
- c) caractéristiques de l'artillerie navale (trajectoire basse), conditions de contrôle du tir, choix de la munition la plus efficace ;
- d) force de l'artillerie navale, munitions disponibles et conditions de réapprovisionnement en munitions ;
- e) moyens de communication, type de reconnaissance d'artillerie, observation, attribution des cibles, etc.

314. Un débarquement tactique préparé en secret et bien exécuté peut apporter un grand succès lors d'un combat près de la côte.

Une « force de débarquement tactique » pour le soutien d'une formation de troupes pourrait atteindre la taille d'un régiment d'infanterie (avec artillerie et mitrailleuses organisées), renforcé par une compagnie de chars.

Cependant, des opérations de débarquement de plus grande envergure peuvent également être entreprises.

Le succès d'une manœuvre d'atterrissement repose sur les éléments suivants :

- a) une organisation élaborée dans les moindres détails ; secret dans la préparation ; action dirigée vers un objectif pendant la traversée et le débarquement de la force d'assaut ; il est le plus utile d'exécuter le débarquement dans l'obscurité, de manière à ce que le déploiement sur terre soit terminé à l'aube ;
- b) sélection du meilleur emplacement pour le débarquement, en restant vigilant face à une éventuelle contre-attaque ennemis, et prévoyance d'un site de débarquement alternatif au cas où la résistance ennemis serait trop forte sur le site principal proposé ;
- c) contrôle de la coopération tactique des troupes débarquées sur la côte avec les troupes de l'armée combattant frontalement ;
- d) couverture aérienne pour l'opération, surtout si elle a lieu en plein jour.

Le plan devrait prévoir une réembarquement en cas d'échec de l'opération de débarquement.

315. Les mesures suivantes peuvent être prises pour protéger un flanc des forces terrestres le long de la côte contre les bombardements des navires de guerre ennemis :

- a) couvrir le flanc par une unité de manœuvre navale (sous-marins, navires de surface, aéronefs) dans le but d'anéantir l'ennemi dès son approche du secteur côtier à protéger ;
- b) défense directe du flanc contre une force spéciale de navires qui coopère tactiquement avec les troupes terrestres (canonnières, sous-marins, torpilleurs, aéronefs), et qui est équipée de moyens de barrage (mines) ;
- c) utilisation des armes de la garde côtière (batteries côtières—permanentes, temporaires et mobiles) qui coopèrent avec les troupes de terrain.

En toutes circonstances, il demeure du devoir du commandant de troupe de prendre des mesures indépendantes, compatibles avec les opérations navales, pour protéger ses flancs.

316. La tâche de prévenir un débarquement ennemi est accomplie conjointement par les commandants responsables des forces terrestres et navales.

Toutes les mesures prises sur terre doivent être étroitement coordonnées avec celles de la flotte :

- a) accord sur le plan de reconnaissance et échange d'informations ininterrompu ;
- b) action conjointe des services de surveillance et d'alerte ;
- c) évaluations conjointes concernant les lieux menacés par des débarquements ennemis ;
- d) plan commun pour l'action conjointe des forces terrestres et navales afin d'empêcher un débarquement ennemi et d'anéantir l'ennemi si son débarquement réussit.

Il convient de noter que le premier atterrissage pourrait être une diversion.

Chapitre 12

Mouvements de troupes

I. Marche

317. Une marche correctement préparée et exécutée crée les meilleures conditions préalables à l'entrée en combat. Le succès d'une marche dépend de la mesure dans laquelle les troupes sont habituées aux marches et des compétences des commandants et de leur état-major en matière de préparation et d'exécution de la marche.

La polyvalence des armes modernes et leurs caractéristiques, la nécessité de protéger constamment les troupes contre les attaques d'avions, de troupes mécanisées, d'armes chimiques et du génie, ainsi que contre le feu d'artillerie à longue portée, imposent de grandes exigences à l'exécution d'un mouvement de marche pour toutes les branches et services des troupes.

318. Une préparation bien pensée des marches est l'un des devoirs les plus importants des commandants et de leur état-major. Leurs objectifs sont les suivants : l'arrivée en temps voulu des troupes dans la zone qui leur a été attribuée ; le maintien de leur endurance physique et de leur volonté de combattre ; la préparation continue au combat des troupes et de l'équipement ; la discrétion et la surprise. Les marches s'effectuent principalement dans l'obscurité ou en visibilité limitée (brouillard).

319. Les marches sont divisées en marches en avant ou en arrière ; l'une ou l'autre peut constituer un mouvement de flanc.

Les marches sont effectuées en colonnes de marche indépendantes de différentes branches de service. Les colonnes de marche sont dispersées à la fois frontalement et en profondeur. Pour la dispersion frontale, on utilise des itinéraires parallèles et en colonne (hors des routes principales, à travers un terrain ouvert).

Les intervalles de dispersion en profondeur : entre les colonnes de régiment jusqu'à 1 km, entre les colonnes de bataillon jusqu'à 500 mètres.

Le type de dispersion, la composition de chaque colonne de marche et les intervalles dépendent de la mission de la force et de la situation.

Lors d'une marche comprenant plusieurs colonnes, il faut assurer le support mutuel et un développement approprié pour le combat.

320. La vitesse de marche des formations d'infanterie est de 4 km/h ; avec des sacs légers, 5 km/h.

La vitesse des petits détachements avancés de taille allant jusqu'au bataillon avec des sacs légers peut atteindre jusqu'à 8 km/heure.

Lors d'une marche normale, la cavalerie peut parcourir 7,5 km/h (sur des routes et un terrain favorable).

Vitesse de marche des troupes à bicyclette : 10 km/h ; troupes motorisées : 15-25 km/h ; formations mécanisées : 12-20 km/h.

321. Distance parcourue lors d'une marche normale d'une journée par une formation de troupe : 32 km en 8 heures ; marche forcée : 10 à 12 heures et plus (avec une grande période de repos ensuite). Des "marches combinées" sont également possibles, dans lesquelles une partie des troupes marche à pied tandis que les autres sont transportées en véhicules motorisés. Une marche de ce type nécessite des calculs de temps précis, un contrôle rigoureux de la circulation et une sécurité totale dans l'exécution.

Remarque : Les marches forcées et l'avancée de détachements nécessitant de grandes sollicitations physiques pour les troupes ne sont autorisées que pour atteindre un objectif de combat extraordinairement important.

322. Les périodes de repos suivantes sont observées pour préserver la force :

- a. courtes périodes de repos de 10 minutes après chaque 50 minutes de marche ;
- b. longues périodes de repos de 1,5 à 3 heures.

Pendant la préparation et l'exécution des marches, ainsi que pendant le repos et la détente, toutes les mesures possibles pour préserver la force doivent être prises en fonction de la situation.

Lors de l'exécution d'une marche, un minimum de 8 heures de sommeil toutes les 24 heures, la distribution opportune de nourriture et le respect des règles sanitaires et d'hygiène sont requis. Il est du devoir de tous les commandants de surveiller les soins aux pieds, le positionnement correct du matériel transporté, l'état des chevaux, etc.

La transition vers un repos, la formation et la dissolution des colonnes de marche ne doivent pas gaspiller de temps ni d'énergie inutiles des hommes. L'assemblage de formations supérieures à la force d'un bataillon (force de régiment pour la cavalerie) en un seul endroit avant le début de la marche est interdit. Chaque commandement se voit attribuer un point ou un secteur de départ ainsi que l'heure de son passage.

Lors de la marche, l'ordre de formation en marche doit être strictement respecté. Les officiers prennent leurs places prescrites dans la colonne. Les commandants régimentaires et divisionnaires et leurs états-majors se trouvent avec les avant-gardes ou à la tête des colonnes. Il est de leur devoir de surveiller la marche et la préparation au combat.

323. Pour se protéger contre une collision surprenante avec l'ennemi, des troupes de reconnaissance et de sécurité sont avancées et assurent la sécurité de la marche ; la défense antiaérienne, antichar et contre les gaz ainsi que les communications sont installées sur le côté et en profondeur.

324. Pour la planification et la composition d'une marche, les éléments suivants sont nécessaires :

- a) rechercher et sélectionner les itinéraires les plus susceptibles de garantir l'accomplissement de la mission en cours, et désigner des itinéraires de colonne spécifiques ; les cartes doivent être mises à jour et corrigées ;
- b) prévoir le ravitaillement pour la réparation des routes ;
- c) calculer la longueur des itinéraires (en tenant compte de leur état), la vitesse et la durée des marches et des périodes de repos ;
- d) prendre en compte la distance par rapport à l'adversaire sur le terrain ;

- e) évaluer l'ensemble de l'itinéraire et ses segments individuels en fonction de la possibilité d'attaques aériennes, chimiques ou terrestres de l'ennemi et prendre des mesures défensives en conséquence ;
- f) attribuer les itinéraires aux commandants de troupe ; désigner la composition des colonnes et leurs commandants, les horaires de passage des points de départ et des secteurs intermédiaires, ainsi que les zones de repos importantes et les repos nocturnes ;
- g) indiquer les horaires et les séquences pour les itinéraires de marche croisés.

Un ordre est donné pour initier une marche. Dès la réception de l'ordre de marche d'un quartier général supérieur, le commandant d'une formation ou d'un commandement donne des ordres préliminaires afin de laisser plus de temps à ses troupes pour se préparer à la marche. Les ordres préliminaires contiennent l'heure de départ, la formation de marche, l'itinéraire de marche et la durée prévue de la marche.

325. Deux itinéraires sont souhaitables pour le déplacement d'une division d'infanterie ou de cavalerie.

Les unités disposant de véhicules mécanisés se déplacent sur des routes spéciales ou sur des itinéraires de colonne ; si elles se déplacent avec la colonne de marche générale, elles avancent par à-coups dans les intervalles de la colonne.

Les premiers échelons du train (le train de combat) marchent avec leurs troupes — à leur arrière lorsqu'ils avancent, à leur tête lorsqu'ils se retirent.

326. Les formations de troupes marchent en formation de marche dissimulée, soit d'un côté, soit des deux côtés de la route. Dans tous les cas, la voie doit être entièrement dégagée pour le passage des véhicules motorisés et pour les contre-mouvements.

Les intervalles souhaités et toutes les règles de mouvement doivent être strictement respectés.

327. Les formations de troupes traversent les défilés et les points de passage soit de manière continue, soit par à-coups. Un officier de contrôle de la circulation est désigné.

En cas de rencontres accidentelles ou d'intersections d'éléments de marche, l'officier commandant décide de la séquence de poursuite du mouvement en tenant compte de la mission de combat.

328. Pour la période de repos prolongée, les troupes quittent la route de marche conformément aux ordres de marche et s'installent au bivouac ou dans une zone habitée. Les aires de repos doivent être identifiées à l'avance. Elles doivent respecter autant que possible les exigences de camouflage et de confort (eau, ombre, etc.).

Si un engagement avec l'ennemi est probable, l'aménagement et la sécurité du bivouac doivent être tels qu'ils permettent un déploiement rapide pour le combat et une défense contre les attaques surprises.

329. Pendant la marche, le personnel de chaque commandement de troupe ainsi que le commandant de la colonne de marche ont la responsabilité de déployer des armes antiaériennes et antichars actives, ainsi que des moyens d'observation et d'alerte, et de leur attribuer leurs missions.

Les commandants des colonnes de marche et les commandants des formations surveillent la préparation au combat des défenses antiaériennes et antichars pendant la marche, sans tolérer les violations (marcher du côté de l'ombre, ne pas marcher et ne pas se reposer sur les routes s'il y a une forêt à côté, etc.)

Le franchissement des défilés et des passages doit être assuré de la manière la plus efficace possible par des armes de défense massives.

Le personnel de reconnaissance doit à l'avance explorer d'éventuels itinéraires alternatifs au cas où des gorges ou des passages étroits seraient contaminés par des agents chimiques persistants.

Lors des marches de jour, il faut toujours tirer parti de la mauvaise visibilité depuis les airs (brouillard, nuages bas, etc.). Le brouillard artificiel peut également être utilisé pour dissimuler les marches.

330. Des communications contrôlées pendant la marche devraient permettre au commandement de donner des ordres pendant l'avancée, de recevoir des rapports des troupes de sécurité et des colonnes voisines, et également d'exercer un leadership strict en cas d'un développement soudain nécessitant un combat.

Cela peut être réalisé par l'utilisation intensive des ressources de communication mobile (avion, automobile, moto, vélo, messager à cheval), en utilisant des dispositifs de signalisation (signaux radio, sonores et lumineux) et par une répartition appropriée du matériel de communication tout au long de la colonne.

Le contact radio est utilisé uniquement pour communiquer avec les troupes de reconnaissance et de sécurité, les gardes d'alerte aérienne et les avions. Les autres émetteurs radio doivent être prêts à communiquer entre eux conformément à un plan préétabli connu des états-majors.

331. Les marches de nuit ont normalement lieu sur les routes.

Une marche par détachements individuels sur des itinéraires de colonne peut être envisagée si la situation l'exige ou si le terrain s'y prête (terre plate, steppe, etc.).

332. La vitesse de marche pendant les nuits éclairées par la lune est la même pour les formations de troupes qu'en plein jour : 4 km/h.

Dans l'obscurité totale et sur des routes mauvais, la vitesse de marche de toutes les armes et services est réduite d'environ 25 pour cent.

333. Ce qui suit est nécessaire pour le succès d'une marche de nuit, si la situation le permet :

- a) effectuer une reconnaissance la veille, trouver les itinéraires et les choisir ;
- b) prendre des précautions pour ne pas se perdre (guides, repères topographiques, balises, etc.) ;
- c) tenir compte du type et de la durée de la nuit et de l'aube ;
- d) répartir les troupes le long de la colonne de marche de manière à faciliter les marches nocturnes ;
- e) assurer une sécurité et un liaison fiables.

334. Pour profiter pleinement de l'obscurité pour les mouvements, il est conseillé d'organiser les troupes qui emprunteront un itinéraire commun selon une séquence en échelon de manière à ce qu'elles puissent se rassembler en même temps.

335. Dans l'obscurité, les troupes avancent à des intervalles plus rapprochés ; si la situation le permet, les colonnes sont constituées de troupes ayant la même vitesse de marche ; l'artillerie bénéficie alors d'une protection spéciale. Dans la mesure du possible, les troupes motorisées et mécanisées empruntent des routes spéciales ; si aucune n'est disponible, elles avancent par à-coups soit devant, soit derrière l'infanterie ou la cavalerie, selon la situation, sans dépassement en alternance. L'intervalle entre les détachements de sécurité est réduit. Les troupes de sécurité directe sont renforcées. Chaque commandement désigne des unités de service.

336. Avant une marche de nuit, les troupes doivent bénéficier d'un repos suffisant pendant la journée; il faut veiller à ce que ce temps de repos soit effectivement utilisé pour dormir.

Lors des marches de nuit, il n'y a généralement pas de grandes périodes de repos. Pour les marches de nuit, les troupes devraient recevoir des rations alimentaires.

337. Une marche stricte, le silence et la discipline de l'éclairage doivent être appliqués pendant une marche de nuit ; sans l'autorisation du commandant de la colonne de marche, il ne doit y avoir ni

cigarettes, ni discussions à voix haute, ni transmission d'ordres ; pendant les courtes haltes, il faut veiller à ce que les troupes ne s'endorment pas. À l'arrière de chaque compagnie (escadron, batterie), un de ses officiers ferme la marche pour maintenir la discipline.

Il est interdit d'ouvrir le feu la nuit sans l'autorisation du commandant.

338. Toutes les mesures de défense antiaérienne et chimique doivent être pleinement exécutées lors d'une marche nocturne. Le personnel de l'artillerie antiaérienne, les mitrailleurs et les troupes de guerre chimique s'associent à la reconnaissance de jour qui doit déterminer l'itinéraire de marche pour la prochaine marche nocturne. Leur tâche est de choisir des positions pour l'artillerie antiaérienne aux passages, défilés, pentes raides, et de choisir des itinéraires alternatifs, au cas où ces emplacements seraient impraticables en raison des agents chimiques ou pour d'autres raisons. Les distances entre les colonnes régimentaires atteignent jusqu'à 500 mètres.

Les sentinelles ou escouades d'alerte et d'avertissement aérien sont encore postées en plein jour.

Si la marche se termine à l'aube (surtout pendant les courtes nuits d'été), toutes les actions concernant la défense antiaérienne, la défense chimique et la défense contre les chars doivent à ce moment-là avoir été effectuées tout comme en plein jour.

339. En hiver, sans skis, la vitesse de marche est en moyenne de 3 à 4 km/heure ; pour les grandes formations de skis (bataillon), 7 à 8 km/heure ; pour les plus petites, jusqu'à 10 km. La durée d'une marche en plein jour est de 6 à 7 heures maximum.

Les périodes de repos courtes sont encore réduites, voire complètement supprimées.

II. Sécurité de la marche

340. Les troupes en marche doivent se protéger contre les attaques surprises provenant du sol, de l'air et des agents de guerre chimique.

341. Les mesures de sécurité devraient offrir la possibilité de toujours anticiper une attaque ennemie, de s'en défendre, de développer les colonnes en temps utile en cas de rencontre avec l'ennemi et d'engager le combat dans des circonstances favorables.

342. Dans un mouvement en avant, les troupes se sécurisent comme suit :

- a) en ayant une garde avancée à l'avant ;
- b) avec des détachements latéraux ou des forces de sécurité latérales sur les flancs ;
- c) avec des troupes arrière ou des forces de sécurité arrière à l'arrière ;
- d) avec une « sécurité directe », c'est-à-dire en envoyant des gardes et des équipes d'observation dans toutes les directions.

Les deuxièmes et suivants échelons de marche, en dehors de la sécurité directe, détachent des détachements latéraux ou des groupes latéraux s'ils ont des flancs exposés. Ils assurent la protection des flancs si ceux-ci sont menacés.

343. La force et la composition de l'avant-garde sont déterminées par ce qui suit :

- a) par la mission ;
- b) par la force de la colonne à sécuriser (le temps nécessaire à son déploiement) ;
- c) par les conditions du terrain.

L'avant-garde peut être composée jusqu'à un tiers d'infanterie, de certains chars et véhicules blindés d'observation, jusqu'à la moitié de l'artillerie (y compris les obusiers lourds et les canons à longue portée), ainsi que des détachements du génie et chimiques. La cavalerie peut également être ajoutée à l'avant-garde.

La distance entre l'avant-garde et la force principale dépend de la situation ; elle varie entre 3 et 5 km.

344. Pour sa propre sécurité, l'avant-garde dépêche l'élément suivant en avant :

- a) un régiment d'infanterie—une force avancée d'une taille pouvant atteindre celle d'un bataillon (renforcé), 2-3 km en avant, et sécurité latérale (sur des flancs découverts) à l'échelle d'un peloton à une compagnie (escadron) ;
- b) une formation plus petite qu'un régiment d'infanterie (bataillon renforcé) ; sécurité ponctuelle et latérale à l'échelle d'une compagnie ou d'un peloton renforcé ;
- c) la « sécurité directe ».

La force de tête elle-même se divise en une tête et une sécurité latérale. Pendant la longue pause de la colonne de marche, la garde avancée et les forces de sécurité latérales se reposent dans des secteurs adaptés à la défense et postent des gardes.

345. Les formations latérales dans une compagnie renforcée jusqu'à la force d'un bataillon avec des canons blindés maintiennent généralement une distance de 2 à 3 km entre elles et la colonne lors des mouvements en avant.

Les formations latérales peuvent établir une « sécurité statique ». À cet effet, elles avancent des gardes latéraux dans les directions d'où proviennent les menaces ennemis. Ceux-ci occupent des positions favorables à la défense et permettent à la colonne à sécuriser de passer.

346. Les intervalles entre les colonnes sont sécurisés par des escouades d'observation d'infanterie et de cavalerie qui restent en contact visuel les unes avec les autres.

347. Le point arrière couvre la fin de la colonne en marche et maintient l'ordre à l'arrière de la colonne.

En règle générale, il suit la colonne à une distance de 1 km et détache des équipes d'observation sur les côtés et à l'arrière.

348. Dans un mouvement rétrograde, les troupes se sécurisent :

- a) par une arrière-garde en direction de l'ennemi ;
- b) par des formations latérales ou des troupes de sécurité latérales sur le flanc exposé ;
- c) par une avant-garde ou un point avancé en direction du mouvement rétrograde ;
- d) par « sécurité directe ».

Lors d'un mouvement rétrograde d'une formation de troupe en plusieurs colonnes de marche, chaque colonne assure sa propre sécurité.

Le commandant supérieur immédiat (commandant de corps ou de division) contrôle les activités des troupes de sécurité et décide dans quels secteurs et pour combien de temps les arrière-gardes doivent tenir. Sur ordre du commandant supérieur immédiat, une couverture latérale est organisée s'il y a une menace de poursuite en bondissant.

À part l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie de campagne et les véhicules d'observation blindés, la garde arrière comprend de l'artillerie longue portée, des armes antichars, la guerre chimique et du personnel du génie.

La distance entre l'arrière-garde et la fin de la force principale varie, puisqu'elle augmente à chaque arrêt dans le but de se défendre contre l'ennemi. Dans tous les cas, elle est d'au moins 4 km.

349. Pour sa propre sécurité, la garde arrière se détache :

- a) si un régiment, une formation arrière (jusqu'à la taille d'un bataillon renforcé) et des forces de sécurité latérales (s'il y a des flancs exposés) ;
- b) si moins qu'un régiment (jusqu'à la taille d'un bataillon renforcé) : points arrière et sécurités latérales ;
- c) « sécurité directe ».

La formation arrière elle-même détache un point arrière.

Les troupes de sécurité latérales en mouvements rétrogrades sont utilisées selon les mêmes principes que dans un mouvement en avant. Les itinéraires parallèles doivent être bien sécurisés

afin de prévenir une poursuite ennemie en bondissant, en particulier par des détachements mécanisés et motorisés.

350. Dans les mouvements rétrogrades, la formation avancée et les troupes de sécurité éliminent les obstacles sur l'itinéraire de marche de la force principale et repoussent les attaques des détachements ennemis d'encerclement.

351. Dans les mouvements d'enveloppement, les troupes se sécurisent :

- a) par une « avant-garde latérale » (si un itinéraire parallèle est disponible) sur le flanc menacé ou par des détachements latéraux ou des forces de sécurité latérales, qui sont avancés au besoin à certains points et dans certaines directions (si aucun itinéraire parallèle n'est disponible) ;
- b) lors des déplacements en avant par une avant-garde, lors des mouvements rétrogrades par une arrière-garde dans la direction de marche de la colonne ;
- c) par la sécurité vers l'arrière ;
- d) par la « sécurité directe ».

La « garde avancée latérale » (ou arrière-garde) marche soit sans s'arrêter (hormis les périodes de repos nécessaires), soit par sections, en occupant à un moment donné certains points sur les itinéraires menant à la route de marche de la force principale.

L'avant-garde détache d'elle-même une sécurité mobile ou stationnaire et l'avance vers l'ennemi (détachements latéraux, forces de sécurité).

III. Transports par véhicules motorisés

352. Les véhicules à moteur sont utilisés pour le transport des troupes afin de regrouper les effectifs, de gagner du temps et de préserver la santé du personnel.

Un tel transport est approprié comme suit :

- un bataillon d'infanterie et un détachement d'artillerie seulement pour une distance de 15-20 km ;
- un régiment d'infanterie pour un minimum d'une journée de marche ;
- une division d'infanterie pour un minimum de 1 journée et demie à 2 jours de marche (avec «transport mixte»).

Les bataillons d'infanterie et un régiment sont en général transportés dans leur intégralité ; une division d'infanterie moins ses services arrière.

La distance la plus appropriée pour transporter une division d'infanterie est de 200 à 400 km.

353. La vitesse d'un véhicule à moteur est de 15-25 km/h en plein jour, et légèrement moins la nuit avec son propre éclairage.

Sur les routes automobiles et avec moins de véhicules dans la colonne, la vitesse augmente.

354. Le besoin moyen en véhicules à moteur pour le transport simultané est le suivant :

- pour un bataillon d'infanterie et une batterie régimentaire : 100-120 véhicules (1,5 tonne) ;
- pour un détachement d'artillerie : 180 véhicules (3 tonnes) ;
- pour un régiment d'infanterie : 700 véhicules (1,5 tonne).

355. Le commandant d'une unité de véhicules à moteur est placé sous le commandement de la formation de troupe pendant le temps du transport et est responsable de la préparation technique, de l'exécution et de la sécurité, ainsi que de l'utilisation appropriée des véhicules à moteur.

356. La planification d'un déplacement par véhicule à moteur d'un commandement de troupe ou d'une formation de troupe devrait prévoir ce qui suit :

- a) préparation des troupes (détermination des besoins personnels, séquence de la marche, mesures de sécurité, logistique, soins médicaux et vétérinaires) ;

- b) préparation des zones de chargement et de déchargement (reconnaissance, répartition des troupes) ;
- c) préparation des itinéraires de marche (reconnaissance, liaisons de communication, contrôle du trafic, entretien des routes et des ponts, sauf si ces derniers ont déjà été réalisés par ordre du quartier général ayant ordonné le mouvement) ;
- d) préparation des colonnes de transport (approvisionnement en carburant et lubrifiants, rassemblement des colonnes, distribution des équipements de maintenance, équipement des véhicules motorisés adaptés au mouvement prévu, etc.).

357. La zone de chargement comprend un certain nombre de points de chargement, des zones d'assemblage (d'attente) pour les colonnes de véhicules, des voies d'approche et de départ, des postes de contrôle de la circulation et des liaisons de communication.

Chaque bataillon et chaque unité d'artillerie se verront en règle générale attribuer leur propre zone de chargement. La zone du bataillon mesure en moyenne 1 km sur 1,5 km.

Le total des zones de chargement du bataillon constitue la zone de chargement du régiment ; le total des zones de chargement régimentaires constitue la zone de chargement de la division.

Le chargement d'un bataillon d'infanterie en plein jour prend environ 40 à 60 minutes ; celui d'un détachement d'artillerie, de 1 à 1 heure et demie. Dans l'obscurité, ces temps augmentent en moyenne de 15 minutes.

358. La séquence de marche d'une colonne de véhicules à moteur doit :

- a) être cohérent avec la mission, la situation, les conditions du terrain et le plan opérationnel proposé ;
- b) permettre l'utilisation optimale de toutes les ressources contenues dans la colonne ;
- c) assurer la coopération entre toutes les troupes et les échelons individuels appartenant à la colonne ;
- d) être flexible, c'est-à-dire permettre des changements dans les tâches et la direction de certaines parties de la formation de marche.

Les formations de troupes sont décomposées en largeur et en profondeur et sont transportées en plusieurs colonnes (sur plusieurs itinéraires) et par échelons (dans chaque colonne).

Le mouvement est effectué de manière à ce que les échelons individuels contiennent des unités tactiques entières avec les troupes de renfort nécessaires et l'approvisionnement.

Les véhicules de réserve, de réparation et les citernes de carburant circulent à la fin de chaque échelon.

La sécurité des convois pour les transports de véhicules à moteur est contrôlée selon les mêmes principes que ceux valables pour les déplacements à pied et en respectant les mêmes intervalles de temps.

359. Pendant le transport par véhicules à moteur, les distances normales entre les véhicules sont de 25 à 50 mètres, entre les bataillons d'infanterie de 3 à 5 km.

Des arrêts de 10 à 15 minutes sont effectués toutes les 2 heures afin de contrôler les véhicules, d'arrimer les chargements, de permettre aux conducteurs de se reposer et de fermer les extrémités des colonnes des échelons.

Lors d'un déplacement de plus de 120 à 150 km, une période de repos importante de 2 à 2 heures et demie est prévue pour un contrôle complet des véhicules, le repos du personnel, la prise de nourriture et l'abreuvement des chevaux.

360. Le commandement des troupes pendant le déplacement des véhicules motorisés est soutenu comme suit :

- a) par un contrôle approprié des communications (utilisation des installations de communication existantes, signaux radio, avions de liaison, officiers de liaison avec véhicules à moteur et motos) ;

- b) en assurant un service de contrôle de la circulation (sentinelles de contrôle de la circulation, détermination des secteurs de terrain à réguler) ;
- c) par la détermination exacte de l'emplacement des commandants ou des postes de commandement avec les données de déplacement prévu ou en déterminant l'emplacement des commandants dans la colonne de marche.

Si une rencontre avec l'ennemi est prévue, les commandants d'une colonne de troupes joignent généralement leur supérieur immédiat avec l'avant-garde.

361. Les zones de déchargement doivent généralement satisfaire aux mêmes critères que les zones de chargement. Dès le déchargement, chaque échelon de l'unité de véhicules motorisés se rend immédiatement à la zone de rassemblement prévue afin de libérer les routes de la zone de déchargement aussi rapidement que possible.

En plein jour, le débarquement d'un bataillon d'infanterie prend 15 à 20 minutes, celui d'un détachement d'artillerie 30 à 40 minutes. Dans l'obscurité, ces temps augmentent en moyenne de 15 minutes.

362. Les zones de chargement et de déchargement d'un commandement de troupe ou d'une formation sont soigneusement camouflées et protégées par l'artillerie antiaérienne et les mitrailleuses, les avions de chasse et toutes les ressources disponibles de défense contre le gaz.

363. La défense antiaérienne d'une colonne de véhicules motorisés en marche s'effectue comme suit:

- a) par une répartition appropriée des armes antiaériennes de la formation de troupes en mouvement, de l'unité de véhicules à moteur en opération et des armes antiaériennes prévues pour la période du déplacement de la colonne ;
- b) en préparant les mitrailleuses de la formation de troupes en mouvement à un usage antiaérien ;
- c) par le déploiement opportun des batteries antiaériennes et des mitrailleuses dans les secteurs particulièrement exposés du mouvement ;
- d) par un contrôle approprié du service de repérage et d'alerte aérienne ;
- e) par le patrouillage d'avions de chasse au-dessus de la zone de déplacement des véhicules à moteur.

364. La défense contre les gaz de la colonne de véhicules à moteur lors du déplacement nécessite la disponibilité de bâches de protection et de fournitures de décontamination à bord des véhicules. De plus, des installations mobiles de douche et des véhicules équipés de matériel de décontamination doivent être présents avec chaque échelon ou groupe d'échelons.

365. La défense antichar de la colonne de véhicules automobiles en mouvement est assurée par la désignation et la répartition appropriée des sections de service des canons antichars au sein de la colonne. En cas d'attaque par des détachements motomécanisés ennemis, elles quittent la colonne, s'arrêtent et ouvrent le feu sur place.

Si des troupes mécanisées font partie de la colonne de véhicules à moteur, elles sont également déployées comme ressources actives de défense antichar.

366. Les soins médicaux et vétérinaires des troupes lors des déplacements en véhicules motorisés reposent soit sur des installations médicales ou vétérinaires établies le long de la voie de ravitaillement, soit sur des ressources organiques transportées par les troupes elles-mêmes.

367. Lors de la planification d'un mouvement de transport de véhicules à moteur, le personnel prépare les documents suivants :

- a) dans un bataillon d'infanterie et dans un détachement d'artillerie, une représentation schématique de l'inventaire de l'échelon des véhicules automobiles pour le chargement ;

b) dans le régiment et dans la division, un ordre de mouvement, un calcul des besoins en véhicules automobiles, un croquis de colonne, un calendrier pour le mouvement.

Les ordres concernant la défense aérienne, gazeuse et des chars, ainsi que pour les communications et l'approvisionnement, font l'objet d'ordres séparés.

Chapitre 13

Hébergement des troupes et leur sécurité

I. Hébergement

368. Les troupes s'installent dans des quartiers situés dans des zones habitées (logements communautaires), en plein air (bivouac), ou dans un mélange des deux (bivouac communautaire).

La plus grande quantité de repos et la meilleure protection contre la reconnaissance aérienne ennemie sont assurées par des logements communautaires ; par temps chaud et sec, par des zones forestières disposant d'un approvisionnement en eau adéquat.

369. Pour offrir les meilleures conditions préalables au repos, les lieux sélectionnés (quartiers de nuit, jour de repos) devraient être annoncés au plus tard à la fin de la période de repos principale des troupes ; des intendants devraient y être envoyés à temps utile ; les troupes déjà au repos ne devraient pas être déplacées vers d'autres quartiers ; les troupes ne devraient pas être obligées d'attendre devant leurs logements ; la zone d'hébergement devrait être choisie pour son autonomie et pour les installations sanitaires et hygiéniques qu'elle offre ; les troupes devraient être protégées contre les attaques surprises de l'ennemi venant du sol et de l'air ainsi que de la reconnaissance ; et il devrait être possible de se rassembler rapidement en formations de marche et de combat.

370. Lorsqu'elles se préparent pour leur repos, les troupes doivent prendre les mesures nécessaires pour ce qui suit :

- a) préparation au combat en cas d'alerte ;
- b) coopération inconditionnelle et couverture par les armes antichars ;
- c) recherche de secteurs de terrain avantageux et ordre de leur occupation ;
- d) lieux à atteindre en cas d'alerte et itinéraires y menant.

Les troupes nécessitent une sécurité régulière par des sentinelles avancées, des reconnaissances, une « sécurité directe », un détachement de service, des liaisons de communication fonctionnelles, le service d'alerte 117, des avions, ainsi que des défenses contre le gaz et les chars. Le commandant local de niveau supérieur (commandant local) prend les mesures nécessaires pour la sécurité et l'état de préparation au combat.

À l'arrivée de la formation concernée, il publie ses règlements locaux.

371. Les troupes casernées devront strictement respecter les règlements locaux et les directives de camouflage contre la surveillance aérienne ennemie.

Le secret militaire doit être strictement respecté (contre les agents de renseignement ennemis). Les habitants locaux ne doivent pas être informés de la désignation de l'unité, de son lieu d'origine ou de sa destination, des noms de ses officiers, etc.

372. Une « détachement de service » est formée dans chaque localité à partir de l'infanterie et de l'artillerie et est logée du côté faisant face à l'ennemi. Son commandant reconnaît la zone qui lui est attribuée pour la défense et prépare son plan de défense. Lorsque le détachement de service quitte le lieu, un nouveau est formé immédiatement. Le détachement de service est formé sur ordre du commandant local.

La force, la composition et le degré de préparation au combat du détachement de service dépendent de la distance par rapport à l'ennemi, de la taille de la localité ou de la zone, de l'attitude et du nombre d'habitants locaux (jusqu'à environ un neuvième des troupes stationnées).

373. Pour maintenir l'ordre interne dans l'hébergement communautaire, les mesures suivantes sont requises : désignation d'un officier de service, affectation de sentinelles internes pour protéger les installations publiques et envoi de patrouilles ; indication des sources d'eau potable et des lieux pour cuisiner, abreuver les chevaux, se baigner, laver le linge, abattre les animaux, établir des latrines, règlements de lutte contre les incendies, règlements pour l'utilisation des bains publics, buanderies, boulangeries, etc. Des gardes sont postés aux puits et autres sources d'approvisionnement en eau.

374. Le rassemblement des troupes au repos en cas d'alerte se déroule conformément aux ordres reçus du commandant local dès leur arrivée—sur ordre spécifique ou à la réception du signal d'alerte. Des zones de rassemblement en cas d'alarme sont désignées à cet effet pour des unités jusqu'à l'effectif d'un bataillon (ou détachement d'artillerie), en dehors de la zone habitée, si possible.

Des ordres spéciaux doivent être émis pour les alarmes survenant dans l'obscurité, en particulier pour la cavalerie, les troupes motorisées et le train.

375. Les intendants, dirigés par un officier, sont envoyés en avant pour l'attribution des quartiers en cas de logements communautaires et pour l'allocation des secteurs en cas de bivouacs. Le personnel suivant est requis pour cette tâche : un lieutenant de chaque bataillon, de chaque détachement d'artillerie et de toute formation de troupe indépendante ; un sous-officier de chaque compagnie, batterie et escadron.

Les responsabilités du commandant des intendants sont les suivantes : choisir la zone d'hébergement selon des critères sanitaires et vétérinaires ; allocation des quartiers ou des zones de bivouac ; hébergement pour les états-majors, les installations de communication et les installations médicales. Les sous-officiers poursuivent leurs tâches préparatoires pour leurs troupes. Une fois leurs tâches accomplies, les intendants accueillent leurs troupes arrivantes et les dirigent vers leurs quartiers. Les intendants sont accompagnés d'un médecin, d'un vétérinaire, d'un spécialiste en guerre chimique et d'un ingénieur (technicien en approvisionnement en eau).

Les panneaux portant le nom et les numéros des formations de troupe sont interdits !

376. Pour se reposer en plein air, des installations doivent être fournies dans les groupes les plus petits possibles. L'aire de repos doit être sèche et non sablonneuse. Elle ne doit pas se trouver dans des endroits précédemment occupés par des troupes.

Les emplacements à usage spécial le long d'une rivière sont désignés dans la séquence suivante :

- a) pour boire et cuisiner ;
- b) pour arroser les chevaux ;
- c) pour le bain des troupes et des chevaux ;
- d) pour faire la lessive.

Emplacements pour les animaux domestiques et pour l'abattage à distance et à l'arrière ; tranchées de latrines à au moins 100 mètres des troupes, et jamais entre les troupes.

377. Les communications entre le commandant et les troupes sous son commandement situées dans la même zone sont assurées par des messagers, le téléphone et les signaux. Des sentinelles ou des équipes d'avertissement et d'observation aérienne sont postées. Chaque homme doit savoir où trouver son supérieur immédiat ; inversement, chaque supérieur doit savoir où se trouvent ses subordonnés immédiats.

II. Sécurité de l'avant-poste

378. Les avant-postes ont les responsabilités suivantes :

- a) assurer un repos sans perturbation pour les troupes ; se défendre contre les attaques des détachements ennemis avancés et prévenir le tir excessif sur les troupes amies par fusil, mitrailleuse ou artillerie ;
- b) interdire l'accès de la zone d'hébergement des troupes au repos au personnel de reconnaissance ennemi, les attaquer et les capturer ;
- c) protéger les troupes au repos contre les attaques surprises terrestres et aériennes, en particulier contre les incursions de troupes aéroportées et de forces mécanisées, et les avertir à temps contre d'éventuelles attaques chimiques ;
- d) en cas d'attaque ennemie, offrir une résistance suffisamment longue jusqu'à ce que les troupes soient prêtes au combat, et, tout en contenant l'ennemi, déterminer la composition de ses forces et la direction de son attaque principale.

379. Une division d'infanterie se sécurise de la manière suivante :

- a) lorsque l'ennemi se trouve à une distance de 2 jours de marche ou moins, par des « détachements avancés », si le terrain permet un accès facile, ou par des sentinelles individuelles, si le terrain est praticable uniquement dans certaines directions ;
- b) si l'ennemi est à une plus grande distance et que les conditions sont telles que des attaques surprises des forces motorisées et mécanisées ennemis semblent peu probables, uniquement par des sentinelles individuelles ;
- c) dans tous les cas, par des équipes de garde et des sentinelles des troupes en repos, dans toutes les directions (« sécurité directe »).

Les troupes déjà protégées contre l'ennemi par des gardes postés par d'autres unités ne font qu'assurer une « sécurité directe ».

Un régiment d'infanterie dans des quartiers séparés se sécurise le long d'un large front grâce à des postes de garde et à la « sécurité directe ».

380. La force, la composition et la distance d'un détachement avant-poste dépendent des éléments suivants :

- a) la distance par rapport à l'ennemi ;
- b) la mission de la formation de troupe ;
- c) la taille de la formation à sécuriser, la largeur et la longueur de sa zone d'hébergement et le temps nécessaire pour son déploiement pour le combat ;
- d) la largeur du secteur de combat de la formation de troupe concernée ;
- e) le terrain et les conditions de visibilité ;
- f) l'efficacité des détachements de reconnaissance amis.

Force de :

- un détachement d'avant-poste : une compagnie renforcée jusqu'à la force d'un bataillon avec de l'artillerie (y compris de l'artillerie antichar), de la cavalerie et des chars ;
- une garde indépendante : un peloton d'infanterie jusqu'à la force d'une compagnie avec des mitrailleuses lourdes et des canons antichars ;
- une sentinelle de camp : une escouade d'infanterie.

Les troupes du poste avancé comprennent du personnel de reconnaissance chimique.

381. La distance du poste avancé de sécurité (c'est-à-dire la ligne la plus avancée à laquelle les troupes de sécurité arrêtent l'ennemi) doit être fixée de manière à ce que les troupes au repos soient protégées contre le feu d'artillerie ennemi, qu'elles puissent être averties à temps des attaques de chars menaçantes et des nuages de gaz approchant, et que leur préparation au combat ainsi que la formation des colonnes de marche soit assurée.

La ligne avancée du secteur de défense d'un poste de sécurité (ligne des détails de garde) devrait se trouver à une distance moyenne de 3 à 5 km des troupes au repos.

382. Le personnel de sécurité des avant-postes est déployé conformément aux principes de « défense sur un large front ». La largeur du front du secteur d'un détachement d'avant-poste à l'effectif d'un bataillon atteint jusqu'à 5 km, celle d'une garde à l'effectif d'une compagnie (avec des mitrailleuses lourdes et des pièces d'artillerie) jusqu'à 3 km. Les avant-postes sont déployés à l'avant ainsi que sur des flancs exposés, et parfois même à l'arrière. Les détachements d'avant-poste et les gardes indépendants se voient attribuer des secteurs de sécurité, une ligne de résistance en cas d'attaque ennemie, une ligne jusqu'à laquelle la reconnaissance doit être menée, ainsi qu'un mot de passe et un point de passage.

383. Lorsqu'une formation de troupe passe de la marche au repos, le commandant de la colonne de marche indique le secteur de terrain où les troupes de sécurité de marche doivent s'arrêter. Les avant-postes sont déployés sous leur protection. Les troupes de sécurité de marche retournent ensuite à leurs unités.

384. Lorsque les troupes reprennent la marche après la fin de la période de repos nocturne, les détachements de sécurité de marche nouvellement désignés traversent la zone de l'avant-poste en formation développée ; ensuite, les troupes de l'avant-poste se rassemblent et prennent leur place dans la colonne de marche comme ordonné par le commandant de colonne de marche (généralement à l'arrière).

Si, lors d'un mouvement rétrograde, la sécurité de l'avant-poste est assurée par de nouvelles détachements qui prennent en charge la sécurité de la marche (comme garde arrière), ces nouveaux détachements se déploient d'abord derrière la ligne de l'avant-poste dans un secteur de terrain qui leur est assigné, permettent aux troupes de l'avant-poste de passer en formation fermée et, à leur tour, entament leur propre mouvement pour suivre la force principale.

385. La défense contre les attaques de chars, d'avions et de gaz, ainsi que le camouflage contre les avions pendant les périodes de repos, est décidée sous la direction du commandant de troupe supérieur suivant (commandant local). Une détachement de service doit toujours être prêt au combat aux positions des mitrailleuses et de l'artillerie antiaériennes, si elles existent. Les sentinelles chargées du repérage et de l'alerte des avions établissent une communication avec leurs homologues dans les localités voisines.